

Parution trimestrielle

Directeur de la publication
Jean BELLANGER
Directeur de la rédaction
Kamel JENDOUBI
Réalisation / Secrétaire de rédaction
Zohra BOUTBIBA

Ont participé à ce numéro

Jean BELLANGER
Sophie ETIENNE
Zohra BOUTBIBA
Clarisse DELORME
Laurent AUPIED
Driss EL-YAZAMI
Hervé ADAMI
Yvan GASTAUT
Patricia SITRUK
Agnès ARQUEZ-ROTH
Raouf BOUTBIBA
Éric VERDIER
Smâin LAACHER
Ouiza TALEB
Lucile DAUMAS

Crédits Photos

© Collection du CNHI
(Couverture, p.8, p.24, p.25, p.28, p.31)
© Collection du LEF (p.5)
© Collection Jean BELLANGER (p.11)
© Pg455-http://www.army.mil/cmh-pg/books/
wwii/lorraine/lorraine-content.html (p.17)
© Crips Ile-de-France (p.37)
© Fournies par les intervenants
(Photos d'identité)

Relecture

Catherine GODIN
Anne-Marie DAILLE (AEFTI SAVOIE)
Joaquim Neiva (AEFTI ARDENNES)

Conception graphique et Maquette

Zohra BOUTBIBA

Abonnements

Catherine GODIN
Prix au numéro : 5 euros
Abonnement : 16 euros / an pour 4 numéros
Abonnement soutien : 30 euros

Publicité

Zohra BOUTBIBA
Relation presse
Jean BELLANGER

Commission paritaire : en cours

ISSN : 0769-6094

Dépôt légal : à parution

Date de création : 1985

Dépôt INPI : 11 juin 2004

Date de parution : Juillet 2007

Impression :

Expressions2 / Autographes2

10 bis rue Bisson

75020 PARIS

01.43.58.26.26

www.expressions2.com

Réalisé avec le soutien de :



L'éditorial de Jean BELLANGER + 330 187 12665

Directeur de la publication

DIDAC RESSOURCES
CONTACT DIDAC-RES
SOURCES EU

Non à un ministère de l'exclusion

L'ouverture de la Cité Nationale de l'histoire de l'immigration est un événement que nous saluons, c'est l'aboutissement d'échanges constructifs entre experts et acteurs de terrain agissant dans le domaine de l'immigration. Nous participerons à son activité qui répond à une prise en compte de notre passé commun et engage selon nous, l'avenir de l'histoire sociale tant en France que dans le monde. Cet événement hautement symbolique est malheureusement terni par un message négatif : la mise en place du ministère de l'identité nationale. Nous partageons l'inquiétude de l'ensemble du réseau AEFTI et des stagiaires immigrés présents dans nos centres de formation.

Cependant, nous sommes forcés de constater que la gauche n'a pas su convaincre les électeurs sur l'ouverture sociale alors que le gouvernement de M.Sarkozy président de la république, affiche à l'heure actuelle, une ouverture sociale très médiatisée, avec par exemple, la nomination de jeunes femmes « issues de l'immigration » compétentes et au langage direct, à des postes de responsabilité.

Le réseau des AEFTI est inquiet mais reste lucide...

Nous devons continuer à affirmer que nous considérons la solidarité avec l'immigration comme valeur essentielle. C'est notre fierté d'être aux côtés de l'immigration et d'afficher cette solidarité humaniste sans complexe et en toute clarté.

S'exprimer sur nos choix pour éviter toute confusion ...

Ainsi, notre réseau est engagé pour le « le droit à la langue du pays d'accueil » avec le dépôt d'une loi au Sénat.

Nous ne voulons pas que notre implication dans le DILF (diplôme initial de langue française) soit considérée comme une caution aux nouvelles lois sur l'immigration.

La langue ne doit pas être une obligation ou un préalable à l'entrée et au séjour en France, ni l'instrument d'une immigration choisie. Pour nous l'acquisition de la langue du pays d'accueil est au même niveau que le droit à la santé, au logement ... C'est un des droits fondamentaux de la personne et la première étape pour l'accès à une citoyenneté...

Nous confirmons sans complexe et avec fierté notre solidarité avec les migrants, les associations militantes et toutes les initiatives qui permettent de changer les regards sur l'immigration. C'est ainsi que nous affirmerons à l'université d'été de Tunis, notre attachement à l'emploi des jeunes et en particulier des jeunes diplômés issus de l'immigration, notre soutien au combat des femmes maghrébines, la nécessité d'engager des réflexions sur la montée des flux migratoires du Sud vers l'Europe et le prolongement des accords de Barcelone.

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs, ils n'expriment pas nécessairement la position du réseau AEFTI.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation de la Fédération AEFTI.



Dossier

CNHI, une passerelle entre mémoire, identité et intégration ?

9) Les organisations s'opposent à l'amalgame

10) L'institutionnalisation de la CNHI : un moment analyseur de l'identité française, par Laurent AUPIED

14) Driss EL-YAZAMI



« (...) participer à une instance de la CNHI ne nous enlève rien, (...) de nos prérogatives de citoyens (...) »

16) L'enjeu de la mémoire par Hervé ADAMI

18) Pour une histoire de la mémoire de l'immigration, par Yvan GASTAUT

22) Patricia SITRUK



« Notre défi majeur est la rencontre avec le public »

26) La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration un lieu et un réseau des partenaires, par Agnès ARQUEZ-ROTH

Actualités

3) L'enjeu de la mémoire dans l'acte formatif, par Jean BELLANGER

Débat

4) Mêmes droits, même voix, les femmes migrantes dans l'Union européenne, par Clarisse DELORME

Zoom sur les AEFTI

6) Stagiaires de l'AEFTI Marne

Libre expression

7) Le droit à une formation de qualité, par Sophie ETIENNE

Immigration

32) Quand la France se regarde par le petit trou de la lorgnette, par Raouf BOUTBIBA

Discrimination à l'emploi

36) Un concours de scénarios contre les discriminations est-il discriminant ?, par Éric VERDIER

38) L'interview



Smaïn LAACHER

« Il me semble qu'il suffit de parler d'identité nationale pour légitimer toutes les actions à l'égard de l'immigration. »

Europe

42) Former des médiateurs de la mémoire pour lutter contre les discriminations, par Ouiza TALEB

International

45) Et si on parlait du ministère du co-développement ?, par Lucile DAUMAS

La revue Savoirs et Formation est une revue sans langue de bois vis-à-vis des décisions politiques et institutionnelles qui portent atteinte aux droits de l'homme en général, des immigrés et des personnes défavorisées en particulier.

Elle a aussi pour vocation de :

- informer nos formateurs (spécialisés dans le FLE et l'alpha) et nos partenaires (associations, services publics, centre de ressources, étudiants chercheurs et professionnels du FLE) sur les outils pédagogiques et d'attirer leur attention sur les réformes qui touchent au cœur de leur métier.
- Soutenir une cause noble la lutte pour l'égalité des chances dans l'éducation, l'accès à l'emploi et à la formation pour tous en publiant les travaux et revendications de nos partenaires

La revue Savoirs et Formation traite 3 thématiques :

- La lutte pour les droits des personnes en difficulté d'insertion, ce qui englobe la lutte contre toutes les discriminations
- La lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme par le biais de la formation
- Travaux et actualités sur les savoirs de base (lire/écrire/compter)



SYNDICAT DE LA
PRESSE
SOCIALE



L'AEFTI rend hommage à l'un de ses anciens dirigeants, Marius APOSTOLO

Marius APOSTOLO a été un des fondateurs de l'Association de Formation des Travailleurs Immigrés en 1971. Avec des universitaires, des politiques et des syndicalistes, il était inquiet et soucieux de voir les immigrés exclus de toute formation alors qu'une loi se préparait pour permettre à tous les salariés d'acquérir une formation qualifiante sur le temps de travail.

Marius, à qui j'ai succédé comme responsable du « secteur immigré » de la CGT, était un « homme engagé » de toute son énergie pour défendre la cause des immigrés.

Dirigeant de la Fédération CGT de la métallurgie, avant d'être au secteur M.O.I (main-d'œuvre immigrée) avait été un ardent militant du Mouvement Populaire des Familles (MPF).

À Marseille, on sait encore qu'il défendait les sinistrés mal logés. Avec les squatteurs, il s'était battu pour la réquisition de 2500 logements vides... Il militait avec les chrétiens de l'ACO (Action Catholique Ouvrière). Il siégea de 1950 à 1954 au Comité national de l'ACO.

Il travailla chez Renault à partir de 1951, fut élu secrétaire permanent du syndicat CGT de Renault et participa aux nombreuses luttes dont celles de 1952 et 1953 qui lui valurent d'être emprisonné à Fresnes.

Chargé de l'étude syndicale et des comités d'entreprises par la Fédération de la métallurgie, il exerça de nombreuses missions sur ce plan pour la CGT, mais également pour le Bureau International du Travail et la FSM.

Membre de la commission d'exécution de la CGT de 1967 à 1978, il dota la CGT d'un journal en direction de la main d'œuvre immigrée, écrit en plusieurs langues « La Tribune des travailleurs immigrés ».

Militant convaincu, compétent, simple et dévoué, il savait aussi tenir tête et exprimer éventuellement ses désaccords (cf. épisode du bulldozer d'Ivry).

Marius fut pour moi un dirigeant syndical exigeant et très fraternel. La discrétion des dernières années de sa vie ne doit pas nous faire oublier tout ce que nous lui devons.

Merci Marius, notre gratitude et nos souvenirs t'accompagnent, ainsi que Chantal, tes enfants et petits enfants. ☐

L'enjeu de la mémoire dans l'acte formatif

La Fédération AEFTI et l'association Génériques ont organisé le 15 juin 2007 un séminaire dans le cadre du projet Odyssée(s) sur « l'enjeu de la mémoire dans l'acte formatif ». Ce fut l'occasion de réunir 52 participants regroupant universitaires, responsables politiques, historiens, enseignants et acteurs de terrain pour réfléchir à la place de la mémoire dans l'action de formation en direction des immigrés dont la présence sur le territoire peut être choisie, imposée, tolérée ou volontaire...

La mission du réseau des AEFTI ne se résume pas à la simple transmission des savoirs de base, c'est surtout une prise en compte de l'Homme et de son environnement pour mieux le préparer à prendre toute sa place dans la société qu'il a choisi pour vivre et exercer tous ses droits de citoyen actif et informé.

Cette journée très riche en débat sur la mémoire ne nous a pas éloigné de l'actualité et des préoccupations liées à l'instauration d'un Ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale.

Les participants ont souligné l'importance de la prise en compte de la diversité comme un élément positif, source d'enrichissement culturel et économique. Ils ont insisté sur la vigilance envers ce nouveau Ministère qui risque de stigmatiser l'immigré, de le condamner à la dépendance et à la précarité, et de l'isoler d'avantage par la restriction de ses droits civiques.

Cependant, l'ouverture de la CNHI qui intervient presque au même moment, nous permet d'espérer à un avenir meilleur à partir du moment où l'Etat reconnaît que l'histoire de l'immigration fait partie du patrimoine français. ☐

Appel à contribution

En décembre 2007, un hors série S&F- Savoirs et Formation / Migrations, sera consacré à la restitution des actes de ce séminaire. **N'hésitez pas à nous envoyer vos contributions sur les thèmes suivants :**

L'enjeu de la mémoire dans l'acte de formation en direction des publics immigrés, l'histoire des institutions et des financeurs liés à l'immigration, l'histoire de l'alphabétisation des immigrés, l'histoire des associations militantes pour les droits des immigrés, le rôle des syndicats dans la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, histoire / mémoire / le débat, droit de l'homme / droit de l'immigré.

Mêmes droits, même voix

Les femmes migrantes dans l'Union européenne

Par Clarisse DELORME

Coordinatrice des politiques - Secrétariat du Lobby européen des femmes (LEF)

Du 19 au 21 janvier 2007, le Lobby européen des femmes (LEF) organisait un séminaire public et des ateliers de réflexion à Bruxelles, réunissant des femmes migrantes leaders, représentantes d'ONG de femmes migrantes, identifiées et sélectionnées avec l'aide des organisations membres du LEF partout en Europe. D'autres intervenantes actives dans le domaine de l'immigration/intégration ont également participé au séminaire.

« Égalité en nombre ne veut pas dire égalité de traitement. Les femmes ont moins d'opportunités que les hommes en matière de migration légale. Beaucoup de femmes deviennent donc des migrantes irrégulières, sans soutien et exposées à différents risques. Qu'elles migrent légalement ou non, seules ou en tant que membre d'une famille, les femmes sont plus vulnérables que les hommes à la violence et à l'exploitation. Leurs besoins en matière de santé, notamment de santé reproductive, et autres services, ont moins de chances d'être satisfaits. Elles bénéficient d'opportunités plus limitées que les hommes en matière d'intégration sociale et de participation politique» Femmes migrantes : Comblent l'écart pendant toute la durée du cycle de vie, réunion du groupe d'expert-e-s FNUAP-OIM, 3 mai 2006 (ndt : traduction libre, version originale en anglais)

La question de l'immigration pose un problème en Europe, en particulier pour les femmes, non seulement parce que cette politique est conduite dans le cadre de la sécurité et du contrôle des frontières, mais aussi parce qu'elle n'intègre pas une perspective de genre. Les femmes représentent aujourd'hui plus de 45 % de la population migrante dans l'Union européenne, et nonobstant leur contribution au développement social et économique des États membres, elles sont confrontées à une grande pauvreté, à l'exclusion sociale et à la violence, et restent presque invisibles dans les débats européens sur l'intégration et la migration.

La situation des femmes migrantes dans l'Union européenne suscite donc une vive inquiétude au sein du LEF qui suit donc de près le travail des responsables politiques autour de cette problématique depuis quelques années et a répondu à plusieurs propositions sur la question.

Pour le Lobby européen des femmes, ce sont les femmes migrantes en Europe elles-mêmes qui sont les mieux placées pour parler de leurs expériences. Elles doivent avoir l'occasion de se rencontrer, de s'organiser et de s'exprimer afin de promouvoir leurs droits auprès des responsables politiques européens. C'était précisément le but de cet événement de trois jours qui s'est tenu à Bruxelles les 19-21 janvier, dans lequel le LEF voit le début d'une route nouvelle vers l'égalité femmes-hommes et la promotion des droits fondamentaux des femmes migrantes en Europe.

Il s'agissait d'une occasion unique de réunir des femmes migrantes venant de tous les pays de l'UE et des futurs pays adhérents pour une discussion sur les principaux défis qu'elles rencontrent en termes d'intégration et de renforcement de pouvoir dans leurs pays d'accueil. Les participantes ont pu échanger leurs expériences, positives comme négatives, explorer ensemble des manières nouvelles d'assurer la prise en compte de leurs préoccupations par les responsables politiques, et discuter des opportunités de développement des ONG de femmes migrantes et de renforcement du travail en réseau entre les associations de femmes migrantes et avec les organisations de femmes au niveau national et européen.

Cette initiative a été une magnifique occasion pour le Lobby européen des femmes d'écouter les préoccupations et les défis vécus par les femmes migrantes dans les pays de l'UE, et, ensemble, d'étudier comment traduire ces préoccupations en recommandations adressées aux responsables politiques européens.



Cette initiative a constitué aussi une opportunité pour les représentant-e-s de l'Union européenne d'entendre directement des ONG de femmes migrantes l'étendue de l'impact du développement des législations et politiques européennes d'immigration sur leur vie quotidienne en tant que femmes et migrantes, et d'écouter leurs priorités en la matière.

Mais c'était aussi un défi : le défi de veiller à ce que les voix diverses et variées des femmes migrantes en Europe soient entendues et prises en compte. Les femmes migrantes viennent de toutes les régions du monde, elles ont suivi des chemins migratoires divers et leurs histoires sont différentes. Leurs expériences varient aussi selon leur statut, en tant que migrantes économiques indépendantes, demandeuses d'asile, qu'elles viennent en Europe au titre du regroupement familial pour rejoindre leurs partenaires, ou qu'elles n'aient aucun statut, en tant que migrantes sans-papiers. Le LEF se doit d'être attentif à ce que son travail reflète correctement cette diversité.

Ces trois jours d'événements, soutenus par le Programme européen pour l'intégration et la migration (EPIM) et de Sigrid Rausing Trust, ont fait l'objet d'une publication qui inclut notamment les présentations du séminaire public du 19 janvier 2007 et les conclusions des ateliers de réflexion à huis clos des 20 et 21 janvier sur les quatre grands thèmes suivants :

1. Le statut juridique des ressortissantes de pays tiers vivant dans l'UE et son impact sur l'intégration ;
2. Les droits humains des femmes : violence, droits sexuels et reproductifs, santé des femmes migrantes ;
3. Promotion de la participation des femmes migrantes à la vie publique, politique et économique (éducation, accès à l'emploi, conditions de travail, prise de décision) ;

4. Étude des possibilités de développement et de renforcement du travail en réseau entre les femmes migrantes et avec les organisations féministes aux niveaux national et européen.

Le rapport est disponible en anglais et en français sur demande au secrétariat du LEF ou sur le site du LEF.

Fondé en 1990, le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus large alliance d'organisations non gouvernementales de femmes dans l'Union européenne avec plus de 4000 organisations membres. D'une seule voix, nous influençons considérablement la politique européenne, en oeuvrant ensemble à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. Nous abordons activement les questions relatives à la justice sociale et économique pour les femmes, aux femmes dans la prise de décision, aux droits humains des femmes, à la violence envers les femmes, ainsi qu'à la diversité des femmes.

<http://www.womenlobby.org/>

Stagiaires de l'A.E.F.T.I Marne

Lilia, juin 2006

Dans le village

On a toujours davantage

On passe le temps sur la plage

On mange beaucoup de fromage

On trouve de belles images

À la fin des vacances, on fait nos bagages

Les vacances sont courtes, c'est dommage.

Des promenades dans les bois, chaque mois font les rémois.

À pied, ils vont parfois, s'il n'y a pas d'autre choix.

Maimouna, mars 2006

Je m'appelle Maimouna

Je suis née à Abéché au nord du Tchad

J'habite à Reims, avenue de la Marne

Je suis en formation avec mes camarades.

Je suis courageuse et motivée

Je suis jeune et dynamique

J'aime bien cuisiner pour faire plaisir à mes invités.

J'ai un sens de l'esthétique.

Je suis digne de confiance, de nature volontaire

Je n'aime pas l'hypocrisie

À long terme, je rêve d'ouvrir ma propre affaire.

Sébastien, juin 2006

Toute une vie de planque. Cette vie je l'ai choisie. Je ne suis pas comme les autres

Moi, je suis solitaire, je n'ai pas besoin des gens. J'ai juste ce qu'il me faut

Ma parole est mon courage. Je ne pense pas avoir besoin d'autre chose

Je pense que pour bien faire, ce que je veux faire, je dois être extrêmement prudent

Ça va vite, tu tombes sans te rendre compte que c'est fini

Quand tu es à terre, c'est souvent à cause des traîtres

Ce sont des gens qui n'ont aucune fierté, ce sont des rats

Ces gens là sont des gens qui jouent au dur, qui n'ont peur de rien disent-ils

Mais comme ils se font piquer, ils s'insultent comme des petits gamins.

Ils n'assument rien, ils s'engagent et trahissent. Quelle honte



Chargée de mission à la Fédération nationale des AEFTI

DR en Didactologie des langues et culture. Auteur de *Trait d'Union Écrire*, co-auteur de *Lecture écriture* et livret 2 de *Trait d'Union*.

Le droit à une formation de qualité

Par Sophie ÉTIENNE

Qu'entend-on lorsque l'on revendique un droit à la langue ?

Chacun a le droit et non pas strictement, le devoir, de s'exprimer (à l'oral et à l'écrit) en français pour être à même d'interagir dans une société où la langue écrite est omniprésente. En effet, pourquoi persister à revendiquer un droit à la langue alors même que la loi du 29 mai 2004 reconnaît la formation linguistique au titre de la formation professionnelle ? et alors, que le CAI « permet » aux primo-arrivants de bénéficier d'une formation linguistique jusqu'au niveau A1 ? Cette revendication est-elle encore légitime aujourd'hui ?

À l'heure où les organismes de formation se professionnalisent, où l'exigence de qualité est accrue par la loi du marché (même s'il est vrai que le marché privilégie parfois les prix cassés plutôt que les formations de qualité), les organismes de formation qui font de la formation linguistique ont désormais tous acquis un niveau de qualité bien supérieur à ce qu'il était il y a encore quelques années (du fait notamment, du niveau d'étude des formateurs). Nonobstant, on observe actuellement, un nouveau phénomène : les organisations caritatives aménagent des cours « d'alphabétisation » avec des bénévoles pour les publics qu'elles reçoivent. C'est un phénomène qu'on avait observé au début des années 1970 avec la création d'associations à vocation humaniste. Les deux principales raisons sont les suivantes :

Il existe, d'une part, une méconnaissance par les personnes qui accueillent les publics dans les organisations caritatives, des dispositifs existants et de la possibilité pour les publics qu'elles reçoivent, de suivre des formations gratuites dans des organismes tels que les AEFTI par exemple. Les centres ressources illettrisme, n'ont pas tous la même possibilité de diffusion de ce type d'information selon les régions.

D'autre part, le marché de la formation a considérablement réduit la marge des acteurs de proximité pour les publics de statuts très divers. Le CAI, par exemple, ne concerne qu'un nombre réduit d'individus.

De fait, il existe de nombreuses personnes qui ne peuvent pas bénéficier de dispositifs (parfois érigés en systèmes d'exclusion) organisés par des autorités éloignées du terrain.

Il s'ensuit que les bénévoles, de bonne volonté, le plus souvent, instituteurs à la retraite, s'engagent dans la mise en place de cours de français pour adultes.

On peut leur reconnaître ce mérite. Il faut toutefois reconnaître que ces personnes travaillent avec les moyens du bord, qui nécessairement sont réduits. Leurs compétences, en tant que pédagogues ne sont sans doute pas à remettre en cause. Pour autant, dans quelle mesure est-il possible de transférer une approche destinée à des enfants à un public adulte (de compétences et de statut divers et variés) sans passer au préalable par une formation spécifique ?

Si l'on admet qu'il existe bien un droit à la langue, il faut reconnaître que la formation qui lui est associée doit être de qualité. Elle exige par conséquent que l'on y mette les moyens humains et logistiques.

Pendant combien de temps encore y aura-t-il des personnes persuadées de bien faire en proposant des « cours de français » limités à des exercices d'application de graphisme tirés de cahiers de CP ? Les adultes, non lecteurs, non scripteurs, même s'ils ne maîtrisent pas encore le geste graphique, ont un niveau de maturité largement suffisant pour aborder la complexité et être confrontés à des écrits qui ne se limitent pas aux livres d'enfants ou au mieux, au catalogue de Carrefour.

Il est temps de sortir de cette vision du philanthrope qui donne de son temps pour assister ces personnes qui ne savent « même pas lire et écrire après cinq ans de cours » : phrase entendue lors d'une discussion avec un bénévole. La formation n'est pas une œuvre charitable ! C'est un droit ! Il doit être appliqué correctement pour tous et par des personnes compétentes. Si après cinq années de cours, la personne n'a pas progressé, ce n'est pas son travail qu'il faut remettre en cause ! L'alphabétisation, qu'on la nomme comme telle ou autrement, est sans doute l'enseignement le plus difficile.

Il est relativement aisé de faire progresser des adultes déjà scolarisés, mais les publics qui n'ont pas été scolarisés méritent plus d'attention que les autres. Ceci implique que chercheurs et praticiens se mettent autour de la table ensemble, pour étudier la meilleure manière d'aborder cette problématique. Ceci exige également, que les décideurs politiques mettent en place les dispositifs qui permettent à TOUS de bénéficier d'une formation de qualité.

C'est ce que nous prônons depuis bien des années. Les choses avancent lentement, parfois même, on peut noter certains retours en arrière. Plutôt qu'une « assistance charitable », envisageons un droit équitable pour tous. Le partage du savoir/pouvoir en fait partie. Il implique l'excellence. Il n'y a pas de « sous apprenants » ! ☐



Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI)

Mémoires d'immigrés, MÉMOIRE DE FRANCE

D'après Driss EL-YAZAMI, le premier rôle de la Cité est de :

« fournir aux visiteurs des éléments de connaissance historique permettant d'éclairer l'histoire, de montrer l'ancienneté du fait migratoire dans ce pays, la complexité de cette histoire, la diversité des cheminements d'intégration, des raisons d'émigration, etc.

Ces éléments doivent être mis en scène de telle manière à intéresser le visiteur, à le passionner, à l'émouvoir, à faciliter l'accès des couches populaires aux institutions culturelles et les aider à mettre en perspective les débats du présent. »

Les organisations s'opposent à l'amalgame

Déclaration commune, le 31 mai 2007

Peu de temps après son installation, le Ministre de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement a pris l'initiative de rencontrer les organisations de défense des étrangers. Avant tout autre chose, les organisations signataires tiennent à exprimer leur extrême répugnance à l'égard de l'apparition de l'« identité nationale » dans la dénomination du ministère entre autres chargé de l'immigration. Cette idée laisse, en effet, supposer que la sauvegarde d'une supposée « pureté nationale », polluée par les migrants, figurerait parmi les objectifs de ce ministère. Le concept d'« identité nationale » s'inscrit, comme l'ont écrit les historiens démissionnaires de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, « dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise ».

L'invitation de M. Hortefeux aux organisations qui prennent en charge la défense des étrangers nous apparaît comme une entreprise de communication à quelques jours des élections législatives visant à endormir l'opinion publique et les médias et qui fait l'impasse sur la réalité des politiques menées et leurs conséquences humaines tragiques. Certes, il n'est pas question de remettre en cause la légitimité d'un Président de la République, et de son gouvernement, issu d'une élection démocratique. Mais les associations rappellent que l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et principes fondamentaux reconnus par les lois de la République consacrent la liberté d'association et le droit individuel et collectif des citoyens de s'opposer – et même de résister – à des politiques qui remettent en cause la tradition d'accueil des étrangers en France et leurs droits et libertés fondamentaux garantis par la Constitution et les engagements internationaux de la France.

Les associations dénoncent les restrictions annoncées des conditions du regroupement familial, déjà durement mis à mal par les précédentes réformes du Code des étrangers fondées sur l'opposition entre la prétendue immigration « subie » et une pseudo immigration « choisie ». Elles refusent, dans le programme de Nicolas Sarkozy, que doit mettre en œuvre le ministère Hortefeux, l'assignation d'objectifs quantitatifs et utilitaristes à la politique française d'immigration. De tels objectifs sont notamment incompatibles avec le droit de mener une vie familiale normale et

le droit d'asile. Décider à l'avance à combien de personnes seront réservés ces droits constitue un basculement des politiques d'immigration qui nous apparaît inacceptable et contraire à la tradition républicaine en la matière. Ce sont ces positions, portées par l'ensemble du milieu associatif, que les organisations feront connaître au ministre. □

Organisations signataires : ACER (Association pour une citoyenneté européenne de résidence), ACORT (Assemblée citoyenne des originaires de Turquie), AEFTI (Fédération Nationale des Associations pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés et de leurs familles), AEOM (Association des étudiants d'origine malgache), ALIF sans-papiers, Les Alternatifs, APSR (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), ATF (Association des Tunisiens en France), ATMF (Association des travailleurs maghrébins de France), Autremonde, Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), COLCREA (Association d'étudiants et créateurs colombiens en France), Collectif de soutien des exilés, Comede, Coordination des Groupes de femmes Egalité, Coordination 93 des sans-papiers, CRAN (Conseil représentatif des associations noires), COPAF (Collectif pour l'avenir des foyers), DIDF (Fédération des associations des travailleurs et des jeunes), Femmes de la Terre, FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), FIDL Haute Normandie, FSU (Fédération syndicale unitaire), FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), GISTI (Groupe d'informaton et de soutien des immigrés), IACD (Initiatives et Actions citoyennes pour la démocratie et le développement), IPAM (Réseau Initiatives pour un autre monde), LCR (Ligue communiste révolutionnaire), LDH (Ligue des droits de l'homme), MCA (Mouvement pour une Citoyenneté Active), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), PCF (Parti communiste français), PCOF (Parti communiste des ouvriers de France), RACORT (Rassemblement des associations citoyennes des originaires de Turquie), RAJFIRE (Réseau pour l'autonomie des femmes immigrées et réfugiées), Ras l'front, RESF (Réseau Education sans frontières), RESOVIGI (Lyon), RETSEF (Regroupement des Travailleurs Sénégalais en France), RUSF (Réseau Universités sans frontières), SUD Education, Syndicat de la magistrature, Union syndicale Solidaires, Les Verts



Sociologue
(AISLF, APSE)

L'INSTITUTIONNALISATION DE LA CNHI : Un moment analyseur de l'identité française

Par Laurent AUPIED

Deux mouvements accompagnent l'émergence de la CNHI : Le premier, institutionnel, venant du « haut », est l'apparition du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement ; Le deuxième, émanant du « bas », consiste en l'initiative prise par un ensemble d'historiens de démissionner des fonctions qu'ils assumaient au sein de la CNHI. Autrement dit, la CNHI s'institutionnalise dans ce champ de tension, entre d'un côté un nouveau Ministère, et, de l'autre, les dynamiques collectives engagées par ces chercheurs. Plus qu'une cité dédiée à la reconnaissance des cultures issues de l'immigration (prophétie initiale), la CNHI, dans ce moment de son histoire, nous apparaît donc comme une instance « médiane » à l'intérieur de laquelle est principalement travaillée, la valeur et la forme que l'on entend donner à la notion d'identité française. Pour expliciter ce point de vue, il nous fallait donc revenir sur les dynamiques qui nous semblent conduire à l'émergence de la CNHI comme sur le mode de gestion mobilisé par la droite républicaine en vue d'absorber les pressions nationalistes. Prenant « appui » sur ces deux entrées, nous tentons de dégager quelques perspectives relatives au traitement accordé aujourd'hui par le champ politique à la notion d'identité française.

La CNHI comme instance porteuse d'un projet républicain

Dès sa genèse, ce projet se présente comme un « point d'équilibre » entre : Le champ de la politique instituée, qui, s'appuyant ici sur une certaine représentation du « pacte républicain », a rendu possible l'alliance de la droite chiraquienne et de la gauche jospinienne dans la volonté de faire exister ce projet ; L'appareil d'État et le champ du militantisme associatif ⁽¹⁾. La légitimité institutionnelle de la CNHI se situant ainsi, au point de rencontre des différentes

forces sociales et politiques qui structurent, en France, l'approche du phénomène migratoire depuis l'après-guerre et, faut-il le rappeler, en assumant la gestion politique au quotidien ⁽²⁾. Celles-ci partagent quelques éléments de diagnostic que l'on peut évoquer comme suit :

- Épuisement d'une certaine histoire collective, celle de la colonisation (la décolonisation y étant intégrée) ;
- Présence d'enjeux nouveaux (tout particulièrement en matière d'intégration des populations venant du Sud) ;
- Sentiment d'une certaine impuissance politique devant l'actualité du phénomène migratoire ;
- Nécessité de promouvoir à nouveau et/ou de réaffirmer dans les faits les principes républicains, constitutifs de leur cadre de référence culturel ⁽³⁾.

L'apparition de la CNHI dans le paysage institutionnel, tant du point de vue de son contenu que des processus qui participent de sa genèse, marque ainsi un changement et contribue à ponctuer la fin d'une certaine approche de « l'étranger ⁽⁴⁾ ». Ce n'est donc pas un hasard que le site de l'ancien musée des colonies serve ainsi de base matérielle à son émergence. Pour autant, on ne lâche jamais pleinement une histoire si les germes d'un futur possible semblent inaccessibles. Quelques éléments d'informations, disponibles dans le rapport préfigurant la CNHI ⁽⁵⁾ nous éclairent en ce sens. Retenons, parmi les 10 messages ⁽⁶⁾ que la nouvelle institution se propose de porter en direction des publics qu'elle vise à accueillir, les suivants :

Message n°1 : Le phénomène de l'immigration est universel, permanent, facteur de progrès et d'enrichissement des sociétés ;

Message n°3 : L'histoire de l'immigration en France est une composante de l'histoire nationale ;

Message n°10 : La politique française en matière d'immigration est aujourd'hui de plus en plus intégrée à l'espace



de Schengen et à l'Union européenne ; elle s'intègre dans un système migratoire désormais mondialisé.

Au-delà de l'affirmation « positive » du fait migratoire (non seulement universel mais également facteur de progrès et de richesses), son analyse implique donc pour les promoteurs de la CNHI, de prendre en compte un « **élément constitutif de l'histoire nationale désormais mondialisé⁽⁷⁾** ».

Pour me « régénérer et aller de l'avant, je puise dans mes traditions », peu importe qu'il s'agisse des plus sombres. Récupérant les approches qui prévalaient à l'extrême gauche dans les années soixante-dix pour aboutir au pouvoir en 1981, le Club de l'Horloge et autres « boîtes à penser » de la Droite extrême voient aujourd'hui entrer dans l'espace étatique les associations « conceptuelles » qu'elles ont largement contribué à produire. Il s'agit d'une dynamique identifiée, sur lequel la Droite républicaine appuie et étaye aujourd'hui sa légitimité : Par nous, les électeurs du front national sont revenus dans le jeu démocratique. Gardons à l'esprit que lorsque ce genre de chose entre dans la sphère étatique (dans l'institué), c'est qu'en général, elles commencent dans les faits, à perdre de leur pertinence. Pour autant, nous n'avons pas ici pour objectif, de relativiser trop fortement l'impact du nouvel intitulé ministériel en entête des documents officiels de la République. Ni même celui de minorer les effets de cette association de sens au regard des politiques susceptibles d'être mises en œuvre sur une telle base conceptuelle. Mais, revenons donc aux termes et aux mots :

- ✿ L'immigration relève d'un fait historique et social ;
- ✿ L'intégration et le co-développement semblent pour leur part devoir être positionnés dans le champ des politiques publiques ;
- ✿ L'identité nationale restant quant à elle une construction largement imaginaire.

Du point de vue sémantique, l'association de « l'immigration, l'intégration et du co-développement » pourrait proposer une relative cohérence. Celle qui consiste à affirmer, face à un phénomène social (l'immigration), la mobilisation de politiques publiques (Intégration et co-développement). Se pose alors la question de la pertinence à laquelle pourrait être rattachée l'intrusion dans ce schème de la notion d'identité nationale. Le contexte électoral et national de l'année 2007 nous propose ainsi quelques éléments de réponse. Comme l'on nous a suffisamment prévenu que tout était dit en amont pour que tout soit possible en aval, l'on en retient que le dit schème se situe sur ce point d'équilibre instable entre des logiques de conquête du pouvoir d'une part et de gestion d'autre part. Pour autant, qu'en faire une fois la victoire acquise ? Le montage, dès lors qu'il concerne la structuration et la gestion du champ politique pour les quelques années à venir, apparaît pour le moins incongru⁽⁸⁾.

Sauf peut-être, à inverser la compréhension de l'intitulé et à considérer que le message signifié ici n'est pas :

« J'immigre, je suis gentil, je fais des efforts et progressivement je m'intègre pour enfin être français et finalement co développer... » mais plutôt, : « **Être français ne peut se concevoir que pris au milieu des flux du mondial** ».



Ce qui est en débat, ce n'est donc pas tant le migrant que cette instance floue que constitue aujourd'hui l'Identité Française, dès lors que l'on tente d'y percevoir un autre sens que celui d'une simple reconnaissance administrative. Nous retrouvons ici, par défaut, le message n°10 du rapport préfigurant la CNHI : le phénomène migratoire comme constitutif d'une histoire nationale ne faisant désormais sens, que dans un cadre mondialisé. Or les flux entrants ne sont pas constitués, comme notre imaginaire colonial pouvait nous le laisser croire, de bédouins errants et de tribus sauvages, déconnectées de tout cadre institutionnel⁽⁹⁾ n'ayant à leur disposition que le langage pour être rattachés à l'espèce humaine.

Ils disposent, les uns et les autres également des cadres institutionnels qui accompagnent le développement de l'humanité, et très concrètement pour ce qui nous préoccupe ici, d'une identité d'origine (première).

Dans cette perspective, l'insertion de la notion d'identité nationale dans l'intitulé ministériel, peut être comprise comme une tentative de synthèse entre des logiques apparemment contradictoires. Cette affirmation identitaire semble en effet répondre simultanément à des pressions nationalistes internes (françaises) et externes (flux entrants). Mais au-delà, il faut le souligner, cette affirmation porte, sinon une rupture, tout au moins un glissement au regard du cadre républicain. En quelque sorte, l'identité nationale se substituant à l'identité française porteuse de l'idéal républicain.

Promoteurs / Démissionnaires

Les actuels démissionnaires sont, depuis de nombreuses années, de réels promoteurs du projet porté par la CNHI⁽¹⁰⁾. De même, et simultanément à leur démission, ils précisent toujours soutenir ce projet, dès lors que ce dernier s'inscrit dans le respect de ses objectifs et principes fondateurs.

Il convient donc de reprendre quelques éléments descriptifs de leur point de vue :

« Associer « immigration » et « identité nationale » dans un ministère n'a jamais eu de précédent dans notre République : c'est, par un acte fondateur de cette présidence, **inscrire l'immigration comme « problème » pour la France et les Français⁽¹¹⁾** dans leur être même. (...)

Ce rapprochement s'inscrit dans la trame d'un discours stigmatisant l'immigration et dans la tradition d'un nationalisme fondé sur la méfiance et l'hostilité aux étrangers, dans les moments de crise.⁽¹²⁾ Ou encore, le 21 juin 2007 sur le site UPOLIN⁽¹³⁾ : **NON AU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DE L'IDENTITÉ NATIONALE** : « En tant que citoyens, **ce rapprochement nous inquiète car il ne peut que renforcer les préjugés négatifs à l'égard des immigrés⁽¹⁴⁾**. De notre point de vue, l'identité nationale constitue, aujourd'hui, une synthèse du pluralisme et de la diversité des populations et ne saurait être fixée dans le périmètre d'un ministère. Le décret du 31 mai 2007 qui définit les compétences de ce nouveau ministère montre, de surcroît, que les effets institutionnels dépassent la seule question de sa dénomination. Ainsi, ce ministère, qui détient en priorité des pouvoirs de police et de contrôle est aussi chargé de « **promouvoir l'identité nationale** » et de définir « une politique de la mémoire » dans le domaine de l'immigration. » (...).

Ces deux textes invitent à quelques remarques :

Notre première remarque porte sur cet acte que constitue une démission. S'extraire de la « mission » dans laquelle l'on a souhaité s'engager, implique soit une modification de sa propre position, soit une modification de la dite mission. En l'espèce, il est délicat, sur la base des informations dont nous disposons à ce jour, d'apprécier de quelle manière et en quoi, le nouvel intitulé ministériel modifie la mission à l'intérieur de laquelle se trouvaient engagés les démissionnaires⁽¹⁵⁾.

Notre deuxième remarque porte sur le principe de causalité qui serait construit par l'association des termes « immigration / identité nationale ». Ce rapprochement impliquant pour les démissionnaires, de manière quasi mécanique, le renforcement des préjugés négatifs à l'encontre des immigrés. Reconnaissons que les préjugés à l'encontre des migrants se sont largement développés sans qu'ils soient aidés et/ou freinés par un quelconque intitulé ministériel. L'on pourrait même poser l'hypothèse inverse, et considérer que le dit rapprochement induira des effets « soporifiques » en direction du racisme populaire⁽¹⁶⁾. Et, si, à cette occasion, l'on s'intéresse aux migrants et au sort qui leur est fait, il conviendrait d'apprécier à quelles fins « intérieures » ils se trouvent ici instrumentalisés⁽¹⁷⁾ par le nouveau pouvoir.

Notre troisième remarque porte sur la « cible » retenue par les démissionnaires. En effet, ces démissions marquent le retrait d'un projet considéré comme pertinent et constructif⁽¹⁸⁾. Il conviendrait donc (plutôt que de s'en extraire) d'assumer les places qui permettent de continuer à faire vivre des projets de ce type. Il pourrait par exemple être pertinent, à l'intérieur d'un tel projet, de développer d'autres compréhensions et d'autres approches du phénomène migratoire que celles qui semblent émerger du gouvernement nouvellement élu. Il pourrait également, être utile de disposer d'un espace permettant la construction d'une analyse étayée de ce qu'implique le traitement immédiat fait aux migrants⁽¹⁹⁾.

Notre quatrième remarque porte sur un autre rapprochement, déjà présent dans l'intitulé ministériel et repris par le groupe des démissionnaires. Avec eux nous trouvons inapproprié que soit institué dans un périmètre ministériel, la notion d'identité nationale. Avec eux nous considérons que l'identité nationale constitue, aujourd'hui, une synthèse du pluralisme et de la diversité des populations et ne saurait être fixée dans le périmètre d'un ministère. De même, nous nous interrogeons sur la valeur du rapprochement effectué entre identité d'une part, et nation d'autre part. Car enfin c'est bien là que le bât blesse depuis le début de nos réflexions : Qu'est-ce, dans ce cas atypique français, que cette identité nationale ?

Identité française / identité nationale : Un glissement communautaire ?

Il se pourrait bien qu'il n'y ait pas d'identité nationale. Certes, il y a des nations (Basque, Catalane, Corse, Bretonne,






Occitane...) correspondantes à autant de peuples, disposant d'une terre, d'une histoire, d'une langue ou encore d'une culture partagée. Et depuis l'apparition de l'appareil d'État au XIII^{ème} siècle en France, il y a des migrants⁽²⁰⁾. La France s'est depuis constituée ainsi. Et depuis, de manière presque grossière, il y a d'un côté des Français et de l'autre des étrangers. La gestion, par inclusion et/ou exclusion de ce statut de français étant assuré et plus ou moins assumé par l'État : Est français celui qui dispose d'une carte nationale d'identité française. Deux éléments sont donc constitutifs de notre identité française : l'appareil d'État et le phénomène migratoire. En ce sens, substituer l'attribut « français » par celui de « national » revient à ethniciser et/ou communautariser la notion d'identité française. Cette extraction de la strate identitaire républicaine française nous renvoyant de facto, à d'autres strates, plus anciennes, plus locales, plus communautaires.

Si l'on met en perspective ce processus de fragmentation et de déconstruction de l'identité française en perspective avec quelques enjeux du présent et du futur l'on reconnaîtra là, un choix politique et tactique à l'égard duquel l'on peut s'interroger. Car faire ce choix, c'est convenir que les principes républicains (Égalité, liberté, fraternité) posent problème et freinent notre adaptation au réel. Indépendamment du fait qu'ils ont été conçus comme l'affirmation d'un projet politique plus que porté par un souci d'adapta-

tion au réel, l'on pourra reconnaître que ce ne sont pas les seuls migrants du Sud qui interrogent ce cadre.

Les interférences de la mondialisation, l'émergence de la strate institutionnelle européenne, l'institutionnalisation régionale, l'atomisation du social comme en d'autres domaines, le développement des sciences et techniques concourent également et de manière bien plus significative, à interroger nos manières de vivre et nos identités dans leurs dimensions individuelles et collectives. Les migrants, parce qu'ils constituent une base matérielle « organique et vivante » facilement identifiable, cristallisent ainsi sur eux, un ensemble d'interrogations qui n'ont que partiellement à voir avec ce qu'ils sont et les conditions réelles avec lesquelles ils sont traités. Face à « l'occupant » que représente le « mondial » en train de se faire, plutôt que d'entrer dans la « bagarre » en affirmant de manière volontaire un projet républicain⁽²¹⁾, je me poste en retrait, compose avec l'ennemi, découpe mon identité, en attendant quelques jours meilleurs à l'occasion desquels je tenterais de basculer du côté des « gagnants ». Typiquement français, non. À moins qu'il ne soit déjà convenu qu'il sera plus aisé de faire entrer une France « communautarisée » dans le grand bain du libéralisme mondial, qu'une petite province rurale, repliée sur quelques principes fondateurs qu'elle aurait cru, un jour, valables pour tous. 

(1) La notion de « société civile » (par ailleurs) si souvent mobilisée nous semble peu appropriée pour illustrer l'implication des forces sociales mobilisées dans le projet de la CNHI.

(2) Il faudrait également souligner ici le rôle des intellectuels dans l'approche et la compréhension de ce phénomène. Historiens, sociologues, anthropologues ou encore ethnologues sont évidemment et depuis de nombreuses années, régulièrement consultés, pour conseiller le politique et l'associatif. L'analyse de leur positionnement dans le champ social, leur dépendance aux contrats d'État comme leurs implications politiques et « humanitaires » à l'égard de la situation faite aux migrants constituent de notre point de vue des éléments non négligeables du dispositif institutionnel structurant la relation faites aux migrants (tout particulièrement aux migrants venant du Sud). D'où la pertinence peut-être, d'une méta histoire, méta sociologie, etc.

(3) Mentionnons ici la volonté d'affirmer à travers ce projet, une socio pédagogie du phénomène migratoire.

(4) Et ce, même si la cité n'a évidemment pas vocation à constituer un « Musée des étrangers ».

(5) Rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration remis au Premier Ministre Lionel JOSPIN le 22 novembre 2001 par Driss EL YAZAMI et Rémy SCHWARTZ.

(6) In rapport ci-dessus mentionné. Page 11.

(7) Le problème posé par ce changement d'échelle ne concerne évidemment pas que les migrants. Ceux-ci présentant par contre, comme principale caractéristique, de fournir une « base » vivante « presque saisissable » au mondial en train de se faire.

(8) En effet, que l'on se sente : Convaincu par une perspective libérale, l'on se demandera à juste titre ce que l'Identité Nationale vient faire dans le giron d'une telle enveloppe étatique ; Inspiré par une perspective nationaliste, l'on pourrait tout aussi légitimement, se sentir bien gêné aux entournures que de se voir ainsi définir, quasiment « coïncé », au beau milieu de politiques destinées aux « autres ». Enfin, attaché aux objectifs sociaux de la République et à la pertinence de la raison dans la conduite des affaires publiques, le risque d'une perte de sens devient réel.

(9) Nous avons ici en souvenir la difficulté rencontrée par quelques administrateurs coloniaux et parlementaires français lors des négociations menées au

moment de l'indépendance du Mali. Nous expliquant combien ils étaient restés dubitatifs devant l'insistance de leurs interlocuteurs maliens à leur expliciter, qu'eux aussi disposaient d'une histoire et même d'une constitution.

(10) Par exemple, la création début 90, à l'initiative de l'historien (aujourd'hui démissionnaire) Gérard NOIRIEL de l'association AMI (Association pour un Musée de l'Immigration) témoigne de cette implication dans le projet de la CNHI.

(11) Mis en gras par l'auteur.

(12) <http://inter.culturel.free.fr> : Marie-Claude Blanc-Chaléard, historienne (Paris1); Geneviève Dreyfus-Armand, historienne (BDIC) ; Nancy L. Green, historienne (EHESS) ; Gérard Noiriel, historien (EHESS) ; Patrick Simon, démographe (INED); Vincent Viet, historien (IDHE) ; Marie-Christine Volovitch-Tavarès, historienne.

(13) <http://www.upolin.org/>. UPOLIN : Site créé par les démissionnaires de la CNHI et portant sur l'Usage Politique de l'Identité Nationale.

(14) Idem note n°13.

(15) Où alors, il faudrait nous expliquer de manière plus opératoire les possibles modifications de la mission d'origine. Le fait que les démissionnaires signalent poursuivre par ailleurs l'accompagnement de ce projet nous laisserait plutôt penser, qu'entre la distance institutionnelle existante entre la CNHI et son Ministère de tutelle d'une part, et, d'autre part, la qualité des équipes de chercheurs et de professionnels mobilisées, le risque de voir ce projet dérivé nous semble limité.

(16) Les classes populaires, dont le racisme est largement construit sur le sentiment d'abandon que leur inspirent les politiques publiques, pourraient tout aussi bien interpréter ce rapprochement comme une source de reconnaissance identitaire, et, ce faisant, être moins enclines à diriger leur rage contre l'immigré (Coluche avait assez clairement compris cela. SOS Racisme, moins).

(17) projet de loi sur la « maîtrise de l'immigration, l'intégration et le droit d'asile » présenté au conseil des ministres le 04/07/2007

(18) Y compris par les démissionnaires eux-mêmes qui signalent souhaiter poursuivre leur collaboration avec la CNHI.

(19) Voir le décret d'application du 1er juin 2007.

(20) Paradoxalement, pas de migrants sans État, et peut-être même, dans le cas précis de la France, pas d'État sans migrants.

(21) Comme y invite d'ailleurs la lettre de Guy MOCQUET.



Délégué général de l'association
Génériques,
membre du conseil d'orientation du
CNHI

Driss EL-YAZAMI

« (...) participer à une instance de la CNHI ne nous enlève rien, (...) de nos prérogatives de citoyens (...) »

Savoirs et Formation : Monsieur EL-YAZAMI, vous êtes délégué général de l'association Génériques, vous avez été à l'initiative de la mise en place de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI). Qu'est-ce qui a motivé une telle initiative ?

Driss El Yazami : Génériques a joué un rôle important dans la genèse de la CNHI, mais nous ne sommes pas les seuls acteurs à l'origine de la Cité. D'autres acteurs ont agi dans le même sens et je crois que la naissance de la CNHI est le résultat de cette convergence non concertée.

Nous avons créé Génériques en 1987, avec des amis issus pour la plupart des mouvements militants immigrés de l'après mai 1968 et de l'expérience du journal Sans Frontière, qui avait dès 1979 une rubrique « mémoire ». Cette initiative était une sorte de réaction au discours dominant aux lendemains de la Marche des beurs de 1983, présentant ces générations sous un angle plutôt positif, avec en miroir, une vision misérabiliste et antihistorique de leurs parents. Pour nous qui savions que le nationalisme maghrébin était né dans l'immigration, et qui avions quelques bribes de connaissance sur le militantisme immigré, Génériques devait être un outil pour restituer cette histoire sur le long cours et devait pour ce faire rompre avec une certaine tradition associative. Ce qui supposait de rassembler trois conditions au minimum : une équipe professionnalisée ou qui à tout le moins, tend à le devenir, la rigueur scientifique d'où une ouverture dès les premiers mois aux historiens amis et, enfin une qualité visuelle et graphique des productions.

Mais parallèlement à notre travail, il y avait de nombreuses autres initiatives allant dans le même sens, comme l'illustre par exemple la Bibliothèque polonaise de Paris, créée dès la fin du dix-neuvième siècle ou la Bibliothèque MEDEM, spécialisée dans le patrimoine yiddish, fondée dans la capitale dans l'entre-deux-guerres, et dont le fonds a été préservé sous l'occupation. Ou, sur un autre registre, le fonds de l'Association des Marocains de France, que nous sommes en train d'inventorier en ce moment même et qui se révèle d'une grande richesse sur la vie politique de cette population à Paris dans les années 1950 et 1960. Le fait est que des groupes d'immigrés ont veillé jalousement sur les traces de leur vie communautaire et des épreuves de leur exil, nous permettant aujourd'hui d'exhumer du moins en partie cette histoire méconnue.

Au tournant des années 1990, nous avons assisté à une nette accélération du processus. Cette nouvelle impulsion est me semble-t-il la résultante de trois dynamiques parallèles : la publication des premiers travaux scientifiques sur l'histoire de l'immigration (P. Milza, M. Dreyfus, G. Noiriel, N. Green, Y. Lequin, J. Ponty,

B. Stora, O. Carlier, R. Schor, etc.), le lancement d'initiatives par les pouvoirs publics (comme l'opération Composition française mise en œuvre par le Fonds d'action sociale) et quelques actions associatives marquantes parmi lesquelles un spectacle historique présenté par le Conseil des associations d'immigrés en France (CAÏF) lors du Bicentenaire de la Révolution française.

J'ai enfin l'impression que la question de l'histoire et du patrimoine de l'immigration a connu une deuxième phase d'accélération avec, d'une part, l'amplification des mouvements revendicatifs et de la recherche liés à l'histoire de l'esclavage et de la colonisation et, d'autre part, le développement de la politique de la ville qui a impulsé ou s'est trouvée confrontée (c'est encore à analyser) à la multiplication des projets mémoire dans les quartiers populaires.

La dernière phase du processus, celle que nous vivons en ce moment même, est celle de la prise en compte de cette problématique par l'État, le politique, avec tous les défis et les enjeux que cela nous pose à tous : la reconnaissance par la république de la diversité de son peuplement historique, pour reprendre une expression de Patrick Simon, est d'évidence une avancée majeure. Mais nous aurions échoué si le processus aboutissait en définitive à assécher le champ associatif et à ne pas établir les frontières de l'action des uns et des autres. J'y reviendrai.

S&F : À quelles difficultés vous êtes-vous confronté pour faire accepter votre projet ?

D.Y : Je crois que sans cette mobilisation permanente des associations et de la société civile, qui comprend dans mon esprit certains universitaires, ce processus n'aurait pas abouti. À cause de la frilosité du politique d'abord, pour lequel un « musée de l'immigration », voire toute initiative positive d'envergure sur la question de l'immigration de manière générale est risquée : des conseillers du cabinet de M. Jospin ont résisté jusqu'au dernier moment pour confier à Rémy Schwartz et à moi-même la mission de rédiger le premier rapport sur le sujet, qui ne nous a été confié d'ailleurs qu'au mois de juillet 2000, alors que le Premier ministre avait été alerté par un courrier de Patrick Weil et de Philippe Bernard tout juste après la victoire de l'équipe de France au mondial en ... 1998. En raison ensuite de l'opposition soutenue de certains grands services de l'État, notamment culturels qui posaient - à juste titre j'en conviens - la question du financement, mais qui doutaient de manière non déclarée de la légitimité et de la faisabilité même du projet.

Et enfin par une certaine tradition universitaire qui ne croit pas, tout comme certains secteurs de l'Etat, au savoir-faire des

associations : un historien a ainsi refusé l'invitation à une audition en contestant auprès de M. Jospin la légitimité de la démarche, confiée à deux « experts ». D'un mot, les avancées que nous connaissons en France dans ce domaine s'expliquent à mon avis par cette conjugaison d'efforts, à la fois publics, scientifiques et associatifs, une sorte de convergence pas nécessairement pensée et réfléchie, mais néanmoins réelle.

S&F : Vous faites partie du conseil d'administration de la CNHI, en quoi consiste votre rôle ?

D.Y : Je fais partie du Conseil d'orientation qui m'a élu avec trois autres collègues au Conseil d'administration. Dans ce dernier, mon rôle est celui de tout administrateur : participer aux délibérations sur le programme général de la CNHI, son budget, ... La vocation du Conseil d'orientation est d'associer aux activités et à la réflexion de la CNHI d'autres acteurs, notamment issus des milieux universitaires, économiques, politiques et associatifs. Nous avons enfin un groupe de travail « réseau » qui regroupe des associations qui ne sont pas nécessairement au CA ou au Conseil d'orientation et nous avons une convention avec la CNHI.

C'est donc à ces différents niveaux que mes collègues de Génériques et moi-même intervenons.

Deux remarques à ce propos.

M. Toubon a tenu à associer à la mission de préfiguration puis aux activités et à la vie de la CNHI de nombreux partenaires. Cette orientation doit être saluée et s'est révélée très féconde, bien que très compliquée à mettre en œuvre et « dévoreuse » de temps.

Un des principaux enjeux à cet égard est le partenariat entre une institution nationale, la CNHI, et les associations, aux moyens nécessairement plus réduits.

C'est la raison pour laquelle des associations, dont Génériques, AIDDA, Ellele, la FACEEF, ARALIS, etc. ont présenté il y a quelques mois une déclaration qui synthétise leur point de vue quant aux modalités de coopération.

Nous demandons que le projet stratégique de la CNHI soit (i) élaboré « en tenant compte à la fois et en permanence, des besoins, projets et activités de l'équipement central et de ses partenaires », (ii) de respecter le principe de subsidiarité (« qui consiste, pour l'équipement national, à éviter de dupliquer les actions et activités menées tant par le réseau de partenaires que les autres établissements publics, à partir du moment où elles sont menées de manière rigoureuse, scientifique et professionnelle ») et (iii) de veiller à une autre conception même du partenariat, « qui ne peut être de nature verticale, partant toujours du centre (l'équipement de la Porte Dorée) vers la périphérie (le réseau de partenaires) ».

Ces principes simples, ont été repris sous une autre formulation dans le projet de charte des partenaires qui est soumis par la CNHI à tous ses partenaires, permettront d'éviter le risque d'incohérence des politiques publiques et la disparition à terme du réseau de partenaires associatifs. L'initiative de coopération et les responsabilités qui en découlent (secrétariat, animation, ...) peuvent émaner des uns comme des autres, permettant ainsi la coproduction au plein sens du terme d'un certain nombre d'activités et d'événements.

S&F : L'immigration en France, fait partie du quotidien, dans quelle mesure peut-on parler d'histoire de l'immigration ?

D.Y : On peut parler d'une histoire de l'immigration pour de très nombreuses raisons.

Et d'abord parce que la recherche historique a fait durant le dernier quart de siècle des avancées notables, qui permettent aujourd'hui de connaître des pans entiers de cette histoire ; de jeunes historiens, et pas uniquement en France, font avancer chaque année le niveau de connaissances accumulées : nous recevons chaque année plus de dix jeunes chercheurs anglo-saxons par exemple.

Il y a en parallèle de grands progrès dans le domaine archivistique, notamment grâce au travail que nous faisons avec le concours de la Direction des archives de France (DAF) à propos de l'inventaire national des sources publiques et privées de l'histoire des étrangers. Quatre tomes ont été publiés et le cinquième est en cours de préparation. Les chercheurs, mais seulement eux, disposent ainsi d'un outil irremplaçable et pionnier -je n'ai pas connaissance d'un travail similaire ailleurs en Europe- permettant d'accéder aux archives. Le processus d'inventaire et de mise à disposition des archives privées, dont en premier lieu les archives associatives, a fait un progrès considérable ces deux dernières décennies et va connaître des développements intéressants : ainsi, nous organisons avec la DAF en octobre prochain une cérémonie de signature de dépôt de fonds privés d'archives, permettant ainsi aux archives de l'immigration d'intégrer le patrimoine archivistique national.

Des lieux culturels voient le jour (à Valence sur les Arméniens) ou sont en projet (sur l'immigration des espagnols à Saint-Denis ou sur les Russes à Sainte-Geneviève-des-Bois) ; la CNHI ouvre ses portes à la rentrée et de nombreux ouvrages sont publiés. Il y a donc une véritable dynamisme à l'œuvre, diversifiée, manquant parfois de moyens, soulevant de nouveaux enjeux mais néanmoins réelle

S&F : Peut-on parler de mémoire de l'immigration sans parler de colonisation, d'esclavage et des épisodes noirs et dérangeants de l'histoire française ? Comment faites-vous pour concilier le politiquement correct et le culturel avec l'histoire de France et la réalité d'aujourd'hui ?

En réponse à votre première question, il n'est évidemment pas envisageable de ne pas parler de la colonisation et de l'esclavage, et personne à la CNHI d'après tout ce que je sais n'y songe. Mais il n'est pas non plus question, à la CNHI comme dans le débat public, de réduire l'histoire de l'immigration à celle de la colonisation et de l'esclavage. Tout simplement parce que ce n'est historiquement pas vrai. Il n'est pas non plus question de présenter à la CNHI un récit historique politiquement correct, qui gommerait les « points aveugles » de cette histoire. L'établissement de ce récit a bénéficié du concours d'historiens éminents. Enfin, le fait de participer à une instance de la CNHI ne nous enlève rien, absolument rien, de nos prérogatives de citoyens, qui peuvent exprimer leur désapprobation de telle ou telle mesure gouvernementale.

S&F : Avez-vous le sentiment d'avoir réussi votre pari ?

D.Y : Je crois pouvoir dire que nous avons réussi à ouvrir, grâce aux efforts des uns et des autres, le premier grand musée de l'histoire de l'immigration en Europe.

Ce n'est pas négligeable comme résultat. Mais il y a encore beaucoup à faire, à la CNHI, mais aussi à l'extérieur. ☐

Interview
Zohra BOUTBIBA



Linguiste, Maître de conférences
à l'université Nancy 2

Membre du Conseil d'Administration
de l'AEFTI Lorraine-Alsace

L'enjeu de la mémoire

Par Hervé ADAMI

La mémoire est un sujet qui m'intéresse et qui me préoccupe à la fois. Il m'intéresse comme chercheur et il me préoccupe comme citoyen. Il m'intéresse comme chercheur qui travaille sur les rapports au langage des classes populaires et, partant, sur leurs rapports au savoir et au réel. De tous temps et en tous lieux, la mémoire populaire se transmet mais elle ne s'accumule pas. Faute de pouvoir s'objectiver par l'écrit ou par le patrimoine artistique ou architectural, elle tente de survivre avec la tradition orale, par les proverbes ou par les rites, par le geste et par la parole.

La mémoire populaire est indissolublement liée aux lieux, aux personnes, aux gestes ou aux pratiques du quotidien qui constituent une culture qui ne se pense pas comme telle. Sans écrit, les cultures populaires ne se survivent que par les écrits de ceux qui ne sont pas issus de ces cultures. C'est un problème que connaissent bien les ethnologues. Les cultures populaires ne survivent pas non plus par leur habitat, toujours précaire, régulièrement détruit et reconstruit. Elles ne se survivent pas par l'image, luxe inaccessible (jusqu'à l'apparition de la photo) réservé à ceux qui pouvait se payer les services d'un artiste. De tous temps et en tous lieux, la mémoire populaire n'a pu véritablement s'enraciner et laisser des traces durables.

L'Histoire des historiens est presque toujours l'histoire de ceux qui se sont racontés et qui ont su en conserver les traces. Les peuples, utilisés, déplacés, méprisés n'ont souvent laissé que les traces de leurs souffrances. J'ai toujours pensé qu'il y avait une sorte d'indécence à parler de ces civilisations dont on nous vante les mérites et la grandeur : de la Grèce classique à la Perse de Darius, de la Bagdad ou de la Cordoue califales à la France de Louis XIV et jusqu'à nos civilisations de la consommation d'aujourd'hui, les peuples ont toujours été tenus dans le plus parfait mépris. La grandeur d'une civilisation devrait être mesurée non pas au nombre ou à la qualité de ses philosophes ou de ses artistes mais au sort fait à son peuple.

Le mérite de notre époque sera peut-être d'avoir permis aux classes populaires, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, de perpétuer leur souvenir : par la photographie et le film que les familles utilisent abondamment, par

l'écrit qu'elles maîtrisent (avec quelques difficultés parfois nous le savons bien qui nous intéressons aux questions d'il-létrisme), par la parole enregistrée, etc. Mais la mémoire populaire est fragile, illégitime, incertaine.

La tradition orale ne garde le souvenir que des générations à portée de mémoire, c'est-à-dire les grands-parents. Au-delà, le souvenir s'étirole, se fragmente puis disparaît. Or, sans mémoire la conscience populaire est fragile. Pinçon et Pinçon-Charlot ont remarquablement montré, avec leurs études sur la bourgeoisie, en quoi la mémoire est un élément structurant de la conscience de classe.

Je disais au début de ce texte que la mémoire était un thème qui, en tant que citoyen, me préoccupait. Je suis moi-même issu d'une famille populaire de la Lorraine industrielle, région qui comme chacun le sait a subi la crise de plein fouet. C'est un cas d'école, si j'ose dire, du sort fait aux populations.

La Lorraine a constamment été au cœur des guerres et des conflits entre les puissances européennes. Pendant la guerre de Trente Ans, sa population a été décimée aux deux tiers et elle fut repeuplée par les Suisses notamment. Les deux guerres mondiales et l'annexion de la Moselle plus récemment ont provoqué des déplacements massifs de populations. Quand la Lorraine a connu le développement industriel de la fin du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, les populations paysannes ont été brutalement arrachées à la terre pour fournir la main d'œuvre dont l'industrie avait un besoin pressant.

Cette main d'œuvre ne suffisant pas, il a fallu faire venir des trains entiers de polonais et d'italiens pour travailler dans les mines et la sidérurgie. Toute cette population s'est mêlée et a fait souche, non sans heurts, en forgeant une nouvelle culture ouvrière fière et consciente d'elle-même. Il semblait à ces lorrains des Trentes Glorieuses que l'avenir était radieux fait de plein emploi et de perspectives d'élévation sociale pour leurs enfants. La crise destructrice a ravagé cet espoir et cette culture.

Les ouvriers lorrains, tous anciens paysans français, polonais ou italiens, transplantés et à peine réenracinés ont perdu deux fois la mémoire en l'espace de trois générations.



↳ Cette mémoire de travail, de souffrances et de luttes victorieuses forgée en quelques dizaines d'années semblait encore trop dangereuse cependant pour les casseurs de la restructuration industrielle qui se sont empressés de détruire les symboles de cette culture. Les Lorrains ont dû assister à l'ultime sacrifice : la destruction physique des puits de mine et des hauts-fourneaux. Il faut l'avoir vécu pour comprendre ce sentiment de rage qu'ont alors ressenti les lorrains.

En détruisant ces installations industrielles, les casseurs savaient pertinemment qu'ils détruisaient des symboles et les supports physiques de la mémoire ouvrière. Une fois encore, il ne restait plus que la tradition orale et les récits des anciens. La mémoire de cette culture est encore forte mais pour combien de temps encore ?

Sur les questions de la mémoire, comme sur d'autres, les fractures et les « différences » dont on parle tant depuis une vingtaine d'années ne se situent pas entre le Nord et

le Sud, entre les noirs et les blancs, entre les migrants et les sédentaires mais entre les possesseurs de biens matériels et symboliques et les autres. L'histoire oubliée et niée est bien l'histoire DES peuples et non l'histoire de certains peuples.

À qui va-t-on s'adresser pour exiger la repentance pour ces centaines de générations de paysans et de manoeuvriers humiliés, massacrés dans les guerres et les révoltes, réduits à l'indigence matérielle et culturelle, du Berry à la vallée du Nil, de l'empire des Incas à l'Inde des Moghols ?

Le devoir de mémoire doit être appliqué pour ces cultures populaires et ce pourrait être une mission des associations d'éducation populaire comme l'AEFTI : aider au recueil minutieux, patient des fragments matériels et symboliques de cette mémoire qui file sans laisser de trace.

La construction d'un avenir moins inégalitaire et plus juste est sans doute à ce prix pour éviter que l'histoire ne se répète trop souvent et trop longtemps. ☐



Historien
Maître de conférences
à l'université de Nice

Pour une histoire de la mémoire de l'immigration

Par Yvan GASTAUT

Les populations immigrées sont constitutives de l'identité française : ce constat ne surprend plus personne dans la mesure où, depuis plus d'une décennie un ensemble de discours, de manifestations, de travaux universitaires se sont mêlés, insistant sur la composante plurielle inscrite dans le marbre de la société française. Rendue officielle par le Gouvernement Raffarin en avril 2003 reprenant à son compte une volonté déjà affirmée du Gouvernement Jospin⁽¹⁾ en confiant à Jacques Toubon la présidence d'une Mission de préfiguration, la décision de créer une Cité nationale de l'histoire de l'immigration vient confirmer une incontestable mutation, malgré des difficultés de plusieurs ordres obligeant à repousser son inauguration.

Dans la lignée de recherches pionnières menées au début des années quatre-vingt, les travaux d'historiens, équipes de recherches nourrissant colloques et publications se sont multipliés faisant de l'immigration un champ à part entière visité par les différentes écoles historiques dans des périodes pouvant délaissier le seul vingtième siècle pour remonter parfois jusqu'à l'antiquité. Socle de connaissance indispensable en perpétuel enrichissement, l'ensemble de ces travaux mérite d'être mis en comparaison avec les méthodologies proposées par les autres sciences humaines et sociales. À l'aune de la pluralité omniprésente de notre société, le passé est désormais convoqué avec ce regard neuf et dynamique sur l'interculturel comme épice des décisions individuelles et collectives. Gare aux anachronismes ! Après avoir omis de penser la diversité au sein de la société française, il serait vain d'envisager ce vecteur comme une définitive clé de lecture de l'histoire. Cette nouvelle manière de regarder le passé dans tous les champs de l'histoire contemporaine contribue à refonder « les » mémoires nationales : les immigrés ne sont plus absents des guerres, ni des luttes fondatrices comme le mouvement social dans sa globalité ou la Résistance. Dans le contexte de crise xénophobe des années quatre-vingt, l'enjeu civique a été un stimulant efficace et les historiens ont beaucoup contribué à donner au débat public de nouveaux outils de réflexions en dénonçant notamment l'illusion d'une intégration facile des immigrations passées. À travers notamment le travail de Gérard Noiriel, l'histoire a conquis une position de référence auprès des sciences sociales comme la démographie, l'anthropologie, la sociologie ou la géographie qui, depuis

plus longtemps parfois, apportent leur contribution à la connaissance de l'immigration. Gérard Noiriel a montré le lien qui existe entre immigration et constitution de l'État-Nation à la fin du XIX^e siècle : nécessaires à la modernisation économique, les étrangers l'étaient aussi à l'identité nationale qui s'est consolidée contre eux. Cette habilitation d'une histoire de l'immigration a été accompagnée d'un effort de conceptualisation. L'histoire de l'immigration n'a cessé de se diversifier, tout en travaillant en étroite collaboration avec les autres sciences sociales. Dans la diversité actuelle, une dimension domine à l'évidence, celle qui interroge la gestion politique de l'immigration (les mouvements) et des immigrés (les populations). Il n'est donc plus possible de dire aujourd'hui que la place de l'histoire de l'immigration est invisible, marginalisée, oubliée : à mesure que les populations migrantes trouvent non sans difficultés leur place au sein de la société, les historiens, jamais déconnectés de leur temps, accompagnent ce processus par leurs travaux susceptibles de donner des éclairages, de proposer des mises en perspectives. Si pendant longtemps, ce que « l'histoire officielle », enseignée de l'école primaire à l'université, véhiculée par les médias dominants, a laissé dans l'ombre les apports multiples des populations indigènes (pendant la période coloniale) ou étrangères en général, la situation est en passe de changer. Menée de front avec une réflexion sur la faible représentativité des minorités ethniques à la télévision laissant ses « écrans pâles »⁽²⁾, la reconnaissance du rôle historique des « dominés » est perceptible des programmes scolaires à la recherche universitaire. Pour preuve, le tollé légitime provoqué par le vote de la loi relative à la « reconnaissance de la Nation » et à la « contribution nationale en faveur des Français rapatriés » du 23 février 2005.

Et la mémoire dans tout cela ?

Depuis les années quatre-vingt-dix, l'espace public, gagné par une fièvre de la commémoration, a fait de la mémoire une donnée politique⁽³⁾. Le témoin, omniprésent, a pu se substituer à l'historien du temps présent principalement, spécialiste de la période qui court de la Seconde guerre mondiale à nos jours. De telle sorte qu'il existe un conflit entre mémoire et histoire mis en scène dans différents aspects tels que le gouvernement de Vichy, le communisme, la guerre d'Algérie, mai 1968.

Témoins et historiens s'affrontent dans des perspectives divergentes

Porteuse d'un message militant souvent identitaire, la mémoire tend à entretenir ou à valoriser la figure d'un individu ou d'un groupe tandis que l'histoire s'en tenant aux faits, ordonnés autour d'une problématique d'étude, est capable de négliger les mémoires.

L'histoire n'est donc en aucun cas mémoire mais, elle peut et même doit utiliser cette constellation de situations particulières souvent en opposition les unes par rapport aux autres. L'activité mémorielle réinjecte par un autre biais du « droit à la différence » : chargée de valeurs, marquée par la tradition, elle produit des témoignages précieux qui sont autant d'archives pour demain. La mémoire est si présente aujourd'hui dans l'espace public parce que les individus ou les groupes motivés par une ambition citoyenne, l'utilisent pour interpeller l'opinion et les historiens. Il s'agit de combler des manques et d'ouvrir des espaces inédits de débat sur l'identité française.

La question immigrée se situe au beau milieu de cette tension depuis une à deux décennies

Adossés à la recherche historique dont ils critiquent parfois les conclusions, des porteurs de mémoires oeuvrent pour rappeler ou pour faire reconnaître des hommes, des événements, des idées.

Mais les mémoires de l'immigration ne peuvent se développer que lorsque les migrants sont reconnus comme partie intégrante de la société française : ce constat est sensiblement parallèle au processus d'intégration. Comme les historiens pionniers ont envisagé l'histoire de l'immigration comme une histoire de l'intégration justement parce que cette notion faisait débat à l'époque, il apparaît important aujourd'hui de compléter cette approche par une histoire des mémoires de l'immigration, dans la mesure où la revendication identitaire est inscrite dans l'espace public comme un enjeu majeur, symbole de reconnaissance citoyenne.

Dorénavant, aucune histoire de l'immigration ne peut s'écrire sans tenir compte des mémoires différenciées des populations étrangères. L'exposition « Toute la France » présentée au musée d'histoire contemporaine de Paris en 1998-99 par la Ligue de l'enseignement et la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC) a présenté sous l'angle de l'histoire et de la mémoire de cent ans d'immigration en France. Elle a permis de faire le point de façon chronologique sur toutes les populations qui ont rejoint le territoire national depuis les débuts de la III^{ème} République : Belges, Polonais, Africains, Italiens, Chinois, Vietnamiens, Russes, Portugais, Espagnols... L'exposition explique l'arrivée et l'implantation de ces populations et présente la place centrale de leurs contributions à la culture française : arts plastiques, cuisine, cinéma, sport, littérature, musique. La reconnaissance de cette multiplicité est la seule voie possible permettant de partager la mémoire⁽⁴⁾ pour construire une histoire commune.

Écrire l'histoire est une chose, la faire connaître au plus grand nombre en est une autre.

Pour cela il faut sortir des analyses qui limitent l'histoire et la mémoire à un reflet fidèle de l'état des rapports de force et de domination d'une société donnée. Il faut dépasser la vision selon laquelle l'histoire ne reconnaîtrait pas les « perdants », consacrant la représentation dominante du passé. Les travaux sont nombreux, les approches multiples, la connaissance est à portée de main : il suffit simplement de faire l'effort de lire et de comprendre. Certes, encouragés par la demande sociale et par les inévitables usages politiques du passé, les travaux historiques sont marqués par leur temps. Ainsi l'idéologie « intégrationniste » a promu au cours des années quatre-vingt, une histoire et une mémoire polies, « assimilées » oublieuses des spécificités et des différences. Mais les choses changent vite. En 1997, la projection sur Canal plus en prime time du documentaire réalisé par Yamina Benguigui « Mémoires d'immigrés » marque un tournant majeur : son écho et son succès suscitent étonnement.

Qui aurait pu imaginer cela vingt ans plus tôt ? Les migrants avec leur passé douloureux ont désormais toute leur place au sein de la société d'accueil. Plus généralement, à partir des années quatre-vingt-dix, l'action de nombreuses associations a permis un foisonnement d'initiatives à l'échelle nationale sous la forme de brochures, d'expositions, de films documentaires, de collecte de la mémoire des habitants, d'inventaire d'archives sur l'immigration. Dans une société française résolument multiculturelle, au sein de laquelle les revendications identitaires s'affirment, il est indispensable que toutes les composantes de la société se sentent partie prenante d'une histoire de France qui les prend en ligne de compte.

L'association Génériques créée en 1987 œuvre pour améliorer la connaissance des phénomènes migratoires en privilégiant tout particulièrement la question de la préservation des archives. En élargissant le cadre, le projet de « Cité nationale de l'immigration » veut montrer que la constitution de la Nation a été le fait de multiples flux de migrants qui ont contribué à l'essor économique du pays, qui l'ont défendu aux heures sombres ou qui ont participé à son rayonnement dans le monde. Ne s'agit-il pas par ailleurs de légitimer l'existence de Français de toutes origines et la présence en France d'étrangers ou de Français d'origine étrangère plus récemment installés, et ainsi de contribuer à changer le regard sur l'immigration contemporaine ?

À l'instar de la question de l'esclavage, l'immigration met en scène des rapports de domination omniprésents. L'exploration du passé sur ce point, l'invention de nouvelles sources sont motivées par un souci de compréhension de phénomènes complexes. Une réflexion sur le « devoir de mémoire » s'est engagée au milieu des années quatre-vingt-dix en France à partir de la relation douloureuse de la société contemporaine aux différents conflits du XX^{ème} siècle. Elle se poursuit pour la période plus récente d'après 1945 autour d'un sujet tout aussi sensible pour notre quotidien : les relations interculturelles. Le rapport à l'Autre, problématique sensible à plusieurs périodes de l'histoire, se construit de manière totalement inédite sur des retours au passé : un conflit symbolique de mémoires agite la question de l'intégration, produisant des formes modernes d'inscription à la société d'accueil pour les populations d'origine étrangère.



Dans une société médiatisée au sein de laquelle la mémoire apparaît comme une donnée politique, d'une part les communautés trouvent dans l'expression militante de leur expérience difficile un moyen d'exister et d'autre part la France accepte, non sans mal, d'assumer les épisodes les plus sombres de son histoire.

La guerre d'Algérie, sa mémoire et son histoire est le cas le plus significatif et le mieux balisé, mêlant des mémoires multiples qui s'affrontent dans différentes dimensions comme l'a montré dans ses travaux Benjamin STORA. Immigrés, harkis, rapatriés, soldats : le rapport à l'événement est pluriel donc les mémoires sont plurielles. Un colloque du Centre Régional d'Etudes et d'Observation des Politiques et Pratiques Sociales (CREOPS) publié dans la revue *Zaàma* en 2002⁽⁵⁾ évoque aussi les mémoires de l'immigration algérienne au prisme de la guerre d'Algérie, tout comme l'ouvrage et la série documentaire de Patrick Rotman « L'Ennemi intime »⁽⁶⁾ qui donne à voir une mémoire traumatique des soldats français ayant pris part au conflit et à la torture. D'une autre façon, la question de la commémoration des massacres du 17 octobre 1961 a donné lieu à une intense activité mémorielle sous l'impulsion d'associations de jeunes issus de l'immigration, de groupements antiracistes qui, depuis la fin des années quatre-vingt et à la suite du procès Papon, militent pour faire la lumière sur cet événement. Après avoir longtemps été frappés d'oubli, les faits font l'objet d'investigations approfondies et incomplètes de la part de nombreux historiens qui alimentent de lourdes controverses entre eux.

En parallèle, la banlieue est un objet de mémoire de l'immigration. Souvent écrite comme un territoire sans passé, sans identité, elle est souvent réduite à l'image des grands ensembles : paysages urbains tristes et déshumanisés. Des travaux d'historiens comme ceux d'Annie Fourcaut replacent la banlieue dans une dimension centrale tant sur le plan social que politique. Depuis les rodéos des Minguettes de 1981, une mémoire politique des banlieues prend forme, bien illustrée par les travaux de Saïd Bouamama depuis le début des années quatre-vingt-dix.

Mais la mémoire peut être également sollicitée

À la suite d'un travail de terrain de plusieurs années, le service des archives de la ville de Saint-Denis a organisé une exposition intitulée « Douce banlieue » entre avril et juillet 2004 dans le but de faire connaître le passé de la banlieue de l'intérieur, dans son intimité, en privilégiant la matière fournie par le témoignage oral direct et la photographie familiale. Des plaines maraîchères à la ville industrielle jusqu'aux plans récents de rénovation urbaine, Saint-Denis, s'est faite de « ruptures, de cassures, de secousses ». Le travail et l'exposition conduits par une historienne mettent en lumière une « histoire assumée et partagée », une histoire vécue liée aux faits et aux aspects humains des mutations urbaines. Voilà les chemins de la mémoire : revisiter le passé avec des archives différentes telles que les photographies familiales peu conformes aux photos d'agences, trop misérabilistes. Autre source, les témoignages oraux collectés sur trois ans sous la forme de réunions de quartier, d'ateliers de mémoire. Ces documents, utilisés en leur temps comme outils pour faciliter la citoyenneté des familles de banlieues vont devenir des archives pour demain.

Il s'agit en quelque sorte d'un passé délivré en deux temps.

La mémoire c'est aussi le nom des rues. Le 1er juillet 2004 à Marseille, le boulevard Jourdan prolongé a été officiellement rebaptisé rue Mahboubi Tir, en hommage à un commerçant emblématique des quartiers nord. Cette initiative, associant habitants et pouvoirs publics, témoigne d'une volonté de se réappropriier des espaces urbains dépersonnalisés, à travers un long travail de mémoire réhabilitant l'histoire des hommes et des femmes qui y vivent, et qui les font vivre. Au-delà du symbole, les associations regroupées autour de la Maison de quartier de la Busserine et du Comité Mam'Éga s'attachent à renforcer les liens intergénérationnels et intercommunautaires, notamment au travers de créations culturelles et d'actions publiques.

La mémoire peut constituer un enjeu plus directement politique

Par exemple, l'année 2003, un colloque organisé par le Centre d'information et de documentation sur l'immigration et le Maghreb (CIDIM) à Marseille pour commémorer le trentième anniversaire des premières luttes de « sans papiers » a mêlé historiens et témoins pour faire la lumière sur plusieurs zones d'ombre notamment dans la région marseillaise en matière d'organisation et d'information de ce que certains qualifient de « mouvement social immigré autonome ». Le CIDIM en a profité également pour commémorer les vingt ans de la Marche des beurs en organisant un rassemblement symbolique sur le Vieux Port pour fêter le départ des marcheurs, dans l'indifférence quasi-générale deux décennies auparavant. Pour les initiateurs, il s'agissait d'un nouveau départ : celui d'un « remue-mémoire » destiné à ressusciter les souvenirs, à les cultiver comme une matière vivante, afin de les restituer aussi bien aux acteurs oubliés de leur propre expérience que pour les transmettre aux nouvelles générations, ignorantes de cet épisode « métissé » de l'histoire de France. Il s'avère indispensable de revenir sur la dynamique de cette « Marche pour l'égalité » et de ses retombées pour réfléchir aux acquis et aux limites, à l'errance politique provoquée chez les acteurs et au sentiment d'avoir été dépassés par leur propre image publique et par l'institutionnalisation de l'intégration. Des associations issues de l'immigration, réunies en novembre 2004 par le Mouvement de l'Immigration et des Banlieues (MIB) dans le cadre du Forum social européen (FSE) de Saint-Denis, se sont livrés à un exercice de valorisation de la mémoire de la Marche. Plusieurs rencontres ont été organisées localement comme à Roubaix, l'association « Vidéorème » a programmé le film « Douce France, la saga du mouvement beur », produit par l'agence Im'média. Ailleurs des gens ont pu voir « La Mémoire en marche », un document inachevé d'Abdellali Hajjat, étudiant des Minguettes né en 1982⁽⁷⁾.

À chaque rencontre, le public a réclamé plus d'information sur le déroulement des faits et sur des questions comme la tension entre ouverture interculturelle et repli communautaire, l'émergence de la revendication identitaire musulmane, la place des femmes dans le mouvement beur ou les façons de faire en politique. Seul problème : toutes ces initiatives sont restées locales, sans relais dans les médias nationaux.





Or l'objectif était de faire renaître l'élan du 3 décembre 1983 qui, au-delà de l'imagerie idyllique de la main tendue aux valeurs de la République, a surtout signifié l'adhésion à une nouvelle communauté nationale. Les Marcheurs avaient l'espoir d'une coordination nationale pour donner un prolongement à leur folle épopée. Mais depuis les ressorts sont cassés et les héritiers n'arrivent pas à se départir d'une tendance de plus en plus accentuée au repli sur le local. Au total, la commémoration de la Marche des beurs est restée assez timide, sans la plupart des acteurs, aigris par un sentiment de désenchantement. Les médias n'accorderont qu'un intérêt distrait aux vingt ans de l'arrivée de la Marche.

Prenant acte de cet essoufflement, le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin a décidé de faire de la mémoire une actualité politique, réveillant médias et milieux associatifs démotivés en décidant l'organisation par le biais du Haut Conseil à l'Intégration (HCI) et sa présidente Blandine Kriegel, d'une manifestation rassemblant une centaine de personnes symboles de la réussite des enfants d'immigrés. Cette réception officielle confirme une certaine continuité de l'État dans sa volonté de réaffirmer la diversité de la société française. Le forum de la « réussite des Français venus de loin » tenu à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2004 a concrétisé la volonté des pouvoirs publics en récompensant des personnes de nationalité française issues de l'immigration qui se sont distinguées par un parcours professionnel, une initiative ou une œuvre prometteuse. La célébration de ces personnes est fondée sur le principe d'une multi-appartenance mise au service de la France pour mieux respecter les valeurs républicaines comme la laïcité.

Faire une histoire de la mémoire de l'immigration, c'est envisager une analyse des relations interculturelles dans une histoire du temps présent qui explore les rythmes commémoratifs et la prise en compte du passé de la diversité culturelle de la société française. Cette histoire est une affaire de générations. Ce sont les enfants de migrants, aujourd'hui adultes appartenant pour la majorité à la classe moyenne qui expriment une demande sociale, politique et culturelle concernant la guerre d'Algérie et l'immigration. Il n'est pas douteux que derrière ces questions de mémoire se profilent d'importants enjeux identitaires.

Mais l'histoire ne peut plus ne pas prendre en compte la subjectivité de ceux et celles qui ont traversé cette relation passionnelle : c'est cela l'histoire de la mémoire, c'est l'histoire des sensibilités et de la commémoration de ces sensibilités. Après le siècle des totalitarismes, nous entrons dans une époque fascinée par les victimes contre les systèmes politiques.

D'une façon générale, on constate une tendance à faire dériver l'histoire, rationnelle et critique, vers le « devoir de mémoire », émotionnel, traumatique et moralisateur.

Comme si tout le reste devait être traité froidement, mais que ce champ particulier devait mobiliser une émotion ailleurs prohibée. Certes, une conception trop froide de l'histoire, qui évacuerait au nom de la scientificité toute identification et toute émotion, qui évacuerait au nom de l'objectivité toute référence aux valeurs, et pour finir tout ce qu'il y a d'humain dans la reconstitution du passé, n'est sans doute pas la bonne. Reste qu'une certaine retenue demeure régulatrice et qu'un effort de distanciation reste la condition indispensable au travail de l'historien qui se doit de saisir la mémoire comme un objet.

Mémoire et histoire sont donc indispensables pour envisager les relations interculturelles aujourd'hui

L'une atteste d'une pluralité qu'elle s'emploie à faire reconnaître et l'autre utilise cette activité mémorielle comme base de travail pour compléter sa connaissance du passé en mêlant réalité et représentations. □

(1) Voir la première réflexion en 2001, Driss El Yazami et Rémy Schwartz, « Rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration » commandé par le Premier ministre.

(2) Voir colloque de l'Institut du Monde Arabe, « Ecrans pâles », Fasild, avril 2004.

(3) Pierre Nora, « L'ère de la commémoration », in « Les lieux de mémoire », Paris, Gallimard, 1984-1992, vol. 3.

(4) Voir Paul Ricoeur évoquant la mémoire partagée résultat d'un récit partagé in « La mémoire, l'histoire et l'oubli », Paris, Seuil, 2000.

(5) Zaâma, n°4, septembre 2002.

(6) Patrick Rotman, « L'Ennemi intime », Paris, Seuil, 2002.

(7) Voir Mogniss.H.Abdallah, in TouTEsEgoux.net, février 2004, La Marche des beurs, une mémoire à restaurer.

LE DOSSIER DU PROCHAIN NUMÉRO DE S&F SERA CONSACRÉ À

LA PROBLÉMATIQUE DES JEUNES :

Rapport à la langue : les primo - arrivants

- Scolarisation des primo – arrivants : la problématique - L'enseignement de la langue française : le FLE et le FLS - Les difficultés d'apprentissage - Que faire avec les langues d'origines? - Expériences en classe d'accueil (CLA)
- Les dispositifs d'accueil et les financements.

Insertion des jeunes : l'école de la deuxième chance, le système universitaire, l'emploi

- Les raisons de l'échec scolaire - Que faire en cas d'échec ? à qui s'adresser ? - Les dispositifs et les aides, les associations - Doit-on réformer le système universitaire ? - L'adéquation des diplômes avec le marché de l'emploi
- Expériences, cas pratique- Les jeunes et l'emploi - L'alternance école/ emploi - La place des jeunes dans la société

Avec la participation de :

- Mr Kais MARZOUKI, directeur de l'action éducative et de la solidarité à l'Acisé.
- M^e Eunice MANGADO, Chargée de mission sur les accompagnements éducatifs au pôle national de l'AFEV.
- Martine Blanchard, formatrice retraitée du CASNAV de l'académie de Créteil.

Merci d'envoyer vos articles avant le 15/09/2007 - Taille : entre 7682 et 18281 signes



Haut fonctionnaire, Patricia Sitruk a été directrice générale du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (Fasild) puis membre de l'équipe dirigeante de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse), soutiens et partenaires essentiels du projet de la Cité depuis son origine.

Spécialisée dans les affaires sociales, elle a successivement été directrice adjointe des cabinets de Nelly Olin et Catherine Vautrin, ministres chargées de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Auparavant, elle a notamment participé à la mise en œuvre des politiques d'action sociale, de l'enfance et de la santé de la mairie de Paris.

Par décret en date du 2 février 2007, Patricia Sitruk a été nommée directrice générale de l'Établissement public de la Porte Dorée, la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Patricia SITRUK

« Notre défi majeur est la rencontre avec le grand public »

Savoirs et Formation : Madame Sitruk, pouvez-vous nous parler de l'origine du projet de la Cité ?

Patricia Sitruk : C'est un projet qui a mis de longues années à mûrir. Tout d'abord il faut rendre hommage à ceux qui l'ont porté depuis plus de 15 ans, c'est-à-dire des historiens, des chercheurs et des associations militantes pour la reconnaissance de la contribution des immigrés à la construction de la culture et de l'histoire de la France. Parmi elles, je souhaite citer l'association Génériques et son délégué général Driss EL YAZAMI qui avait rédigé avec le conseiller d'Etat Rémy SCHWARTZ, un rapport pour la création d'un centre de ressources et de mémoire de l'immigration, remis au Premier ministre Lionel JOSPIN. Le projet avance ensuite avec la relance de la politique d'intégration lors du comité interministériel pour l'intégration d'avril 2003, qui adopte 55 mesures parmi lesquelles figure une mission de préfiguration confiée à Jacques TOUBON pour préparer la création d'un centre d'histoire de l'immigration. L'objectif de Jacques TOUBON a été d'impliquer toutes les forces qui ont porté ce projet dans des groupes de travail jusqu'à l'écriture du rapport de préfiguration. Ainsi, ce projet est le fruit des échanges et des débats qui ont eu lieu durant cette mission qui a travaillé près de 2 ans. En juillet 2004, le Premier ministre, Jean-Pierre RAFFARIN, annonce solennellement la création de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration. A partir de là, se mettent en place les outils juridiques et réglementaires permettant la création de l'établissement public qui a vu le jour le 1er janvier 2007.

S&F : Quelles étaient les difficultés du projet ?

P.S : On ne peut pas porter un projet de cette envergure sans rencontrer de difficultés. Il y avait et il y a encore sûrement fort à faire pour faire reconnaître qu'il est légitime dans un pays comme la France d'avoir un musée qui traite de l'histoire de l'immigration. En effet, la recherche historique sur l'immigration en France ne remonte qu'à une vingtaine d'années et ce sujet a longtemps été occulté dans le débat public.

Ce projet a été porté par la société civile avant d'être pris en compte par des responsables politiques, puis concrétisé par d'autres de sensibilité politique différente. Ceci démontre l'intérêt et la stabilité du projet. Aujourd'hui, les questions liées à l'immigration, à l'intégration, à la lutte contre les discriminations et à la reconnaissance de l'histoire et de la mémoire de l'immigration sont des questions qui ont mûri au sein de notre société.

Consacrer une institution culturelle chargée de recueillir, conserver et diffuser les éléments relatifs à l'histoire de l'immigration, c'est reconnaître que cette histoire fait partie de l'histoire de notre nation.





C'est également traiter une question de société sensible et complexe avec une approche historique, scientifique rigoureuse.

S&F : Vous étiez directrice du FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), aujourd'hui vous dirigez la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI), vous êtes passée du traitement administratif et social au traitement historique et culturel de l'immigration, avez-vous accepté facilement ce poste ? Comment vivez-vous ce changement ?

P.S : J'ai accepté ce poste avec enthousiasme bien que le FASILD soit un établissement avec des missions tout à fait passionnantes. Cette nouvelle responsabilité s'inscrit dans la continuité de mon parcours professionnel avec l'expérience d'une direction générale d'un établissement public notamment engagé dans la recherche sur l'histoire et la mémoire et sur les cultures de l'immigration.

Comme vous le savez, la Cité est un lieu avec un musée national, une médiathèque, des activités pédagogiques et culturelles et c'est aussi un réseau. Un réseau de partenaires avec lesquels j'ai le sentiment de poursuivre une collaboration engagée de longue date.

Bien sûr, passer d'une institution sociale à une institution culturelle représentait le défi de cette prise de fonction.

Pour cela, je suis entourée de professionnels confirmés, conservateurs, historiens, anthropologues, spécialistes de créations artistiques contemporaines, etc. Comme dans toutes les fonctions de direction, il faut savoir faire confiance et valoriser la technicité de ses collaborateurs.

S&F : Quel apport ou regard pouvez-vous apporter ?

P.S : Une directrice générale ne conduit pas seule, un établissement public. Elle est là pour proposer, impulser et mettre en œuvre, des orientations définies par un conseil d'orientation composé d'historiens, d'associations, de personnalités provenant du monde de la culture, etc.

De même, les affaires de l'établissement sont approuvées par le conseil d'administration.

J'ai suivi ce projet, j'étais en phase avec son contenu et j'étais préalablement membre du conseil d'administration du GIP-CNHI. Tout cela doit être pour beaucoup dans ma désignation à ce poste.

S&F : Vous venez de vivre la démission de 8 membres du conseil scientifique pour protester contre l'instauration du ministère de l'identité nationale, quelles sont les conséquences sur l'ouverture prochaine de la Cité ?

Ces historiens sont parmi les plus grands spécialistes de l'histoire de l'immigration en France. Bien entendu, nous avons regretté cette démission.

C'est une prise de position politique qui ne remet pas en

cause leur attachement au projet. J'en veux pour preuve le fait qu'en dehors des instances officielles, ils continuent à travailler avec nous, comme ils en ont fait état en s'exprimant sur le sujet.

Nous continuons à nous appuyer sur leur expertise et sur leur savoir-faire et à aucun moment, nous n'avons envisagé de les remplacer au sein de nos instances.

S&F : Existe-t-il un lien avec ce ministère ?

P.S : La CNHI dépend de 4 tutelles :

- Une principale : le ministère de la culture et de la communication puisque la Cité est une institution culturelle, musée national à laquelle s'appliquent les textes relatifs aux musées de France.

- Une deuxième : le ministère de l'éducation nationale pour la partie pédagogique : l'accueil des groupes scolaires, la formation des enseignants à la transmission de l'histoire de l'immigration et également, un travail sur le contenu des programmes scolaires.

- La troisième : le ministère de la recherche puisque nous avons une vocation de soutien à la recherche.

Et enfin, le ministère chargé de l'intégration parce que les questions de mémoire, d'intégration et de reconnaissance des parcours d'intégration concernent également la Cité tout comme une approche contemporaine des questions liées à l'immigration.

S&F : Est-il facile de considérer l'immigration comme produit culturel ?

P.S : Nous avons des exemples dans d'autres pays comme le Canada, l'Allemagne ou les Etats-Unis, où les questions de société sont traitées dans une institution culturelle. Comment les montrer ? Il ne s'agit pas de réécrire les livres d'histoire, il s'agit de montrer dans un parcours scénographique, l'histoire de l'immigration.

Nous avons des supports variés : des photos, des documents, des films, des objets du quotidien qui prennent sens parce qu'ils illustrent un moment, un parcours, une vague d'immigration ou alors, parce qu'ils s'accompagnent par un témoignage du donateur et du prêteur. Nous présenterons également des œuvres d'artistes contemporains en résonance avec le thème de l'un des différents îlots du parcours de l'exposition permanente intitulée « Repères » qui présente les différentes étapes du parcours de l'immigré : les raisons du départ, le voyage, le passage de la frontière, l'arrivée en France, la rencontre avec l'administration (l'Etat et ses institutions), le vivre en France (école, logement, travail...) et pour finir, la diversité, tout ce qui fait la France d'aujourd'hui, à la fois diverse et réunie autour de valeurs communes.





Premier dépôt de la CNHI

La mère de Mr Daniel ROOCHVARG a utilisé cette valise pour venir à Paris en lune de miel en 1958.



S&F : Est-il difficile de constituer une collection sur l'histoire de l'immigration ?

P.S : Il était difficile de constituer une collection puisque nous étions dans la situation inédite d'ériger un musée sans collection préexistante. Nous avons un projet scientifique mais pas de collection. Il a donc été nécessaire de mener une politique d'acquisition. En outre, un appel à collecte a été passé à travers notre site Internet et à travers le réseau associatif pour que les personnes nous remettent un objet qui a du sens dans leur histoire personnelle et qui peut faire sens d'une façon générale. Nous avons régulièrement des dons et des dépôts. Ce sont souvent des moments forts.

S&F : Quel est le public potentiel de cette Cité ?

P.S : Notre défi majeur est la rencontre avec le grand public. Il ne s'agit pas de rester entre chercheurs ou spécialistes. De même, nous ne souhaitons pas cibler un public spécifique ; ce projet est un projet de société, la société française dans toutes ses composantes est concernée. Ce lieu doit être un lieu pour tous, le patrimoine de l'immigration fait partie du patrimoine français, il doit être diffusé pour tous et accessible à tous.

S&F : Quelle est la place du réseau dans cette Cité après son ouverture ?

P.S : Dès la programmation 2007, nous avons souhaité concrétiser la place du réseau, pas seulement comme ac-

compagnateur mais comme co-producteur du projet de la CNHI. Nous avons déjà, dans notre programmation en 2007, deux expositions :

- Une, organisée par AIDDA, une association de photographes autour du chantier de la Cité.
- Une autre, organisée par la FACEEF (Fédération des Associations et des Centres d'Espagnols Emigrés en France).

En 2009, nous allons accueillir une exposition préparée par l'association Génériques sur les apports de la culture maghrébine en France.

Au cœur du bâtiment, dans le forum, un kiosque sera installé où les associations pourront présenter leurs activités, leurs publications, etc.

S&F : Quelles sont les raisons du retard dans l'ouverture de la Cité ?

Ce sont les aléas habituels des chantiers, la livraison des ascenseurs a été retardée, la commission de sécurité donne à juste titre des recommandations à suivre et des réajustements sont réalisés en conséquence.

S&F : Avez-vous une date précise d'ouverture ?

P.S : Nous prévoyons une ouverture au public pour la fin du mois de septembre prochain. ☐

Interview
Zohra BOUTBIBA



**Signature de la première convention de dépôt avec Mr Daniel ROOCHVARG,
un américain installé en France depuis 1988**



Directrice réseau et partenariats
à la CNHI

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration : un lieu et un réseau de partenaires

Par Agnès ARQUEZ-ROTH

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration est sans aucun doute, une institution culturelle publique d'un genre nouveau, dans la mesure où elle va tenter d'articuler à plusieurs niveaux, la complexité d'un va-et-vient entre une institution culturelle et la société civile, symbolisée par la mise en œuvre d'un projet constitué d'un lieu, le Palais de la Porte Dorée, et d'un réseau de partenaires.

Il faut indubitablement remonter au contexte politique et social de la France et à l'origine de ce projet pour comprendre ce choix politique, stratégique et structurel.

En effet depuis quelques années le constat douloureux a été fait d'un écart important entre les principes d'égalité de la République et les réalités sociales, politiques et économiques d'un grand nombre de citoyens français de descendance étrangère. Le projet de la Cité choisit délibérément d'interroger cet écart entre « utopie » et « réalité », par le prisme des représentations.

Plusieurs étapes ont conditionné le processus d'élaboration du projet :

- ☀ la reconnaissance d'un réseau d'acteurs associatifs, impliqué sur ces sujets depuis trente ans, notamment sur les questions liées à la mémoire de l'immigration
- ☀ la connaissance, par le développement de ce domaine relativement récent qu'est « l'histoire de l'immigration » et la valorisation des ressources en la matière
- ☀ l'interpellation de l'ensemble de la société par une programmation culturelle et artistique (expositions, spectacles vivants,...)
- ☀ la mise en débat dans l'espace public, au Palais de la Porte Dorée et hors les murs, en régions et à l'étranger par le biais de rencontres, de programmes pédagogiques,...

La Cité fait donc le choix de définir de façon structurelle, plusieurs enjeux :

- ☀ dans la conception même et le sens politique et institutionnel du projet, notamment par la place faite à la société civile et à un réseau de partenaires, présents au cœur même du projet
- ☀ sur les territoires en posant la question de l'identité culturelle faite de pluralités, en proie au niveau local à l'imbrication de toutes les dimensions territoriales allant jusqu'au niveau international
- ☀ au niveau de la société française qui, comme de nombreux pays en Europe, subit une crise des modèles et des valeurs et se trouve devant la nécessité de transformation des mentalités et représentations liées à l'immigration et aux populations immigrées

Le défi posé par la Cité est résolument d'avoir intégré d'un point de vue structurel et dans les activités mêmes de l'institution, cette ambition et ce fondement de la République française, une et indivisible, transformée et enrichie de la pluralité des héritages culturels, qui font appel tant à la responsabilité de l'Etat, de la société civile que de chaque citoyen.

La création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration dans un contexte politique particulier

Le lien entre la Cité et les politiques d'intégration est très étroit et illustre la dimension politique de ce projet à plusieurs égards.

En effet la politique publique d'intégration en France a été depuis toujours étroitement liée aux politiques d'immigration. Au fur et à mesure, et au gré de l'évolution de ces politiques, la France est passée du traitement social, passif



et réparateur à une approche valorisante de l'intégration, dépassionnée, déculpabilisée.

Dès 2001 un « rapport pour la création d'un centre national de l'histoire et des cultures de l'immigration » a été remis par Driss El Yazami et Rémi Schwartz. Il soulevait d'ores et déjà les enjeux politiques d'une telle institution.

Puis la relance le 24 octobre 2002 du Haut Conseil à l'Intégration a permis de rappeler l'implication et la responsabilité de la société dite d'accueil, dans le processus d'intégration, alors défini comme un processus dialectique et dynamique entre l'ensemble de la société et les populations migrantes.

Enfin le Comité Interministériel à l'Intégration du 10 avril 2003 propose cinquante mesures dont l'une concerne le lancement de la mission de préfiguration de la Cité.

Dans le contexte français, le mot « intégrer » signifie donc désormais à la fois accueillir, assurer l'égalité des droits, l'égalité de traitement dans une perception des concepts de nation et de république une et indivisible, inchangés.

Pourtant cette injonction paradoxale, cette distance entre volonté politique, action publique et réalités sociales, représentent un véritable défi posé à la société française dans son ensemble. Et c'est donc naturellement que la mémoire et la reconstruction des parcours identitaires, sont devenues, ces dernières années, une dimension essentielle de l'intégration.

Cette conviction a tout d'abord été portée avec force et engagement par le milieu associatif puis reprise par les Pouvoirs Publics, comme en témoignent parmi d'autres les initiatives:

✿ de Génériques en 1989 avec l'exposition «France des étrangers, France des libertés
Presse et communautés dans l'histoire nationale »

✿ d'Aralis, Association Rhône-Alpes pour le Logement et l'Insertion Sociale, créée en 1951 et dont les missions sont toutes conduites par un principe de mise en mouvement des résidants avec leur environnement

La question de la mémoire de l'immigration s'est donc fait sentir, pour les Pouvoirs Publics, en premier lieu par les enjeux de réussite des politiques d'intégration, mis en péril, si un changement ne s'opérait pas.

C'est une prise de conscience majeure du lien entre «mémoire, identité, intégration». En effet c'est affirmer que «l'intégration fonctionne comme un processus fusionnel, jamais comme une amputation. Il n'existe d'intégration durable que, nourrie d'une construction identitaire par additionnalité, et non par césure, encore moins par censure. Au silence volontaire ou accablé des parents correspond systématiquement la révolte et le rejet des enfants. Les mécanismes d'intégration n'opèrent jamais sur des êtres amnésiques, fictivement recomposés. La résurgence culturelle prend alors des formes déstructurées et caricaturales.» (Olivier Rouselle)⁽¹⁾

Il est apparu évident y compris dans le milieu associatif, contrairement aux idées reçues, qu'intervenir sur ces problématiques, nécessitait de développer des processus scientifiques d'observation, d'analyse et de valorisation, de l'histoire et de la mémoire de l'immigration. Vouloir agir sur les représentations liées aux populations immigrées et à l'immigration, c'est modifier le regard sur la construction de l'histoire de l'identité nationale. C'est pourquoi cette initiative associative puis publique, s'est toujours construite en réaction à l'évolution du débat politique

L'histoire de l'immigration est relativement jeune dans le domaine de l'histoire. Elle a cela de particulier qu'elle a tout d'abord été construite grâce à la complémentarité de plusieurs recherches, universitaires et associatives, qui se sont enrichies mutuellement.

Les premiers travaux dans les années 70 ont essentiellement été tournés vers l'histoire sociale ouvrière et les relations internationales pour évoluer dans les années 80, grâce notamment à Gérard Noiriel, vers une approche qui lie de façon intrinsèque et co-substantielle, le mouvement de l'immigration et la constitution de l'État- Nation.⁽²⁾

Bien que la démarche historique ne s'accompagne pas toujours de relations harmonieuses avec les démarches mémorielles, toutes ces approches ont la possibilité d'éclairer l'histoire des représentations et des genres, de façon importante et légitime.

Il s'agit autant d'apporter un regard de connaissance et de compréhension que de transformation des réalités sociales et politiques qui mettent en péril aujourd'hui la cohésion de notre société plurielle.

C'est pourquoi le projet de la Cité, dans un contexte de valorisation des migrations, en Europe comme au niveau international, se présente comme un véritable sujet de société, mis en débat dans l'espace public, dans sa dimension politique et culturelle. C'est une institution qui oblige à repenser les concepts de diversité culturelle, de nation, de culture. C'est donc une institution publique qui, dans ses modes de fonctionnement comme dans sa programmation, propose de fédérer les attentes sociales et politiques plurielles. Elle place la culture au centre du fonctionnement social et politique.

Le mode de préfiguration du projet : entre consensus et mise en tension

Cette institution d'un nouveau genre suscite des sentiments contradictoires de la part des partenaires qui vont de l'expression de l'aboutissement d'une certaine reconnaissance, l'espoir d'un changement, la crainte d'être déçu, en même temps que le refus d'une instrumentalisation.

Cette particularité vient du fait que ce sont les associations qui ont milité pour une concrétisation de ce projet par les pouvoirs publics, car elles y voyaient précisément là, le véritable enjeu de reconnaissance et de transformation de la société.



Si donc la nature politique et institutionnelle du projet inquiète, elle est aussi une opportunité, un levier pour dynamiser des projets territoriaux et la prise en compte de ces problématiques sur tout le territoire national, et en interaction avec les dimensions européennes et internationales.

Le projet est donc double à plusieurs titres et certains éléments attestent de cette volonté de construire de manière collective un projet, qui allie reconnaissance publique et innovation associative, ce qui peut paraître antinomique dans une certaine tradition citoyenne.

Le travail confié à Jacques Toubon depuis 2003, avec la mission de préfiguration puis le groupement d'intérêt public de la Cité jusqu'à la fin 2006, consiste à avoir élaboré une synthèse des attentes et imaginé une configuration interne au projet, conforme à la double nature de la Cité, une institution et un réseau.

Ainsi dès la mission de préfiguration ont été constitués, différents groupes de travail :

- le conseil scientifique, composé de chercheurs, de représentants d'institutions en charge de la conservation, du patrimoine ou de la muséographie.

- le comité technique, composé de représentants des Pouvoirs Publics et du FASILD⁽⁹⁾, devait déterminer le budget, le statut, la localisation... de la Cité.

- le forum des associations, réunissant également des personnalités. Sa mission était de réfléchir aux programmations de la Cité au Palais de la Porte Dorée et hors les murs ainsi que sur la constitution d'un réseau plus large pouvant contribuer aux débats et activités de la Cité.

Ce dernier a très rapidement fait émerger la nécessité de construire, dès cette étape, une action transversale, afin de ne pas prendre le risque d'un éclatement du projet dans chacun des champs professionnels interpellés, déconnectés de la perspective politique globale et de son impact sur la transformation des représentations.

C'est pourquoi un comité de pilotage a été formé dès novembre 2003, composé de membres du conseil scientifique et du forum.

A partir de 2004, l'implication du réseau à l'échelle du territoire national dans le projet de la Cité a été posé comme une priorité. Douze réunions régionales ont été organisées. Elles ont été l'occasion d'une présentation du projet par Jacques Toubon et de débats avec les acteurs locaux institutionnels, collectivités territoriales, associations, entreprises...

Un premier recensement des projets et des acteurs liés aux questions d'histoire et de mémoire de l'immigration, dans une perspective sociale, politique, culturelle, a été réalisé et a fait l'objet d'une édition.



Ismaël Hajji, venu en France en 1977 pour tenter une carrière de footballeur professionnel. Il dépose à la CNHI, un maillot de l'équipe de foot et une paire de chaussures à crampons. Il a été photographié dans sa boutique aux Lilas (93)





Le fonctionnement interne du groupement d'intérêt public s'est donc structuré autour d'un conseil d'administration, un conseil scientifique et culturel, un comité de pilotage, un comité d'histoire, et un forum des associations, où les membres de la société civile et donc du réseau de partenaires sont, dans la plupart des instances, fortement représentés.

Enfin l'établissement public administratif (EPA), créé au 1^{er} janvier 2007, fonde l'institution par décret, reprend ces principes d'organisation en substituant, le comité scientifique et culturel et le comité de pilotage, à un conseil d'orientation. L'originalité de cette institution culturelle s'inscrit également dans les textes puisque la structure juridique s'est adaptée aux impératifs du réseau en créant un conseil d'orientation au sein de l'EPA, décision totalement novatrice dans les institutions françaises.

La pluralité des acteurs vient rajouter un élément de complexité à l'ambition de ce mode participatif et consultatif voulu entre une institution et un réseau de partenaires. En effet, l'étude menée par Opale⁽⁴⁾ révèle qu'un tiers des structures appartient au secteur artistique et culturel, un tiers aux structures sociales et socioculturelles, 5% aux institutions culturelles, et seulement 8% aux collectivités locales. Par ailleurs cette répartition est très inégale sur les territoires et témoigne d'une prise de conscience de ces questions inversement proportionnelles aux enjeux de ces derniers.

Le pendant de cette hétérogénéité se retrouve de la même manière dans la multiplicité des positionnements et conceptions de l'histoire, la mémoire de l'immigration et de leur impact sur les représentations. La nature des projets soutenus en est largement illustrative puisqu'elle concerne à 60% des histoires individuelles liées à la mémoire.

La Cité doit donc faire face à une pluralité des acteurs et des projets, qui peut constituer à la fois une force et une faiblesse, dans le contexte d'un projet d'envergure nationale, qui ne souhaite pas se couper de cette parole, tout en confrontant cette dernière aux questions d'histoire et à la rigueur indispensable pour une meilleure compréhension de ces phénomènes.

Le réseau de partenaires de la Cité est posé comme un élément majeur, structurant de l'établissement. Les débats ont été ouverts longuement sur la nature de ce réseau, sa forme. Ils ont souvent été révélateurs de la difficulté même à penser et organiser la complexité de ce projet ambitieux.

Pour permettre au réseau d'être partie prenante de l'établissement et pas seulement partenaire sur les actions, il faut pouvoir étudier le panel de possibilités qui s'offrent à la Cité, pour passer, du constat du divers des acteurs, à la diversité de ces derniers ; de l'intention d'une co production, à la réalité effective de son action, de la conception, à la mise en œuvre.

Plusieurs conditions pour que la relation réseau / Cité fonctionne sont à étudier et clarifier :

- ✿ définition de plusieurs niveaux d'implication (rôle et place de chacun)

- ✿ élaboration de procédures, principe régulateur entre les propositions du réseau et la programmation de la Cité

La difficulté majeure réside dans le fait que le réseau précède la Cité dans sa réalité, puisque cette dernière est encore en devenir. Un rapport de force est inévitable et ne peut trouver son issue que dans la définition d'un intérêt public commun.

Cette posture nouvelle implique non seulement de repenser les modes d'organisations entre institution et réseau d'acteurs, mais également le rapport entre acteurs représentants de la société civile et citoyens, désormais témoins de migrations multiples.

Ce mode participatif et consultatif de la mission de préfiguration a parfois été critiqué dans une recherche trop forte de consensus, qui risquait d'annihiler ou d'édulcorer les questions de fond et de concepts que soulève le projet de la Cité.

La mise en perspective de ce rapport de force vers la définition d'un intérêt public commun pourrait permettre d'éviter le risque d'un consensus, trop mou aux yeux de certains, vers une mise en tension productrice de sens dans un plus large périmètre. Elle trouve également une pertinence dans l'élargissement de cette question du niveau national aux niveaux européen et international.

C'est pourquoi le réseau de partenaires de la Cité s'est inscrit très rapidement dans cette dimension. La valorisation des migrations ainsi que celle de l'histoire de l'immigration, participe pour l'ensemble des pays aux mêmes enjeux de construction identitaire collective.

Là encore si des partenariats ont d'ores et déjà commencé sur le plan scientifique comme l'atteste le colloque international organisé par la Cité en 2004 «Musées et histoire de l'immigration, un enjeu pour toutes les nations», des initiatives prennent forme pour donner à ces réseaux en devenir, une dimension qui relie les domaines artistiques, culturels, scientifiques, aux réflexions et impacts dans le champ politique, de ces sociétés désormais plurielles.

Cette ouverture à l'international est co-substantielle du sujet de la Cité et le réseau de partenaires en témoigne non seulement dans la mise en œuvre de projets transfrontaliers mais également dans la participation aux débats et à la création de réseau dans lequel il entend jouer un rôle important.

Un défi pour l'avenir : passer de l'intention, la volonté, à la mise en œuvre...

En effet en l'état actuel des choses, le réseau de partenaires est constitutif du projet mais doit trouver encore sa place dans la réalité des actions de l'établissement.

La question des moyens financiers, de leur répartition sur le territoire entre le réseau et la Cité a souvent émergé et constitue une toile de fond à la recherche des modes de collaboration adéquats entre les deux entités du projet.





Il semblerait que le point de perspective, qui pourrait résoudre cet échange parfois très duel et même en opposition, entre le réseau et le Palais de la Porte Dorée, soit le fait d'établir dans les collaborations à venir :

- la certitude de servir les objectifs communs du projet c'est-à-dire la transformation du regard sur les populations immigrées et l'immigration dans le but de favoriser une culture commune faite de pluralité

- le respect du principe de subsidiarité entre la Cité et le réseau qui inscrirait leurs actions en complémentarité.

La phase de chantier qui s'échelonne jusqu'en 2009, présente une innovation dans la forme et le contenu, puisqu'il s'agit d'organiser la prise de conscience des publics, de la population dans son ensemble, du renversement non seulement architectural, au Palais de la Porte Dorée, mais également des mentalités au travers d'une programmation d'activités au sein du Palais en travaux mais aussi hors les murs. C'est un projet qui se construit en avançant et qui est soumis de façon permanente à une évolution vers un point de perspective, une forme d'utopie, qui prend son point de départ dans la réalité sociale, politique et culturelle d'une société multiple. Le projet de la Cité définit le chemin à parcourir en termes de sens (connaissance), de direction (programmation), et de signification (reconnaissance d'une culture commune plurielle).

Ainsi le projet de la Cité participe à des problématiques actuelles complexes qui se trouvent mises en lumière de façon accrue par la combinaison de pratiques professionnelles diverses en interne, au travers d'une équipe interdisciplinaire, et en externe, avec le réseau.

L'originalité de ce musée est qu'il n'a pas de collection préexistante. Il s'agit donc de constituer une collection éclectique sur deux siècles d'immigration en France pour illustrer un propos et non de présenter des objets pour leur valeur en soi. Le projet scientifique et culturel inscrit le musée dans une démarche didactique, destinée « à réhabiliter un pan oublié de l'histoire nationale française et de l'intégrer dans l'histoire nationale ». Une partie de cette collection, présentée notamment dans l'exposition permanente intitulée « Repères », va se constituer au travers d'appels à collecte ciblés pour lesquels le réseau de partenaires joue un rôle majeur. Les détails de l'organisation de cette collaboration sont à définir.

Au travers de cette collecte d'objets et de mémoire orale, le musée prend part à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel définie dans la convention de l'UNESCO en 2003 « comme patrimoine transmis de génération en génération qui, recréé en permanence par les groupes et les communautés (...), leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine ».

Mais la Cité ne s'intéresse pas seulement à la valorisation du passé mais aussi à celle du présent par le biais d'une programmation culturelle et artistique qui pourra décliner les grandes notions comme l'identité, l'altérité et toute autre thématique liée aux réflexions de la Cité. Il s'agit dans ce contexte de faire référence à la fonction de la culture dans

la « Cité » au sens citoyen du terme, sans risquer une instrumentalisation de la création artistique et culturelle au service d'un discours. Tout l'enjeu de démocratisation culturelle recherchée se manifeste aussi bien dans la volonté de réduire l'éloignement de certains publics dans l'accès à l'offre culturelle, que dans le souhait d'apporter une reconnaissance d'expressions culturelles diverses, constitutives d'une culture commune. Les craintes du réseau se sont exprimées autour de la tentation de mettre en place au sein de la Cité, une culture institutionnelle parallèle à l'expression de cultures émergentes, parfois à l'initiative de partenaires du réseau.

C'est donc une programmation qui repose la définition des limites posées historiquement, en terme de qualité, entre action culturelle et socio-culturelle, entre prédominance d'une programmation parisienne et en régions.

Le projet de la Cité dans sa collaboration étroite avec le réseau recherche à mettre en valeur au sein d'une même exigence de qualité, les dimensions culturelles, politiques, et sociales, d'une programmation globale pour le Palais de la Porte Dorée comme dans des sites en régions ou à l'étranger. Dans ce domaine le travail sur les représentations réciproques des acteurs, devrait déboucher sur des expériences de coproduction enrichissantes, comme c'est le cas pour la diffusion de la Zon - Mai de Sidi Larbi Cherkaoui, issue d'une commande de la Cité et présentée au cours d'événements régionaux dans un partenariat prometteur avec les acteurs locaux.

Enfin le réseau aura également un rôle à jouer dans la politique de médiation souhaitée au sein de la Cité entre la population dans son ensemble et le projet comme entre les différents publics. En effet dans la mesure où l'objectif poursuivi est la modification des représentations, celle-ci ne peut s'opérer de façon cloisonnée dans une perception différenciée des publics.

En conclusion

La Cité orchestre une superposition de quatre éléments complexes dont l'enjeu est de trouver un mode d'articulation qui mette en valeur la cohérence et la conséquence des engagements affichés par le projet depuis sa conception jusqu'à sa phase de réalisation aujourd'hui.

Ainsi c'est tout d'abord la société française dans son ensemble qui, en même temps et presque de façon contradictoire, fait le constat d'inégalités, réaffirme le besoin de transformation des mentalités et son attachement aux principes républicains, cherche de nouveaux modes d'organisation de la société civile dans une expression multiple, conforme à sa composition.

Puis c'est l'émergence de la question de l'histoire de l'immigration, avec ses enjeux à la fois de connaissance, de reconnaissance et de mise en débat dans l'espace public.

Enfin les territoires, point d'ancrage du projet et de réalités sociales, culturelles et politiques, qui sont désormais soumis simultanément à une plus forte décentralisation





**Chapelet bouddhique déposé à la CNHI par Mme Tran Dung-Nghi.
Cet objet lui a été donné par sa grand mère.**


des responsabilités publiques, à l'imbrication des questions de dimension allant du local à l'international, à la difficulté dans la recherche de moyens et à la nécessité de la mise en réseau des modes de pensée et d'action.

Et pour finir la Cité, établissement d'un nouveau genre, dans sa double nature, d'un lieu et d'un réseau, qui rassemble ces trois premiers éléments, tout en cherchant à se définir non seulement comme le contenant de ces dernières mais également comme une institution culturelle publique à part entière.

L'ambition de ce projet est donc importante, quand on observe par ailleurs, que chacun de ces éléments évolue à des rythmes différents, pas toujours compatibles, dans une contingence économique, politique, culturelle et sociale dont aucun d'entre eux n'a réellement la maîtrise.

Néanmoins l'originalité et la force de cette initiative collective résident sans aucun doute dans la prise de risque collective à poser les questions vitales à la société de demain même si elles bousculent les repères et représentations.

Il reste un point d'équilibre à trouver dans ce projet d'un lieu et d'un réseau de partenaires, qui dans ce nouvel écart entre utopie et réalité, doit rechercher les variables de stabilité qui s'apparentent à ce que décrit Maxence Fermine⁽⁵⁾, comme l'art du funambule :

**«Il y a deux sortes de gens
Il y a ceux qui vivent, jouent et meurent
Il y a ceux qui ne feront jamais rien d'autre
que se tenir en équilibre sur l'arête de la vie
Il y a les acteurs
Et il y a les funambules»** 

(1). Olivier Rousselle, conseiller d'État, ancien directeur général du Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations, 2003

(2) Gérard Noiriel, Le creuset français, histoire de l'immigration, XIXème-XXème siècles, Seuil, 1987

(3) Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations, devenu Agence pour la Cohésion Sociale et l'égalité des Chances

(4) Opale, «Etude sur les attentes des acteurs locaux», juillet 2006

(5) Maxence Fermine, Neige, 2000, Seuil



Journaliste

<http://raouf.typepad.com>

Quand la France se regarde par le petit trou de la lorgnette

Par Raouf BOUTBIBA

Les déclarations de campagne enthousiasmées l'avaient promis. L'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la république l'a concrétisé. La France est – pour combien de temps ? – dotée d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Plus qu'une nouveauté ; un corps étranger dans une tradition politique rétive à la culture des particularismes. 1789, la République, ... avaient promis une communauté du droit et de la justice qui réconcilierait chacun, autant avec soi, qu'avec les autres. Une promesse que beaucoup s'acharnent à construire patiemment depuis ... ? Quelques siècles déjà ! Le 6 mai 2007, (la démocratie est ainsi faite) cet homme, qui choisit de faire « sienne » cette promesse, fut, par le suffrage universel, élevé au rang de commandeur d'une nation française portant dans ses entrailles les joies et les peines de ce serment. La victoire était là. Réelle mais non consommée. Le vin de la démocratie n'allait pas enivrer tous les enfants de la République. Cette fois-ci, le jeu des urnes ne fit pas, seulement, des déçus, il accoucha, comme dans des temps que certains pensaient révolus, d'inquiétudes multiples. Les mots du nouveau locataire de l'Élysée résonnaient tels des clochers exaltés dans une tradition républicaine peu emportée par autant d'emphase. Elle crut vaciller, laissant échapper des appels à la résistance.

Dans une campagne électorale où excès et surenchères se disputaient le podium de la dignité politique, la France eut la place de choix. On l'a chantée. On l'a louée. L'a-t-on écoutée ?

Pour Nicolas Sarkozy, la nation méritait une renaissance digne après la souillure de mai 68. Le propos détonait. Il tranchait avec les « courtoisies » habituelles. Il fallait faire trembler l'adversaire. Le PS frétille. Ségolène Royal exhortait les Français à se réapproprier leur drapeau. Appel pathétique d'une gauche désincarnée quand le chef de la droite orchestrait une contre-révolution réactionnaire qui s'acheva par son sacre. La « rupture » tant prônée par Sarkozy était là. Non plus comme l'expression de circonstance d'une joute électorale mais d'un couronnement idéologique. La marque de fabrique d'une droite plus convaincue de ses valeurs, même les plus archaïques.

Sachant une grande partie de l'électorat hostile aux sirènes nationalistes, le propos, pris le soin de prendre des accents de contestation.

La séduction en politique ne passe-t-elle pas par le non à l'ordre établi, au refus du convenu ?

Cependant, de rupture il n'y en aura point. La cassure est en réalité continuité. Dans un jeu de chaises musicales, assez astucieux du reste, le détenteur du pouvoir adopta une attitude victimaire pour mieux vilipender les porte-voix du désordre et de la régression. Les événements de la gare du nord comptent parmi les exemples les plus édifiants. La seule interrogation sur les tenants et les aboutissements de ce fait divers était devenu un plaidoyer en faveur des « fraudeurs » et des « tricheurs ». On s'excuse en permanence d'avoir osé souffler les « craintes du peuple ». On adule « la victime ». On accable « l'accusé », on en fait un coupable avant la prononciation du jugement.

La prouesse consistait à transfigurer un conservatisme sans complexe en moteur du changement nécessaire en entonnant, à satiété, le mot « rupture ». La technique survécue à la campagne pour devenir un véritable mode de communication politique. « Depuis plus de vingt ans, prononcer le mot « immigration » était devenu en France une manifestation d'extrémisme, de xénophobie, voire de racisme. ». C'est ainsi que Brice Hortefeux nous invite à lui prêter oreille attentive dans une tribune publiée dans le Figaro du 1^{er} juin.

La centralité de la question migratoire avant, pendant et après l'élection présidentielle n'a rien d'exceptionnel. Elle relèverait, presque, de l'historique. La tradition politique française abonde en exemples similaires. Belges, Italiens, Espagnols, Algériens, Portugais, ... ont tour à tour fait les frais d'un délit de non appartenance à la grande nation.

« (...) l'immigration a fait l'objet de deux grands types de discours politiques. Le premier ancré à gauche, privilégie « l'intégration » alors que le second ancré à droite et à l'extrême droite, mobilise le lexique de l'identité nationale. » ⁽¹⁾

Un conflit de toujours entre une gauche, héritière de la révolution française, et une droite, non débarrassée des germes du monarchisme. Le vocabulaire explicitement raciste en moins, la configuration n'a pas beaucoup changé. À ce détail près qu'aujourd'hui nous avons un ministère, non de l'immigration, ce qui eut paru logique afin de mieux organiser les conditions de séjour des étrangers en France, mais d'un ministère, de l'immigration et de l'identité nationale. Une association, qu'une partie de la droite accueillie avec la

chaleur que sa conscience lui dictait, que l'extrême droite applaudit des deux doigts en attendant la suite, que la gauche critique sans fard, ... Aligner dans un intitulé unique, immigration et identité française, participe, quoi qu'en disent les porteurs du projet, de la confrontation voulue. De l'antagonisme essentialiste. Une opposition des corps qui ne peuvent se confondre l'un dans l'autre.

En annonçant le 8 mars sur France 2 la création d'un « ministère de l'immigration et de l'identité nationale » Nicolas Sarkozy n'ignorait rien, ni des conséquences, ni des retombées d'une telle déclaration. En sus, du réservoir de voix frontistes, il se savait l'expression politique d'un courant de pensée portée par des intellectuels médiatiques. Ces derniers, allaient vite prendre à leur compte une proposition dont l'inspiration ne leur est pas, forcément, étrangère. Car, même si on se défend d'épouser des thèses nationalistes, la tonalité y est. « Le nationalisme n'est plus véhiculé aujourd'hui par des militants en uniforme, faisant le coup de poing dans la rue contre les « métèques », mais grâce à des petites phrases diffusées dans toutes les chaumières par les grands groupes audiovisuels. Avant d'être lancées dans le public, ces petites phrases sont mûrement réfléchies par les nouveaux techniciens de la propagande politique que sont les conseillers en communication. Ce nationalisme ne s'exprime plus à l'aide d'un discours explicite, comme c'était le cas auparavant, mais avec des formules qui, comme les slogans publicitaires, ont pour but de déclencher des réflexes chez les citoyens-consommateurs. (...) ces réflexes sans avoir besoin de tenir un discours nationaliste explicite, ils peuvent accuser leurs adversaires de « mauvaise foi » et de dénoncer les « procès d'intention », comme l'a fait récemment Nicolas Sarkozy. (...) Ces formules sont testées avant d'être annoncées publiquement et elles ne sont mises en circulation que si des sondages ad hoc montrent qu'elles sont « bien perçues par l'opinion »⁽²⁾ Observer les enquêtes d'opinions, concomitantes ou postérieures, aux déclarations de campagne il y a quelques mois, aux décisions de gouvernement aujourd'hui.

Les défenseurs de ce nouveau corps de gouvernement partent d'un postulat pragmatique et politiquement défendable, à savoir la gestion du phénomène migratoire, pour nous entraîner dans un univers de confusions et de suspicions continues. En effet, à y regarder de plus près, l'incertitude grandit. « Maîtriser l'immigration n'implique pas seulement la réguler, cela signifie aussi la choisir. Aujourd'hui en France, seulement 7 % des titres de séjour accordés le sont pour des raisons professionnelles. »⁽³⁾ En s'exprimant ainsi, le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement, s'inscrit en droite ligne de la politique prônée depuis cinq ans par Nicolas Sarkozy à travers son concept d'« immigration subie » et d'« immigration choisie ». Les modèles d'immigration canadien et britannique sont les principales sources d'inspiration du président de la république qui, en la matière, confirme avec plus de force (et les précautions d'usage) sa vision des choses dans la lettre de mission adressée à Brice Horetefeux le 09 juillet 2007.

« La France doit rester un pays ouvert à l'immigration. »

Cette profession de bonne foi du chef de l'Etat ne convainc que les convertis. Les données, dont fait état son ministre, indiquent une orientation restrictive soutenue par une logique répressive. Les objectifs chiffrés, que l'on communique, militent en faveur d'un système de fermeture qui ne tient, nullement, compte des contingences politiques et économiques d'un monde de plus en plus globalisé. Un échantillon ? Une augmentation de 140 % des reconduites effectives aux frontières entre 2002 et 2006 avec un objectif de 25000 pour 2007. Comment croire aux vertus de l'ouverture et de l'humanisme claironnées, ça et là, quand il est question d'installer des « plafonds d'accueil » où l'immigration de travail devrait représenter 50 %. Une perspective qui, par un effet mécanique, tend à réduire toutes les autres formes d'immigration. Désigné du doigt, le regroupement familial est considéré comme la première source migratoire. Il en sera la première victime. Une remise en cause, implicite, du droit de vivre en famille pour l'immigré. Fonctionnaliser la première forme d'immigration (économique) et indexer la seconde (familiale) est l'acte premier d'une entreprise de stigmatisation, savamment, pensée.

Le discours de Nicolas Sarkozy ne procède pas, uniquement, par amalgames. Les lignes de partages ne sont jamais claires. Immigration légale, immigration clandestine, identité nationale, repentance, ... sont les paradigmes interchangeable d'un discours néo-nationaliste. Discours de circonstance ou expression d'une conviction profonde ? La question est, presque, sans intérêt. Seules les conséquences, de ce type de procédé, comptent.

Tenter de séparer l'opportunisme politique du dogme directeur est, déjà, dépassé tant est périlleuse l'entreprise d'éveil des instincts conservateurs de la société. Les constantes du discours du président de la république forcent les scepticismes et les craintes de tous les républicains convaincus de la supériorité de la notion de citoyenneté et de sa capacité à absorber les différences ; reléguant leur expression à une singularité dissoute dans le contrat social.

Pourquoi, donc, ce discours et pourquoi maintenant ?

Ces accents nationalistes en augmentation ne sont pas le propre de la France. Depuis quelques années le risque était présent. L'alerte couvait dans une Europe livrée à une droitisation établie dans l'espace public. Le Vlaams Bullock en Belgique, les Pays-Bas et leur prêtresse – et pour une grande part inspiratrice de Nicolas Sarkozy – de l'identité nationale hollandaise Rita Verdonk, ... ne sont que quelques-uns des modèles les plus saillants.

Procéder par oppositions simplificatrices permet de piocher dans le réservoir de voix conservatrices. Une certaine gauche n'est pas en reste d'ailleurs. La flatterie et l'exaltation comme fil conducteur d'un discours incapable d'aborder le problème dans sa complexité. Porteur politiquement, le raccourci ne peut, malgré cela, être cantonné à ses seuls fins électoralistes. Il est, clairement, dangereux à terme. Mais enfin, y aurait-il une honte quelconque à s'affirmer Français ? Serait-il interdit de porter, fièrement, son appartenance nationale ? À priori, rien ne s'y oppose. Pourtant ! À écouter Nicolas Sarkozy, il n'en est rien.

Une honte étrange serait en train de s'inscrire dans l'ADN français menaçant jusqu'à son harmonie, son existence, ... Le discours de Sarkozy est doublement dangereux. D'abord par ce désir de sublimation vide de toute autorité critique ensuite par l'institutionnalisation de synonymie et d'antinomie potentiellement périlleuses. En déclarant que la politique de l'immigration d'aujourd'hui est « l'identité de la France dans trente ans. »⁽⁴⁾ il conflictualise la question en suggérant une transformation profonde du champs social. Plus encore, il assure la réalité d'une France qui refuse, toujours, de s'accepter comme pays d'immigration. Immigration et identité ne seraient donc pas moins qu'antinomiques. Au fait, qui se souvient de Léon Gambetta, le fils de commerçants italiens, ou d'Emile Zola, le fils d'ingénieur italien,...

Pour argumenter son projet la droite n'hésite pas à piocher, dans et en dehors des travers de l'actualité. Elle y tente une réécriture de l'histoire, « (...) devenue un instrument au service de la légitimation du pouvoir et de ses choix politiques et économiques. Lors de la campagne présidentielle, le futur chef de l'Etat a insisté sur la reconnaissance du rôle positif de la colonisation et remis en cause le travail critique des chercheurs sur les responsabilités de la France dans certaines périodes criminelles. »⁽⁵⁾ Un des arguments majeurs du renouveau auquel nous sommes conviés d'adhérer est celui-ci. Construire l'avenir en sublimant le passé. Conter l'histoire comme une unité magnifiée. Il est, à l'évidence, difficile de dissocier cette résurgence de deux événements essentiels. La loi du 23 février 2005 sur le rôle positif de la colonisation et la militance en faveur de la reconnaissance de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité. Ces invités, lourds et persistants, de la campagne et de son après, sont dans l'idéologie de la droite actuelle les parangons d'une repentance anti-française. Or, qui sont les porteurs de cette mémoire honteuse sinon les immigrés d'hier et d'aujourd'hui ; leurs enfants et leurs petits enfants. Des générations que la société, encouragée en cela par les politiques, tient en suspicion continue. Dans cette, optique, la sublimation de la maison France est un discours de l'il-légitimité de la différence ; de son opposition aux sources originelles de la nation. Quand l'affirmation se fait exhibition, l'exhibition sublimation, la déraison en devient, pratiquement, la norme. Le discernement est éludé. Dans une conformation discursive où le lexique, les diachronies de l'histoire, les synchronies du présent, ... se mêlent confusément, l'immigration est l'artefact désigné dans une harmonie à préserver. Néanmoins, une récurrence émerge. Implicite, quoique, forte. Toutes les immigrations ne se valent pas. Une, en particulier, paraît être visée. La maghrébine, l'africaine.

La référence, toujours positive, aux valeurs de la civilisation judéo-chrétienne – ce néologisme, normé à force de répétitions, mais non moins curieux étant donné l'histoire de ces deux religions – parallèlement à une stigmatisation quasi systématique de tout ce qui est musulman, le mouton dans la baignoire sur TF1, pour ne citer que cette incongruité, éclaire un a priori négatif. « Dans le monde qui naît, les relations entre les États et les groupes appartenants à différentes civilisations ne seront guère étroites, mais souvent plutôt antagonistes. Cependant, certaines relations inter-civilisationnelles porteront plus au conflit que d'autres. Au niveau régional, les lignes de partage les plus violentes op-

posent l'islam et ses voisins orthodoxes, hindous, africains et Chrétiens d'occident. (...) Les chocs dangereux à l'avenir risquent de venir de l'interaction de l'arrogance occidentale, de l'intolérance islamique et de l'affirmation de soi chinoise. »⁽⁶⁾ Cette distanciation culturelle, ainsi défendue, est illustrée par l'introduction dans l'espace discursif républicain d'un vocable civilisationnel inspiré de la théorie du « Choc des civilisations » de Samuel Huntington. La référence à la chrétienté historique de la France déborde l'espace de l'immédiateté politique en inaugurant une ère plus globale. Les proximités idéologiques s'y révèlent dans des mots, parfois, convenus, souvent, substantiellement, indistincts. « La civilisation à laquelle il (un habitant de Rome ndr) appartient est le niveau d'identification le plus large auquel il s'identifie. Les civilisations sont les plus gros « nous » et elles s'opposent à tous les autres « eux » »⁽⁷⁾. L'actualité aidant, cette vision du monde se refuse à croire en, une quelconque, cohabitation des différences, d'absorption, possible, des conflits. L'autre y est un adversaire et non un vis-à-vis intelligible. Et pour cause, l'impossibilité, pour le plus grand nombre d'entre nous, de dépasser notre singularité civilisationnelle. Nous ne sommes, en réalité, pas loin d'un certain délire ethnocentrique entretenu, entre autres, par Philippe De Villiers. Le sarrasin hier, l'immigré aujourd'hui. Un délit de métèque serait-il en train de se construire sous nos yeux?

L'association, immigration/identité nationale, innocule dans les esprits anxieux et pressentiments.

Une sorte d'imminence du danger face auquel il faut réagir. L'immigration issue du passé coloniale et esclavagiste est en première ligne car elle déforme le miroir radieux dans lequel on voudrait bien se réfléchir. « La repentance est une forme de haine de soi. ». La phrase est de Nicolas Sarkozy. Elle mêle, indistinctement, l'anti-immigration et l'anti-repentance. Sublimier la nation c'est éviter qu'elle se repente. Telle est la substance du propos. Les discours nationalistes se veulent porteurs de la dignité perdue. Une démarche, également curieuse, dans tous les pays traversés par cette tentation. Le rêve de grandeur ne s'accompagne-t-il pas, en permanence, d'une apologie de l'exception ? Drôle de vision quand l'histoire apostrophe : formater le destin d'une nation, c'est la condamner à l'immobilisme. Une précaution qui n'émeut guère ceux qui constituent le corps de pensée du président de la république. « Qu'est-ce, en effet, que la repentance, sinon une arrogante désaffiliation ? Sous l'apparence de la contrition, le présent s'applaudit de sa supériorité morale sur un passé criminel. »⁽⁸⁾ Porter un regard critique sur soi et sur son identité serait une forme de déni, d'abjuration de son être. Ceci, est le verdict des protecteurs de mémoire française. Or, la sentence qui touche cette « désaffiliation » dont on accable les contradicteurs rappelle, un autre, « Je ne me repens pas ». D'Aussarresse⁽⁹⁾ celui là.

L'auteur le revendiquerait-il ? Ressentirait-il la fierté altièrre de ce criminel de la Bataille d'Alger ou se désolidariserait-il de lui, quitte à se désaffilier, à son tour ? Qu'est-ce qui, en définitive, sépare les deux, sinon un infini sens de la raison contre les crimes de l'histoire et les erreurs de la conscience. « Ce qui est nouveau, c'est que chaque immigré veut que l'histoire de France commence avec lui. (...) La différence aujourd'hui c'est que l'histoire n'unifie plus.



Pour les Indigènes de la République, l'histoire de France, c'est la leur, un point c'est tout. Et c'est là où tout se noue, notamment le discours sur la repentance qui rend indigne, inacceptable et inhumain le rappel du passé, car le passé, c'est aussi un effet de l'esclavage, la colonisation, Sétif, etc. Il n'y a donc plus comme histoire que ce qu'on apporte avec soi. »⁽⁹⁾. Au-delà de l'aspect discutable de pareilles assertions, l'auteur de ces lignes omet de dire ou feint d'ignorer un « détail », quelque peu, fondamental. L'histoire que porte dans ses valises défraîchies cette immigration décriée et dans ses yeux, sa descendance est, aussi et surtout, l'histoire de France. Elle est celle d'un corps qui, bouge en son sein depuis plusieurs générations. L'identité de la nation ne peut, en faire l'économie. Elle ne peut délaissier sa souffrance lorsque, en dépit, de la douleur ressentie, il vibre à l'unisson du cœur national.

Car qu'est-ce qu'une nation en fin de compte ?

La réponse à cette question ne se risquera pas dans les méandres des définitions multiples pour se contenter de la plus triviale d'entre elles. La plus immédiate et la plus palpable dans les discours autant politiques qu'intellectuels. Une nation est une communauté qui se reconnaît dans une même unité linguistique et historique. Mais une unité globale. Une identité préétablie, continuant une succession harmonieuse, indemne de tout agrégat dégradant, est un non-sens historique. Une ineptie en pousse dans un cerveau intégriste.

« L'identité française est à la fois l'héritage de notre histoire et l'avenir de notre communauté nationale. (...) Notre identité est une réponse à la fois à la mondialisation et aux communautarismes. Lier immigration, intégration et identité n'a rien de honteux. Cacher notre identité à ceux qui souhaitent s'installer en France reviendrait à renier les valeurs qui ont forgé notre histoire (...) L'identité nationale n'est pas un concept, c'est une boussole pour les Français et pour toutes celles et ceux qui aspirent à le devenir. »⁽¹⁰⁾

La tentative d'explicitation du ministre Brice Hortefeux, n'apporte pas plus de réponses qu'elle ne pose de questions. Elle s'apparente à la possession d'un ectoplasme malléable au gré des ambitions politiques. S'il ne s'agit pas d'un « concept », tout juste, d'une « boussole », la direction, vers laquelle orientent les discours des adeptes du projet, en est autre. Ils suggèrent, au contraire, une forme de clôture. L'héritage ethnoculturel vient s'y confronter au patrimoine républicain. Un système de pensée idéalisant relevant plus de la fantasmagorie que de la réalité historique. Une invite à la rationalisation de la légende. Une adhésion infatuée aux mythes fondateurs de la nation. La menace de délégitimer l'appartenance française d'une bonne partie de notre population. Il est, d'ailleurs, utile d'apporter une attention particulière au rôle dévolu à la langue dans ce nouveau processus de maîtrise de l'immigration. L'obligation d'apprentissage du français – préalable au séjour en France – suscite plus la réserve que l'entrain. La signature, obligatoire, d'un contrat d'accueil et d'intégration pour tous les membres d'une famille désireuse de résider en France, dans leur pays d'origine, en fait un instrument de discrimination là où il est question d'agglomération sociale. La démarche est cohérente et continue. Elle a été baptisée lors de la campagne présidentielle.

Associer, comme l'a fait le candidat Nicolas Sarkozy, le souvenir et le présent de la langue française à Antoine de Rivarol et son discours apologétique est, particulièrement, intrigant. Citer un monarchiste et un anti-républicain pour dire son amour de la langue française ne paraît répondre à aucune finesse politique. Peut-être à d'autres considérations ?

Dans ce rapport, potentiellement conflictuel, on fait jouer à la langue un rôle, éminemment, politique. Elle est un outil de sélection. Pourtant l'unité linguistique de la France est une construction, historiquement, jeune. Elle ne découle d'aucune évidence historique ou continuité naturelle. L'ordonnance royale de Villers-Cotterêts de 1539 imposant l'usage de la langue française dans les actes officiels de justices charrie, excusez le rappel, son lot de détresses. Il n'est, nullement, question ici de remettre en cause le primat du linguistique dans tout processus d'intégration mais d'indexer les fausses évidences là où il y a édification. Un nom, parmi tant d'autres est, à mettre au crédit de la république. Eva Joly, une des juges de France les plus appréciés aujourd'hui, aime à rappeler que, quand ses pieds avaient foulé le sol de ce pays, elle ne savait pas demander son chemin. Aujourd'hui, elle participe à l'écriture de l'histoire judiciaire de la nation.

Pendant qu'une partie de l'opinion, nous dit-on, exulte au passage du président ; qu'une certaine presse chante son action présidentielle comme autant de renaissances – Oh! pardon de ruptures – « Mohamed » et « Mamadou » s'inquiètent d'une France qui, même colorée, ne les voit plus.

Et quand on demande à ces petits immigrés anonymes, perdus dans les arcanes de l'administration, qu'est-ce que la France pour vous? Ils n'hésitent, ni ne se perdent en conjectures : la république, la liberté, la démocratie, la justice, ... Leurs réponses ont la hauteur de leur simplicité. Ils n'ont pas l'indignation ponctuée – « Renversons les statues, déchirons les légendes. Célébrons Trafalgar et Waterloo, et renions Austerlitz » – de Max Gallo accusant les ennemis de la grandeur française dans son pamphlet, *Fier d'être français*. Ils méconnaissent ces batailles psalmodiées par le fils, d'immigré italien, mais ne sont pas peu fiers de vivre sur la terre de la république.

« Chacun d'entre nous devrait être encouragé à assumer sa propre diversité, à concevoir son identité comme étant la somme de ses diverses appartenances, au lieu de la confondre avec une seule, érigée en appartenance suprême, et en instrument d'exclusion, parfois, en instrument de guerre. »⁽¹¹⁾ La grandeur d'une nation ne se mesure pas aux parures dont elle se pare mais à la majesté des vérités qui la composent. Elle n'est pas, celle étroite et figée, du petit trou de la lorgnette. ☐

(1) (2) Gérard Noiriel dans *Le nationalisme « soft »* de Nicols Sarkozy, *Mouvements* le 29/03/07

(3) (10) Brice Hortefeux dans *Immigration, identité, développement : trois missions étroitement liées*, *Le Figaro* du 1er juin 2007

(4) Nicolas Sarkozy dans *Le Journal du Dimanche* du 11 mars 2007

(5) Claude Liauzu dans *Ministère de l'hostilité*, *Le Monde Diplomatique* de juillet 2007

(6) (7) Samuel P. Huntington, *Le Choc des civilisations*, ED Odile Jacob

(8) Alain Finkielkraut dans un entretien titré *Comment peut-on être français*, *Le Figaro Littéraire*, le 15/03/07

(9) Max Gallo *ibid.*

(*) Voir *Torture/Guerre d'Algérie* sur

<http://raouf.typepad.com/scribouillard/evnements/index.html>

(11) Amin Maalouf, *Les Identités meurtrières*, ED Grasset.



Psychologue et Chercheur
Ligue Française pour la Santé Mentale

Un concours de scénarios contre les discriminations est-il discriminant ?

Par **Éric VERDIER**

Le CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida) Ile-de-France et le GEPS (Groupement d'Etudes en Prévention du Suicide) ont organisé un concours d'idées de scénarios sur les discriminations, partant de mes travaux sur le lien entre les discriminations et le suicide - à la Ligue des droits de l'Homme de 2003 à 2006, voir mon article dans *Savoirs et Formation* n°62. De nombreux partenaires institutionnels, associatifs et médiatiques s'y sont associés⁽¹⁾. L'enjeu est de taille, puisque 10 courts métrages vont être tournés à partir des idées de scénarios retenues, et avec le concours de réalisateurs et de comédiens de renom, puis une diffusion sur la plupart des chaînes hertziennes (lancement attendu autour du 5 février 2008, journée nationale de prévention du suicide).

À ce jour, deux étapes ont été franchies. Le concours à proprement parler - vous pouvez toujours consulter le site qui lui est consacré, www.contrelesdiscriminations.org - a débouché sur une récolte de 2500 scénarios environ⁽²⁾, dans deux catégories, mineurs et majeurs. Puis, après plusieurs strates de jurys successifs qui ont permis d'en retenir 100, le jury final a sélectionné les 20 meilleurs scénarios. Une cinquantaine de professionnel-le-s, d'institutionnel-le-s, de bénévoles et de militant-e-s, issu-e-s du monde du cinéma et de la télé, de la santé et des discriminations, se sont joyeusement étripés une après-midi entière à cette occasion ! Il ne m'est pas possible de dévoiler la liste finale car les 10 chanceux - qui verront leur idée réalisée et diffusée sur nos chaînes de télé et dans les festivals internationaux - ne sont peut-être pas encore au courant⁽³⁾. Mais il me brûle de vous dire ce qui m'a frappé dans cette sélection finale, car c'est un reflet extrêmement intéressant du décalage entre nos perceptions et la réalité des discriminations perçues par « les gens », sans oublier celles qui sont vécues... 45 scénarios concouraient pour la catégorie des moins de 18 ans, et 55 pour celle des plus de 18 ans. Chaque votant-e devait en choisir 5 par catégorie, et nous sommes partis de deux listes où apparaissaient tous nos choix - tous ceux choisis plus de cinq fois mis en évidence.

Ensuite, dans un autre tableau, tous les scénarios retenus au moins une fois par l'un d'entre nous étaient répartis en 7 rubriques, proches de celles qui sont habituellement utilisées lorsqu'on aborde les discriminations : 1-rejet lié à l'apparence physique ; 2 - sexisme ; 3 - rejet lié à l'origine sociale ou à l'âge ou à la situation de famille ; 4 - rejet lié à un handicap ou à la santé ; 5 - racisme ; 6 - homophobie ; 7 - et enfin une rubrique généraliste dès qu'un scénario abordait au moins deux thématiques des six autres catégories. Ces rubriques correspondent, pour une partie d'entre elles en tout cas, aux critères définis par la loi, et repris par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité), à savoir : l'âge, les activités syndicales, l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie ou une nation ou une race (dont les gens du voyage), l'état de santé, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, l'origine, les convictions religieuses, la situation de famille, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'apparence physique, le handicap, le patronyme et l'état de grossesse.

Alors nous avons commencé à voter ! Le processus nous contraignait à choisir 2 scénarios par catégorie (un pour chaque tranche d'âge), indépendamment du nombre de ceux qui dépassaient les 5 voix, créant des disproportions de certaines thématiques par rapport à d'autres... Malgré les coups de gueule et le rattrapage final de quelques « injustices », les trois premières rubriques ont vu les deux tiers de leurs scénarios retenus (6 sur 9 dépassant les 5 voix), alors que les quatre suivantes n'en ont qu'un quart (8 sur les 36 ayant plus de 5 voix).

Je salue au passage Antonio Ugidos, directeur du CRIPS⁽⁴⁾, qui a résisté au mécontentement des « uns » contre les « autres », et de ces « autres » contre les « Autres » que nous représentons, en tant qu'organisateur... Il a donc eu maille à partir entre ceux qui disaient que « les autres » faisaient la tête car leurs choix n'étaient pas respectés, et ceux qui s'insurgeaient contre « les Autres » par notre prétendu manque de démocratie dans le processus de vote.



Il est vrai que le côté artificiel des catégories a probablement enlevé toute chance à certains scénarios « non politiquement correct » de se frayer un chemin dans la conscience des participant-e-s. Une catégorie de scénarios « qui critiquent le pouvoir en place » avec deux choix obligatoires aurait certes résolu ce problème ! Mais alors quelles autres rubriques aurait-il fallu construire ? Et surtout, n'est-ce pas étrange d'être aussi discriminant quand on participe à ce type d'évènement, quelle que soit la classification choisie ? Insatisfait de ce mécontentement et du clivage manifeste entre les deux positions, je me suis penché à nouveau sur les résultats de mes travaux antérieurs, mais surtout sur ce qui est revenu de manière récurrente dans la bouche de ceux et celles qui souffrent d'être discriminés – ou qui craignent de l'être – au point de mettre leur pronostic vital en jeu. Il est un peu tard me direz-vous pour proposer une classification qui s'en inspire, mais il est encore temps de suggérer quelques idées aux producteurs, aux réalisateurs et aux comédiens qui vont construire le reste de l'aventure !

Ces «bouc-émissaires» attirent donc notre vigilance sur :

1. La normopathie (= pathologie de la norme, en tant que soumission abusive à une autorité) : il est dur d'être discriminé, mais ce qui devient insupportable, c'est la non-intervention des tiers (« Le monde n'est pas difficile à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire » disait Albert Einstein...).

2. Le déni de la souffrance : ce n'est pas la souffrance qui tue, mais le fait de ne pas pouvoir en parler, car on anticipe le fait qu'on ne sera pas compris. La violence peut être un autre mode d'expression de ce besoin tragique.

3. Les formes de discrimination passives et de détournement, qui tuent plus que celle qui est habituellement désignée sous le terme de discrimination (la forme dite active, qui va de l'insulte au meurtre en passant par le refus de fournir un service). La forme passive, c'est lorsqu'on nie l'existence de la différence - comme s'il « n'y en avait pas parmi nous » - et la forme de détournement, ce sont les stéréotypes que l'on véhicule, pour la plupart positifs, et qui sont censés rendre la différence tolérable – comme « les gros sont joviaux », ou « les homosexuels sont sensibles ».

4. Les discriminations bannières qui masquent les «vraies» discriminations, au sens de celles qui isolent au point de culpabiliser ceux et celles qui en sont victimes. Les « exclu-e-s des exclu-e-s », les souffres douleurs et autres bouc-émissaires ont justement en commun qu'aucune bannière ne se dresse au dessus de leur tête, et que personne ne descendra pour défilier dans la rue si un acte odieux est commis

à leur rencontre. Impossible d'en dresser la liste, puisque par définition leur discrimination ne porte pas de nom...

5. Les cumulard-e-s, c'est-à-dire ceux et celles qui conjuguent plusieurs « différences », et qui font partie de ces discriminé-e-s sans nom. Parmi eux, les entre-deux – entre deux identités vues comme incompatibles, souvent l'une visible et l'autre invisible – occupent une place de choix. Leur crainte est souvent d'être débusqué-e, et leur fierté – mais qui les enferme également – de pouvoir se camoufler.

6. Les transgresseurs du genre, c'est-à-dire les garçons et les hommes dits féminins, les filles et les femmes dites masculines, qui englobent tout autant des hétérosexuel-le-s que des homosexuel-le-s et des bisexuel-le-s, et qui arrivent en tête parmi les plus fréquemment discriminé-e-s.

Mais finalement, tout ceci était présent dès le début du concours, puisque le spot de lancement⁽⁵⁾ se termine par «Moqueries, insultes, rejet, haine, indifférence – Mépris et peur des différences – Je suis en danger de mort».

Il nous faut juste de temps en temps s'en rappeler... ☐

(1) Ministère de la Santé et des Solidarités ; Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative ; Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; Ministère de la Culture et de la Communication ; Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; Ministère délégué à la Promotion de l'Égalité des chances ; Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ; Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ; Association Civisme et démocratie (Cidem) ; Transilien (SNCF en Ile-de-France) ; Campagne de HF Égalité ; Conseil régional d'Ile-de-France ; la Mutualité française ; France Inter ; Le Monde ; Télérama ; la mutuelle des étudiants (LMDE) ; la mairie de Paris ; Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) ; et enfin, le label «tous différents, tous égaux» accordé par le Conseil de l'Europe.

(2) Au 28 février 2007, 5582 personnes ont participé dont 3565 de moins de 18 ans ; 2534 idées de scénarios ont été envoyées.

(3) Les 20 scénarios en lice à ce jour sont : Ça me colle à la peau, Aujourd'hui c'est Carnaval !, Lucas, Martin, Discriminé discriminant, Jeux de société, Les modes changent, En attendant demain, L'amour sans discrimination, La discrimination disons lui non, pour la catégorie des moins de 18 ans ; Préjugés en béton, Le gros Lucas, Parking Réservé, T'es Trop, A question d'adulte réponse d'enfant, Dirty Slapping, Cure bien être, Et si ..., Miremoires, L'ami de Mehdi, pour la catégorie des plus de 18 ans.

(4) Les deux autres organisateurs sont Jean-Jacques Chavagnat, président du GEPS, et votre serviteur, du GEPS également.

(5) Réalisé par Pascal-Alex Vincent, et produit par Local Film. Le spot lui-même montre une succession de personnages différents dessinés par des enfants, sur un fond en papier qui se froisse au fur et à mesure que des flots d'insultes se déversent oralement en arrière-plan. On entend, sur un mode dominant et moqueur, des mots comme « TAPETTE, GROSSE VACHE, BATARD, SALE RACE, GOGOL, PUCEAU, PUTE, GOUINE, POLIO, TRAVELO, ALCOOLO, BOUSEUX, SAC D'OS, NAIN DE JARDIN, DROGUÉ, CLODO, RACAILE, VIEILLE PEAU, THON et SCHIZO »



Sociologue
Centre d'étude des mouvements sociaux
(CNRS-EHESS)

Samin LAACHER

« Il me semble qu'il suffit de parler d'identité nationale pour légitimer toutes les actions à l'égard de l'immigration. »

Savoirs et Formation : que pensez-vous de la mise en place de la CNHI ?

Samin LAACHER : Je pense qu'il faut impérativement maintenir cette cité. C'est une bonne chose et rien ni personne aujourd'hui ne peut empêcher ni l'ouverture, ni le développement de cette Cité, même s'il y a eu des controverses sur sa nature, sa vocation, son emplacement, etc.

S&F : que pensez-vous de la démission récente des 8 membres du conseil scientifique de la CNHI ?

S.L : Je suis solidaire, même si je reste persuadé que c'est une démission pour l'honneur. Il y a des actions qu'il faut entreprendre pour être en paix avec sa conscience, cette démission en fait partie. Pourtant, elle n'aura aucun effet sur le fonctionnement de la Cité et ne modifiera ni son fonctionnement ni sa vocation. Ceci dit, je pense qu'ils ont eu raison de démissionner pour signifier que le lien entre l'immigration et l'identité nationale est un lien moralement très douteux, politiquement problématique, absolument pas nécessaire ; sauf à ne pas comprendre que ces deux catégories recèlent des éléments antithétiques. Je crois qu'il n'est pas difficile de percevoir ce que recouvre l'intitulé « identité nationale » dans et pour ce ministère :

- ☀ d'un côté, la mémoire, la francophonie, le patrimoine, etc.
- ☀ de l'autre, le droit de visite, le droit de résidence, la naturalisation et l'accès à la nationalité française.

Bien entendu c'est ce second bloc de mécanismes qui intéressent au premier chef l'immigration et sa gestion politico - policière et donc ce nouveau ministère.

Si je devais le dire de manière très prosaïque, je formulerais l'enjeu ainsi : Moi, Etat français au nom de la nation toute entière, je dois me poser la question de savoir qui dois-je inclure ou exclure de ma « demeure » ? On a beau tourner la question dans tous les sens, pour la simplifier ou la complexifier, l'enjeu ultime est celui de la présence légitime de l'étranger dans une nation qui n'est pas la sienne. Autrement dit, l'identité nationale n'est pas une trouvaille de ce gouvernement, puisque les mécanismes de base sont inchangés. Ce qui vaut la peine d'être médité et examiné c'est pourquoi en parler maintenant ? Et la réponse ne réside pas dans la dénonciation absurde d'un Etat qui serait

devenu raciste, il faut plutôt se concentrer sur la transformation idéologique de la droite française parallèlement à une transformation démographique et intellectuelle de l'immigration : en particulier, l'immigration maghrébine qui a produit une classe moyenne dont la fraction la plus scolarisée et la plus politisée a rejoint les clubs, les partis, les cabinets de gauche et de droite, etc. Tout ceci en l'espace d'une trentaine d'années.

S&F : pensez-vous que la discrimination positive soit une bonne réponse en terme d'inclusion dans « la demeure » ?

S.L : Je me suis déjà exprimé sur la question de la discrimination positive, sur la possibilité de mise en place d'une politique de quotas et sur la « coloration » du paysage audiovisuel français. La discrimination, comme le reste, ne changera rien, sur le fond, à la situation que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas faite pour modifier la structure des inégalités et les conditions de sa reproduction. Ce sont des correctifs certes moralement nécessaires, mais l'enjeu politique reste entier : comment réduire la violence des rapports de classes dans la société française ?

S&F : la France terre d'accueil, a-t-elle besoin d'un ministère de l'identité nationale ?

S.L : Un ministère apparaît, demain il peut tout simplement se transformer en mauvais souvenir.

Je rappelle que toute la campagne présidentielle, du côté de l'actuelle majorité, a porté sur la France, ses valeurs et son autorité. Il fallait concrétiser les paroles par une instance qui répondrait à toutes ces problématiques. L'enjeu n'est rien moins que la France, son histoire et ses valeurs fondamentales. Ces valeurs qui ont fait d'elle ce qu'elle est, aux yeux des siens mais aussi aux yeux des autres. Au fond, c'est quoi la protection de l'identité nationale, c'est la protection de notre spécificité en matière de protection sociale et de mode de vie bourgeois. On ne parle de terre d'accueil que lorsque le pays est riche ; les terres de misères ne sont pas concernées par cette qualification. Le problème est que l'identité nationale ne peut être évoquée sans parler de ce qui la constitue par opposition : l'étranger, l'immigré, le français issu de l'immigration coloniale, etc.



Il me semble qu'il suffit de parler d'identité nationale pour légitimer toutes les actions à l'égard de l'immigration.

Pour dire les choses rapidement, mais sans caricaturer, quelle va être l'activité principale de ce ministère ? Certainement pas la gestion politico - symbolique de l'identité nationale, je doute fort, sans lui faire offense, que son ministre ait une idée claire de ce que ça peut recouvrir. Trop compliqué, trop aléatoire, etc.

L'activité ministérielle est le plus souvent liée à l'urgence, à l'arbitrage et à la décision, autrement dit au court terme. En revanche, l'identité nationale repose sur des temporalités longues et les acteurs ne sont pas exclusivement nationaux.

Je suppose ainsi, que l'activité principale -concrète, quotidienne - de ce ministère (en dehors de quelques coups symboliques sur l'identité nationale), va être de tenir ses engagements en matière de contrôle des flux migratoires : qui et combien doivent entrer ? Comment les sélectionner ? ... Mais aussi comment arrêter 125 000 personnes et en expulser 25000, sans avoir une partie de l'opinion publique sur le dos et sans remettre en cause la signature d'un certain nombre de traités et/ou de conventions, tout en comptant sur la coopération des pays d'origines pour reconnaître et reprendre leurs ressortissants.

Ce qui rapporte des voix ce n'est pas la francophonie, ni les cérémonies de naturalisation ; en revanche, les expulsions frappent les esprits et montrent que le gouvernement agit. Je demande à voir au bout de 5 ans, si ce ministère est encore là, qu'est ce qu'on aura consacré à l'identité française à côté des forces matérielles, financières et humaines qui vont être mises en place pour les arrestations, les expulsions, le renforcement des coopérations policières sur le plan européen, etc.

S&F : faut-il diaboliser ce ministère pour l'incliner à disparaître ?

S.L : J'ai toujours pensé que les situations doivent s'analyser froidement. On a diabolisé Sarkozy, quel est le résultat ? La diabolisation indique un manque d'argument, c'est aussi reprendre les mêmes armes que son adversaire, être à la traîne, se laisser imposer les termes du débat, être sans imagination intellectuelle, faire dans l'imprécation, rester dans le registre de l'émotion sincère ou hypocrite.

Les sciences sociales en France ne sont pas démunies, en matière de recherche sur toutes ces questions. Mais voilà, l'immigration est un thème qui incline à ne réagir, presque malgré soi, que par l'indignation. Dans ce domaine, trop souvent l'indignation se substitue à la raison et à la connaissance.

Ce ministère n'est rien d'autre dans ses attributions les plus essentielles qu'un dispositif qui se veut conséquent et cohérent dans la gestion de la régulation des flux migratoires et la lutte contre l'immigration clandestine.

Ce combat est mené depuis le début les années 80, en France, comme partout en Europe. Ne pas le savoir ou faire mine de le découvrir, c'est faire preuve d'une impéritie historique et sociologique, politiquement dangereuse. Je précise de nouveau qu'entre aujourd'hui et hier il n'y a rien de nouveau, ce sont exactement les mêmes mécanismes (la

police et le droit, la force ou la morale, etc.) que l'on mobilise et qui sont utilisés pour interdire, autoriser ou « ouvrir » à certaines conditions - selon les périodes, les relations historiques et les rapports de forces entre les pays - l'accès au territoire français et une possible installation sur celui-ci.

S&F : qu'avez-vous à dire sur l'instrumentalisation de la langue française au profit d'un contrôle migratoire ?

S.L : Rétrospectivement, le contrat d'accueil et d'intégration - qui constituait une des 55 mesures retenues par le comité interministériel à l'intégration du 10 avril 2003, et qui est depuis la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, inscrit dans le code de l'action sociale et des familles (article L 117-1) - n'est finalement qu'une anticipation, une sorte d'expérimentation avant l'heure du pouvoir de la langue comme vecteur puissant de l'identité nationale, mais aussi comme la traduction symbolique d'un rapport de domination ; à la seule différence qu'aujourd'hui on déplace dans l'espace les mécanismes de restriction et de sélection. En effet, le candidat à l'immigration va devoir apprendre le français avant l'arrivée sur le territoire mais fondamentalement, ce sont les mêmes mécanismes d'exclusion, d'inclusion et de mise à distance, sur lesquels on joue pour permettre à l'étranger d'accéder au sol et aux droits qui lui sont attachés puis, à inclure dans l'ordre de la nation l'étranger pour en faire l'un des siens.

La langue est un mécanisme de sélection sociale et culturelle implacable. Elle n'est qu'un moyen parmi d'autres pour sélectionner son immigration et donc ses immigrés. Peut-on apprendre en deux mois les rudiments d'une langue lorsqu'on est sans le sou et qu'on habite un village reculé au fin fond de l'Afrique ou de l'Asie ? Pour apprendre, il faut être disposé à le faire, il ne suffit pas d'en avoir le désir. Entendons-nous : ce n'est pas l'apprentissage du français que je remets en cause, celui-ci est absolument indispensable. Toute personne qui se destine à vivre dans un pays autre que le sien, quelle que soit sa condition, doit avoir l'obligation d'apprendre la langue de son pays d'accueil. Ce que je conteste ce sont les modalités et les conditions d'apprentissage et leurs effets explicites et implicites en matière de politique migratoire. L'exclusion par la langue peut devenir la pire des exclusions et des humiliations.

S&F : un super ministère qui regroupe autant de responsabilités est-il efficace ?

S.L : Dans cette configuration ce n'est pas tant l'étendu du champs de compétences qui doit susciter l'inquiétude et la réflexion, ce sont les rapprochements entre domaines de compétences et le pouvoir réel dont ce ministère dispose pour agir au plan national et sur la scène internationale, en particulier avec les pays d'émigration. Ce n'est pas neutre de transférer l'Asile du Ministère des Affaires étrangères vers ce nouveau ministère de l'immigration.

Il ne s'agit pas d'une simple modification technico-administrative ; ce geste est politique, il traduit une rationalisation accrue du traitement de la question migratoire. Je ne reviens pas sur le lien entre l'immigration et l'identité nationale car nous en avons déjà parlé.



S&F : que pensez-vous de l'immigration choisie ? Ne va-t-elle pas aggraver la situation des pays pauvres ?

S.L : Il faut savoir que l'immigration choisie n'interdit pas l'accueil d'étrangers sans qualifications et qu'elle ne date pas non plus d'aujourd'hui. Quand l'immigration était le produit de la colonisation, on allait chercher les étrangers en les sélectionnant dans les pays d'origines. Était « élu » celui qui correspondait à la demande du marché, certes, mais les critères n'étaient pas seulement économiques, ils étaient tout autant politiques et sociaux : celui qui avait les mains abîmées avait plus de chance de partir, parce que jugé illettré, et donc à fortiori plutôt docile. L'inégalité des rapports entre le Nord et le Sud ne date pas d'hier et le « pompage » des compétences du Sud est un élément constitutif de ces rapports. La fuite des cerveaux illustre bien les inégalités de développements entre les sociétés. Aujourd'hui, tout ceci semble d'un coup, scandaleux mais c'était déjà le cas hier ! Pourquoi, s'indigner aujourd'hui, alors qu'hier les belles âmes toujours promptes à s'indigner, gardaient le silence ?

À mon avis, il faut réfléchir à des procédures de libres circulations, même relatives, entre le Nord et le Sud : l'étudiant, le commerçant comme l'ouvrier devraient pouvoir en bénéficier. Le fait de savoir que l'on peut partir et revenir à sa guise change les perceptions et les rapports avec le pays d'origine. Le retour serait possible sans crainte de sanctions.

S&F : pensez-vous que les sociologues sont écartés des problématiques d'intégration au profit des historiens ?

S.L : Je pense qu'aujourd'hui la parole qui porte et qui compte sur l'immigration, c'est la parole des historiens. Pendant longtemps les politologues, les démographes et surtout les sociologues ont eu le monopole de la parole et de l'interprétation sur les immigrés plus que sur l'immigration. Aujourd'hui, l'Histoire de France, c'est-à-dire la compréhension de l'histoire du peuplement de la nation française, relève principalement du métier d'historien. Pour réfléchir à l'intégration des populations étrangères, ou d'origines étrangères, il était impératif de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire du peuplement de la France. De ce point de vue, Gérard Noiriel a joué sans aucun doute - avec d'autres -, un rôle relativement important. Dans l'histoire du peuplement de la France, il y a l'histoire de la colonisation et donc des thèmes aussi importants que ceux de la mémoire, de la repentance, de l'identité nationale et même de la question nationale. Autant de thématiques et d'objets de controverses qui ont privilégié la perspective historienne, et donc le point de vue à la fois scientifique et politique des historiens. Les débats, les signatures et les signataires ont opposé principalement les politiques et les intellectuels « emmenés » par les historiens. Il suffit de penser à la violente polémique sur l'enseignement des « aspects positifs » de la colonisation. Mais il est vrai que cela engageait plus qu'un point de vue sur ces questions, il s'agissait aussi du métier et de la vocation de l'histoire comme discipline. Les historiens ont été très sollicités ces derniers temps sur des questions qui ne relèvent pas seulement du domaine de l'Histoire mais qui touchent à l'identité nationale. Je remarque que les sociologues ont rarement été interrogés sur le sujet.

Ils sont plutôt sollicités sur les questions qui traitent des banlieues, de l'école, du voile, de la laïcité, de la discrimination, etc. Autant de sujets qui font trop souvent l'amalgame entre le point de vue du journaliste et celui du sociologue.

S&F : une dernière question, pensez-vous qu'il faut abandonner sa double nationalité une fois au pouvoir ?

S.L : Je pense que vous voulez parler d'élus locaux et nationaux (Maires, Sénateurs et Députés) d'origine étrangère devenus des nationaux de leur pays d'accueil ? En Hollande, cette question a fait l'objet, il y a peu de temps, de très vifs débats à l'assemblée nationale à propos d'une Hollandaise, députée d'origine et de nationalité marocaine. La question s'est posée en termes de « loyauté » et de légitimité de la double appartenance nationale (marocaine et hollandaise), à ma connaissance le débat n'est pas tranché. Lorsqu'on est un élu de la nation, on représente un peuple et on siège dans une assemblée qui représente la nation et la légitimité populaire. À mon avis, il existe trois cas de figures qu'il faut séparer :

- le premier concerne l'élu national d'origine étrangère,
- le second, celui du binational qui a deux mandats électifs, un dans son pays de naturalisation et un autre dans son pays d'origine (le cas de l'Algérie et peut-être dans un avenir proche le cas du Maroc). La question se pose alors de savoir si on peut être représentant de deux peuples à la fois ? Est-ce possible en pratique ? Et, dans ce cas, qui représente qui, auprès de qui et pour quel intérêt ?

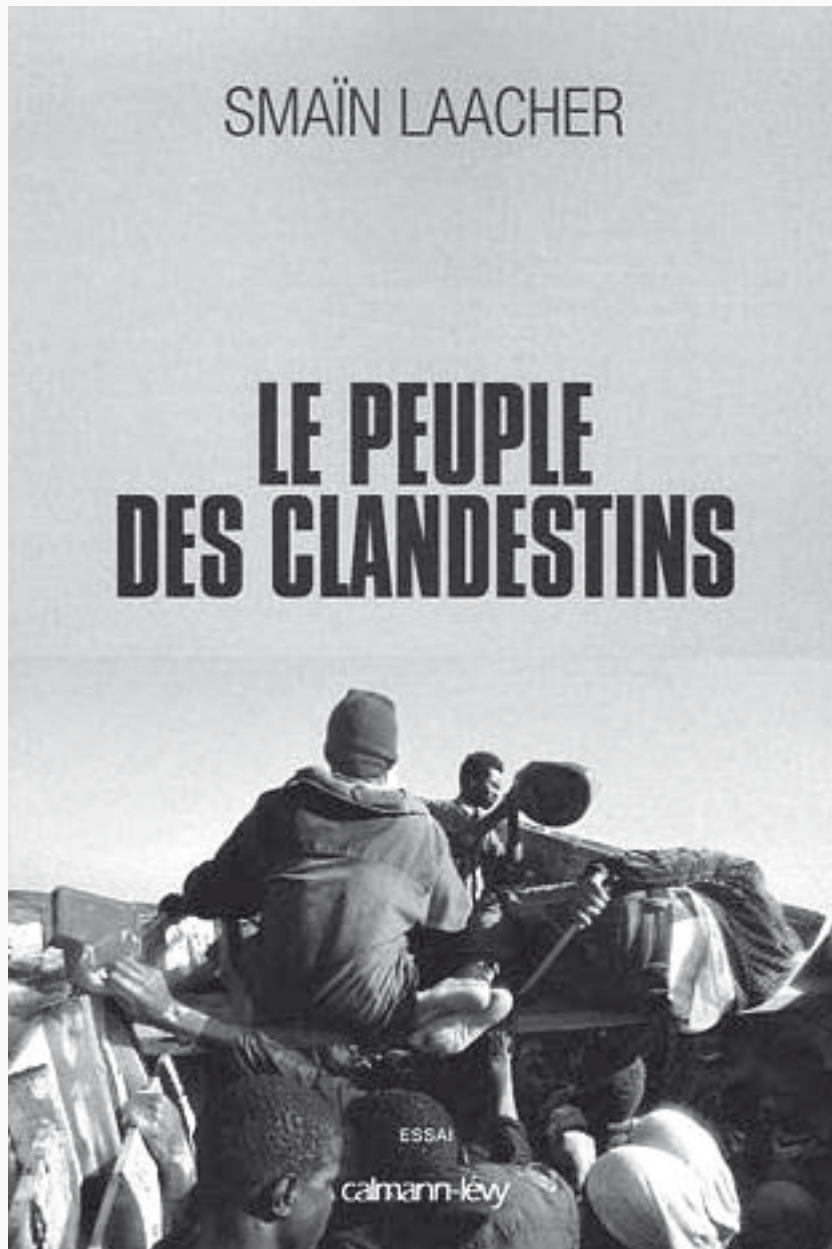
- Enfin le dernier cas est de savoir si on peut être citoyen et exercer des droits civiques dans deux pays à la fois ? Pas seulement en théorie mais du point de vue pratique et dans la vie de tous les jours ? Que signifie alors « vivre dans un pays » ?

Je pense que cette problématique mérite d'être réfléchie car elle va se poser plus fréquemment, et pas seulement pour les pays de l'Union européenne mais aussi en Afrique et dans les pays du Maghreb.

Il y a quelques semaines j'ai assisté à un séminaire au Maroc sur le thème de la citoyenneté et sur les problèmes posés par la double appartenance des marocains « résidents à l'étranger », selon la formule en vigueur. Les débats étaient très intéressants. Il y avait des tensions très importantes entre ceux qui pensent qu'il est possible « d'être d'ici et de là-bas » et ceux qui pensent fermement le contraire. À mon sens, il est impossible en pratique « d'être d'ici et de là-bas ». Cette vision qui a la peau dure a produit et continue de produire des ravages politiques et scientifiques (en particulier dans le domaine de la recherche en sciences sociales), extrêmement dommageables en termes de naturalisation sociale des populations étrangères ou assimilées. Toutes mes enquêtes me le confirment.

Pour le dire sans détour, je ne crois pas au double exercice effectif de la citoyenneté. Sauf à croire qu'on peut-être un « citoyen du monde ». Cette fable romantico-esthétique n'a même pas cours dans les sphères des multinationales capitalistes. Alors imaginez tout ceux qui ont le minimum pour vivre et encore moins pour se déplacer. □

Interview
Zohra BOUTBIBA



Sciences Humaines et Essais 03/2007

Ils sont aujourd'hui des millions de personnes à errer de par le monde à la recherche d'une vie meilleure. Dépourvus d'identité officielle, ces émigrés clandestins dérangent le droit, la législation nationale, les conventions internationales, la nation et les autres immigrés depuis longtemps installés dans leur pays d'adoption.

Smaïn Laacher a réalisé un travail d'enquête de plusieurs années auprès d'émigrés sur le départ au Yémen, au Pakistan, au Maroc, en Afghanistan, en Algérie, en Tunisie et auprès de candidats à l'émigration en Angleterre, en Italie, en Grèce, en Turquie, en France.

Partir de chez soi ne va jamais sans la conviction d'un retour au foyer. Se pose alors une question essentielle et encore très peu explorée : comment demeurer, à ses yeux et aux yeux des autres, une personne quand l'univers de l'étranger est régi par des normes d'exception et l'absence de droits ?

Les portraits, les récits et les expériences qui nourrissent ce livre, donnent une vision inédite des clandestins. Ces parias, en nous prêtant leurs yeux et leurs mots, nous font ainsi découvrir ce qui peut les fasciner dans nos pays.

<http://www.editions-calmann-levy.com/livre/titre-282936-Le-Peuple-des-clandestins.html>



Chef de projets
à l'association Génériques

Former des médiateurs de la mémoire pour lutter contre les discriminations

Par Ouiza TALEB

Créée en 1987, l'association Génériques est un organisme de recherche et de création culturelle sur l'histoire et la mémoire de l'immigration en France aux XIXe et XXe siècles. Sensible à la valorisation du patrimoine de l'immigration, Génériques a engagé en 1992 un partenariat avec la Direction des archives de France, l'inventaire national des sources d'archives publiques et privées sur l'histoire des étrangers en France aux XIXe et XXe siècles. Par son ampleur, ce travail d'enquête, une première aussi bien en France qu'en Europe, a donné lieu à la publication d'un ouvrage en quatre tomes, les trois premiers étant consacrés aux archives territoriales et le quatrième aux archives nationales.

Génériques a par ailleurs développé depuis sa création une action importante en direction des détenteurs d'archives privées en vue de leur sauvegarde, de leur préservation et de leur inventaire. Cette activité a donné lieu à la mise en place de partenariats avec un grand nombre de structures. Le réseau constitué au cours des années montre à la fois la diversité des origines géographiques concernées, mais également la variété des types de structures détentrices d'archives (associations issues de l'immigration, foyers de travailleurs, institutions religieuses, organismes de formation...). Enfin, Génériques a œuvré depuis plus de dix ans en faveur de la création d'un lieu de mémoire consacré à l'immigration. Driss El Yazami, délégué général de l'association a ainsi co-rédigé, avec Rémy Schwartz un rapport remis à Lionel Jospin alors Premier ministre, sur la création d'un tel lieu. Génériques a par la suite été associée à l'ensemble de la démarche conduite par la mission de préfiguration présidée par M. Jacques Toubon, qui a donné lieu à la création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. L'association est toujours impliquée dans ses travaux, à la fois par la présence de M. El Yazami au Conseil d'administration et par une présence active au sein du comité de pilotage. Depuis 18 ans, Génériques est à la jonction des milieux associatif, culturel et universitaire, s'attachant à favoriser les échanges et les rencontres entre ces secteurs dans le but d'améliorer la connaissance de l'histoire de l'immigration et de mettre en valeur l'apport des populations étrangères à la construction de la France, et inscrivant cette démarche dans le sens même de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Avec la création de la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration, les pouvoirs publics ont clairement démontré leur volonté d'agir pour une meilleure connaissance de l'histoire et de l'apport des populations étrangères à l'histoire de la France. Des projets locaux allant dans ce sens se multiplient depuis quelques années, notamment dans le cadre de programmes de réaménagement urbain, sans toutefois répondre de manière rigoureusement scientifique aux besoins, ni initier des projets de grande visibilité.

La multiplication de projets sur la mémoire de l'immigration témoigne du besoin de sa réappropriation afin de renforcer les bases sur lesquelles se construit l'avenir. La connaissance de leur propre histoire par les populations immigrées, notamment par les jeunes, est un des facteurs incontournables d'un processus d'intégration y compris dans le champ du marché du travail. En outre, une meilleure connaissance par la société française de la place des populations immigrées dans l'histoire économique, politique, culturelle et sociale du pays peut contribuer à changer les représentations et donc à limiter les comportements discriminatoires.

Génériques a donc souhaité développer un projet visant à élaborer une méthodologie pour la conception et la réalisation de projets sur l'histoire et la mémoire. Le projet *Odyssée(s)*, qui a pour objectif de « Former des médiateurs de la mémoire pour lutter contre les discriminations » est conduit au titre du thème B du programme EQUAL (lutte contre le racisme et la xénophobie) et contribue aux objectifs assignés au Fonds social européen (FSE) en matière de lutte contre les inégalités et les discriminations en lien avec le marché du travail. La phase de mise en œuvre proprement dite du projet prendra fin au 31 décembre 2007.

Pour atteindre pleinement les objectifs fixés, il s'est agi de s'appuyer sur un réseau solide, constitué d'une association issue de l'immigration avec la FACEEF (Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France), d'une association de formation des populations immigrées avec la Fédération AEFTI (Fédération des Associations pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés et de leurs familles), d'un organisme intégré au dispositif institutionnel public avec le CRPVE (Centre Ressources politique de la Ville en Essonne) et enfin d'un organisme scientifique



et universitaire avec la BDIC (Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine). Chacun vient enrichir le partenariat par des apports en compétences et en expertise. Génériques, en tant que porteur de ce projet, agit en tant que coordinateur au sein du Partenariat.

Activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet

La formalisation de la méthodologie repose sur la conduite de deux actions principales menées en étroite collaboration avec les quatre membres du Partenariat qui représentent à la fois les secteurs associatif, institutionnel et scientifique.

Il s'est agi tout d'abord de former et de qualifier des acteurs associatifs et de jeunes historiens à la sauvegarde et à l'inventaire des archives privées ainsi qu'à la lecture et au traitement de l'archive. En effet, la sauvegarde, la connaissance et l'accès aux archives privées de l'immigration (constituées principalement par les archives des structures associatives, des foyers, des syndicats, des particuliers issus de l'immigration ...) est un élément essentiel pour la recherche historique.

Par ailleurs, une deuxième action concernant la préparation d'une exposition sur le thème « un siècle d'histoire culturelle des Maghrébins en France » a constitué le second champ d'action développé permettant l'analyse de la méthodologie déployée et sa formalisation. L'objectif est d'observer et de formaliser toutes les techniques et savoir-faire sollicités pour la réalisation d'un certain type de projet sur l'histoire et la mémoire de l'immigration. Dans le cadre de cette action, un comité scientifique de l'exposition a été mis en place. Il réunit des jeunes historiens et des doctorants spécialisés dans l'histoire de l'immigration qui sont chargés de la réalisation de différentes tâches permettant de progresser dans la préparation de ce projet. Une plaquette présentant le projet d'exposition a également été réalisée par l'équipe de Génériques et ce comité scientifique, en vue de la recherche de partenariats et des financements.

Enfin, des actions de communication, sous forme de publications, d'organisation de séminaires et de création d'espaces Internet ont contribué à élargir la réflexion et l'impact des actions à un public plus large. Il est à noter également que les partenaires se sont engagés pour que le présent projet prenne en compte la dimension de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Le guide méthodologique pour la conception et la réalisation de projets culturels sur le thème de l'histoire et de la mémoire de l'immigration étant en cours de rédaction, un premier outil, mis à la disposition des porteurs de projets, a d'ores et déjà été formalisé: il s'agit d'un outil sur support CD-Rom interactif proposant des parcours et itinéraires culturels à partir des lieux liés à l'histoire des étrangers à Paris. En effet, il s'attache à mettre en relief les interactions existantes entre l'histoire de l'immigration et son ancrage dans un espace urbain en fonction d'une activité spécifique. Cet outil s'accompagne d'une notice méthodologique qui a été mise en ligne sur le site Internet de Génériques (http://www.generiques.org/equal/outils_equal.html) et qui explique comment ce parcours a été élaboré.

Le partenariat transnational

Parallèlement à la formalisation de cette méthodologie en France, Génériques a mis en place un partenariat transnational avec le partenariat italien « Pane e Denti » et le partenariat grec « Xenios Dias ». Au niveau transnational, c'est la recherche et l'échange de bonnes pratiques permettant de lutter contre les discriminations et de changer les mentalités et les représentations à l'égard des populations immigrées qui a été au cœur des activités développées.

La différence de situations entre les trois pays au regard de l'immigration paraissait évidente : alors que la France est un pays d'immigration depuis deux cents ans, recevant des populations originaires de pays européens et d'autres continents, l'Italie a longtemps été un pays d'émigration, vers la France notamment, et est récemment devenu un pays d'immigration ; en Grèce, le phénomène d'immigration est relativement nouveau puisqu'il ne date que du début des années 90.

Cependant, plusieurs éléments ont plaidé pour la mise en place d'un partenariat transnational : Tout d'abord, les trois partenaires transnationaux ont placé la lutte contre les discriminations à la base de leurs objectifs nationaux et de leurs activités. Ensuite, les trois projets ont tenté de contribuer au changement des mentalités et des représentations que la société d'accueil a des populations immigrées, de manière à faciliter leur intégration sur le marché du travail. Enfin, la différence entre les projets a résidé principalement dans les approches choisies pour lutter contre les discriminations.

Ainsi, les enseignements tirés de l'expérience de nos partenaires ont permis d'enrichir la réflexion générale de notre Partenariat national sur les questions de mémoire et de place du culturel dans l'intégration des populations immigrées.


Trois ateliers thématiques de réflexion ont été programmés portant sur 3 questions : le premier a concerné les bonnes pratiques italiennes, grecques et françaises concernant l'employabilité et la gestion de la diversité dans les entreprises ; le second a porté sur le thème des opinions publiques sur la question de l'immigration ; le dernier enfin, qui s'est déroulé en janvier dernier, a été consacré aux outils de formation des journalistes pour intégrer la question de l'immigration et aux bonnes pratiques dans le domaine de la télévision publique et des radios pour prendre en compte la diversité culturelle. Des personnalités du monde des médias ont été conviées à participer à ce troisième atelier, telles qu'Edouard Pellet, délégué pour l'Intégration et la Diversité au sein de France Télévisions, Jean Claude Lescure, directeur de l'école de journalisme de Sciences Po ou bien encore Catherine Humblot, journaliste et membre de l'Institut Panos.

Enfin, ces ateliers ont été conclus par un séminaire de restitution organisé à Bruxelles, le 6 juin dernier sur le thème : « Médias et diversité : bonnes pratiques en France, Italie et Grèce ». Des parlementaires ainsi que des fonctionnaires de la Commission Européenne et des experts dans le domaine des médias avaient été conviés à y assister.

Au cours de ce séminaire, chacun des 3 partenaires transnationaux a d'abord présenté les activités nationales réali-



sées dans le cadre de son projet Equal et dans un second temps a présenté des exemples de « bonnes pratiques » qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de la diversité culturelle dans les médias (presse, télévision, radio, Internet...), illustrés par les témoignages de promoteurs de ces initiatives. Plusieurs initiatives lancées en France ont ainsi été présentées et notamment le Plan d'Action Positive pour l'Intégration et le projet Equal Pluriel Media tous deux mis en œuvre au sein du groupe France Télévisions, le site Internet Ethnokids qui est un outil pédagogique visant à

sensibiliser les élèves et les professeurs à la diversité culturelle, le Bondy Blog, le programme européen Mediam'Rad, Respect Magazine, la formation des élèves journalistes (avec l'exemple de l'école de journalisme de Sciences Po), l'EPRA (échanges et productions radiophoniques), et la rubrique « Parcours réussi » du quotidien Le Parisien. Ces bonnes pratiques françaises, italiennes et grecques ont été rassemblées au sein d'une brochure commune qui a également été présentée au cours du séminaire et qui sera prochainement mis en ligne sur le site Internet de Génériques. 

Pour plus d'informations au sujet du projet Odysée(s) :

http://www.generiques.org/equal/projet_equal.html

http://www.generiques.org/equal/activites_equal.html



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville:

Je souhaite commander un CD-Rom
« Histoire d'étrangers – Paris (1800-1939) »

- pour 1 cd, envoi gratuit
 pour 5 cd, frais d'envoi de 2,50 €
 pour 10 cd, frais d'envoi de 3,50 €
 par chèque à l'ordre de Génériques.

Merci d'adresser votre commande à l'attention de :
 Génériques - 34, rue de Cîteaux - 75012 Paris
 pour toute information complémentaire : 01 49 28 57 75



Attac Maroc

Contacteur l'auteur : lusido200@yahoo.fr

Et si on parlait du ministère du co-développement ?

Par **Lucile DAUMAS**

La création du Ministère « de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement » a déjà fait couler beaucoup d'encre et suscité la réprobation de tous ceux qui, à juste titre, sont inquiets de l'amalgame qui s'opère par l'association des termes « immigration », « intégration » et « identité nationale », suggérant que la dite identité et au-delà l'idée même de nation pourrait être mise en danger par l'immigration.

En revanche, la notion de co-développement, qui apparaît de prime abord comme bien plus généreuse, n'a suscité jusqu'à aujourd'hui que fort peu de commentaires. Il y a pourtant fort à dire sur cette notion, car derrière un vocable qui renvoie à l'idée de développement commun, voire harmonieux, se cache, dans les projets gouvernementaux, des projets et une réalité bien moins altruiste et beaucoup plus sordide de main-mise sur les économies des travailleurs migrants.

Des transferts de fonds des migrants...

220 milliards de dollars US : tel est, selon la Banque Mondiale, le montant des transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine en 2006 ⁽¹⁾. Voilà une masse financière (plus de deux fois le montant de l'Aide publique au développement- APD) d'autant plus intéressante qu'elle est stable et peu sensible à la conjoncture. Mais d'une part elle emprunte souvent des canaux informels et échappe de ce fait aux règles et profits générés par les transactions financières internationales, d'autre part elle constitue une source de revenus pour les catégories les plus pauvres des pays pauvres, leur parvenant pratiquement sans intermédiaires et sont affectée le plus souvent à la consommation courante.

Les banques nationales ont depuis plusieurs décennies compris quel gisement de profit il y avait là et proposaient -parfois en toute illégalité ⁽²⁾ - toute une gamme de produits et de services afin de capter les transferts des migrants. Les grands argentiers de la Finance mondiale ont réagi un peu plus tard.

C'est en 2003 seulement que la Banque Mondiale et DFID (Department for International Development - GB) ont créé une agence internationale des transferts des migrants, chargée d'assurer les statistiques et évaluation, d'étudier les impacts et de coordonner des programmes intégrant cette question. Mise à l'ordre du jour du G8 de Sea Island en 2004, la question des transferts de fonds des migrants a donné lieu à la mise en place d'un groupe de travail (IWGIRS) comprenant le FMI, la Banque Mondiale, l'OCDE et la BCE.

... au co-développement

C'est dans ce contexte que la notion -plus ancienne- de co-développement a été mise en avant. Pour ceux qui mettraient sous ce terme l'idée d'une distribution équitable des richesses entre Nord et Sud, d'un développement non agressif de chacune des régions, respectueux du développement de l'autre, qu'ils se détrompent.

Voici deux définitions proposées par le Ministère français des Affaires étrangères :

On entend par « co-développement » toute action de développement dans laquelle s'implique un migrant, quelque soit la nature et les modalités de cette implication.

Ou encore Action favorisant la contribution des migrants dans le développement de leur pays d'origine . ⁽³⁾

Il s'agit donc de faire financer par les migrants eux-mêmes le développement de leur pays d'origine. Ainsi non seulement les pays industrialisés et dominants exploitent dans des conditions de précarité et de discriminations évidentes la main d'œuvre immigrée. Non seulement, ils rejette tous les travailleurs potentiels qui ne leur sont pas immédiatement utiles, mais voilà que ce sont ces mêmes migrants, exclus, rejetés, exploités, précarisés et renvoyés dès la fin de leurs contrats de travail, qui devraient dégager une épargne suffisante pour investir dans leur pays, financer les infrastructures, créer de l'emploi au village (ce village qu'ils ont quitté faute de travail) afin de freiner l'arrivée de nouveaux migrants.



Que l'on en juge :

Les projets portés par les migrants dans le cadre du co-développement s'orientent aujourd'hui principalement vers trois axes :

- la promotion de l'investissement productif
- l'aide aux initiatives visant au développement local
- la mobilisation des compétences des diasporas.

La promotion de l'investissement productif recouvre également les moyens de sécuriser les dispositifs de transferts de l'épargne et la recherche d'outils permettant un accès plus aisé au crédit pour les micro-sociétés issues du secteur informel. ⁽⁴⁾

Capter les flux financiers

Le premier objectif est donc de capter ce flux financier au profit des établissements financiers (organismes de transferts de fonds, banques, bourses). C'est ainsi que des organismes, en échange d'une réelle rapidité des transferts (un jeu d'enfant à l'ère des ordinateurs et d'Internet, on ne comprend pas pourquoi les Postes ne sauraient en faire autant!), pratiquant des taux d'usure dignes d'un Shylock, se sont installés non seulement dans toutes les grandes villes occidentales, mais aussi, profitant le plus souvent de réseaux publics préexistant tels que ceux de la Poste ou des téléphones, dans les villages les plus reculés de tous les pays du tiers-monde, et jusque sur les routes des migrations clandestines.

De même, on peut voir sur les grandes avenues menant aux portes de Paris vers les banlieues à forte population immigrée, les vitrines des banques de leurs pays d'origine proposant toutes sortes de produits bancaires, prêts et produits d'épargne. C'est ainsi qu'aujourd'hui en Espagne la Banque populaire marocaine en association avec la Caixa (Catalogne) sont parvenues à drainer près de 70% des transferts des immigrés marocains résidant sur le territoire espagnol.

Orienter leur utilisation

Une fois opéré ce détournement des économies des migrants à leur profit, les banques vont avoir la possibilité d'orienter l'utilisation de ces fonds. D'une utilisation traditionnellement tournée vers la consommation de produits essentiellement locaux, les banques vont jouer un rôle actif pour convaincre les migrants que leur argent peut être plus utile dans d'autres projets, en particulier tous ceux qui concernent l'équipement collectif de proximité et certains secteurs de service. Et elles vont alors proposer des conseillers en matière d'investissement (on peut se demander ce qu'ils connaissent de l'investissement dans les douars reculés du Haut-Atlas par exemple) et des mécanismes d'accès au crédit. Les pouvoirs publics appuient ces processus et multiplient les sommets, rencontres, conférences et séminaires qui sont autant d'occasions de vanter le co-développement.

Ainsi, les recommandations qui ont émané de la Conférence sur les financements innovants du développement qui s'est tenue à Paris du 28 février au 1er mars 2006⁽⁵⁾, concernent la mise en place de mécanismes facilitant l'accès au crédit, de co-financement et d'aides logistiques ou techniques, ainsi que l'aide au retour

• véritable obsession de nos dirigeants depuis des décennies - et l'association des organismes de micro-crédits à la mise en place de ces micro-projets. ONG et associations sont sollicitées pour canaliser ces transferts, orienter les projets et légitimer ce processus proprement scandaleux qui consiste à financer l'aide au développement par l'épargne des migrants tout en contrôlant les flux et les attributions.

Quel modèle de développement ?

Les pouvoirs publics récupèrent ainsi l'expérience de quelques migrants, qui, de manière individuelle ou au sein d'associations, ont choisi en toute liberté d'utiliser leur argent pour permettre à leur village d'origine d'accéder à certains équipements de base qui auraient normalement dû être financés par ces mêmes pouvoirs publics (routes, accès à l'eau potable ou à l'électricité par exemple). Ce faisant, ils continuent de se désengager de leur responsabilité d'Etat qui consiste à assurer, en échange de l'impôt, l'accès des citoyens aux services publics. De cette façon, l'Etat n'est plus redevable de rien, puisque ce sont alors les villageois eux-mêmes qui vont, avec l'aide de leurs enfants partis travailler à l'étranger, trouver les solutions et les palliatifs à l'incurie de l'Etat. Cela a plusieurs avantages :

• cela permet de continuer à compresser les finances publiques, déjà fortement réduites par des années d'ajustement structurel et de consignes d'austérité budgétaire de la Banque mondiale et du FMI.

• cela permet de privatiser une partie de la dette, puisque ce sont ces mêmes migrants qui vont s'endetter pour garantir à leurs familles les services normalement dus par les Etats

• cela permet de ne pas avoir à remettre en cause les choix économiques qui ont abouti à l'incapacité des Etats de satisfaire les besoins de base de leurs citoyens.

Au lieu de faire le bilan du processus d'ouverture d'économies fragiles à une concurrence déséquilibrée, impitoyable et déloyale dans le cadre du « libre-échange », au lieu de mettre en cause les conditions inadmissibles dans lesquelles s'est opéré le surendettement des Etats du Sud, au lieu d'évaluer les résultats de la politique du tout pour l'exportation et de la privatisation des secteurs et services publics, on prétend que le développement peut se faire à coup de micro-projets, financés par des micro-crédits.

Comme l'écrit Denise COMANNE « miser à fond sur la carte du micro-crédit empêche une véritable remise en cause des plans d'ajustement structurel : à quoi sert-il de chercher des solutions collectives quand il est prouvé que des individus (combien ?) peuvent s'en sortir. »⁽⁶⁾.





On voit là comment le co-développement, présenté comme « solution innovante » ne constitue en fait qu'un moyen de perpétuer et d'aggraver le fossé existant entre pays développés et pays en voie de non-développement. Aux pays riches les grands projets, les travaux d'infrastructure, les multinationales, le rachat des entreprises publiques du tiers-monde et de leurs « droits » de pollution. Pour les pays pauvres, « mini-moche et lilliput »⁽⁷⁾, comme dirait Jacques Dutronc. Ils sont renvoyés à leur pauvreté et condamnés à la micro-entreprise et au micro-projet... Même plus besoin de politique globale, ce sont les individus eux-mêmes qui seront les acteurs de leur micro/mini/nano développement. Mais même pour cela, ils devront payer leur dîme au système bancaire qui se pose en intermédiaire indispensable et prendre l'avis des experts (en bricolage et système D ?!) qui dicteront à ces braves gens ce qui est bien pour eux !

Quelle figure de l'immigré ?

On voit là combien l'immigré se trouve pris dans un faisceau d'injonctions et de tensions incompatibles duquel il aurait bien de la chance de sortir indemne.

L'immigré aujourd'hui, c'est d'abord **celui dont on ne veut pas**, devant lequel on dresse des murs, des barrières, des barbelés afin qu'il ne pénètre pas dans l'espace « civilisé ». C'est celui qui meurt dans les eaux du détroit de Gibraltar, au large des Canaries ou sur les grillages entourant Ceuta et Melilla. C'est celui contre lequel on dresse les politiques de lutte contre l'immigration.

L'immigré, c'est aussi **celui qui est déjà là**, dont on n'a pas su se protéger, qui a même fait venir sa famille. Mis à l'écart dans des quartiers-ghettos, pointé du doigt et contrôlé plus souvent qu'à son tour dans les couloirs de métro, il reste immigré de génération en génération, toujours renvoyé à ses origines, mais malgré tout sommé de s'intégrer. Cette injonction d'intégration⁽⁸⁾, ressassée jusqu'à la nausée dans les discours officiels et officieux, somme l'immigré de devenir français (mais ça se mérite), de laisser au vestiaire sa culture, ses coutumes, sa religion et d'aimer le pays qui l'exploite, l'exclut, le discrimine.

La version Sarkozy de l'injonction à l'intégration s'accompagne, ne l'oublions pas, d'une deuxième proposition :

« **Intègre-toi ou tire-toi** ».

Mais dans le même temps, **l'immigré est irrémédiablement ramené vers ses origines**.

Et il le sera de plus en plus en plus, puisque la nouvelle politique migratoire (on voudrait bien ne pas en faire venir, mais c'est hélas indispensable pour l'économie), c'est l'immigration tournante, à durée déterminée : on te presse, on t'exploite et puis hop dehors, laisse la place au suivant.

Cette impossibilité de l'intégration est valable jusque dans les plus hautes sphères, du moins lorsque l'immigré vient de l'extérieur du monde judéo-chrétien : même le mieux acculturé, le mieux assimilé, reste toujours « le bougnoule » de service, fut-il nommé Secrétaire d'Etat ou Préfet.

Dans le cas du co-développement, l'immigré, sommé de s'intégrer est également renvoyé vers ses racines, tenu pour responsable de sa famille, de son douar, de son village, de son quartier et du développement de son pays, développement par ailleurs entravé par les politiques imposées par le pays qui l'accueille aux citoyens de son pays d'origine, avec la complicité de ses dirigeants.

« Le co-développement ne concerne pas seulement les migrants qui souhaitent rentrer au pays pour y réaliser un projet de réinsertion, mais autant et même bien davantage, ceux qui, durablement établis en Europe, souhaitent néanmoins faire bénéficier leur pays d'origine de leurs compétences et savoir-faire, ainsi que de leurs capacités d'investissement. » dit le texte du rapport d'un atelier organisé par le Conseil de l'Europe⁽⁹⁾. Et si on en faisait bénéficier la Hongrie ?

Cet article est paru dans le Grain de sable n°<571<d'ATTAC

(1) Ces montants sont en croissance rapide, puisqu'en 2002, ils étaient de 80 milliards de dollars et en 2004 de 126 milliards.

(2) Ainsi la Banque Populaire Marocaine non reconnue en France a utilisé, selon l'hebdomadaire marocain Le Journal, dans son numéro du mois d'avril 2007, les canaux de l'Ambassade du Maroc à Paris, pour capter les transferts des migrants marocains installés en France.

(3) <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/>

(4) Ibid

(5) C'est Jacques Chirac qui en a prononcé le discours d'ouverture, dans les salons de l'Elysée.

(6) Denise Comanne, Quelle vision du développement pour les féministes, Les autres voix de la planète, 3° trim. 2005

(7) Dans Mini, mini, mini, Jacques Dutronc, 1966. « ... Mini-moche et lilliput, Il est minuit docteur Schweitzer... »

(8) Décrite avec justesse par Abdellali Hajjat, Immigration postcoloniale et mémoire ; L'harmattan, 2005

(9) Réunion d'expert sur Migration et co-développement, Atelier « Migrants : acteurs et partenaires du développement ici et là-bas » organisé par la Direction des Affaires sociales (DG000) et le Centre Nord Sud du Conseil de l'Europe, Lisbonne, 23 - 24 avril 2004.



**Soutenez une cause noble : la lutte pour l'égalité des chances dans l'éducation, l'accès à l'emploi et à la formation pour tous.
Faites votre publicité dans Savoirs et Formation**

À retourner à : **Fédération AEFTI - 16 rue de Valmy - 93100 Montreuil**

Je désire avoir plus d'informations sur la publicité dans la revue Savoirs et formation.

Nom et prénom (M., Mme, Mlle) :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Email :



Fédération nationale des Associations
pour l'Enseignement et la Formation
des Travailleurs Immigrés et de leurs familles

16 rue de Valmy 93100 Montreuil
Tél. : (33) 1 42870220 - Fax : (33) 1 48575885
aeftifd@wanadoo.fr - http://www.aefiti.fr

AEFTI PARIS
231, rue de Belleville
75019 PARIS

AEFTI SEINE-SAINT-DENIS
10, rue Hector Berlioz
93000 BOBIGNY

AEFTI MARNE
48, rue Prieur de la Marne
51100 REIMS

AEFTI SAONE-ET-LOIRE
25, rue Mathieu
71000 MACON

AEFTI LANGUEDOC-ROUSSILLON
21, rue Blanqui
66000 PERPIGNAN

AEFTI LORRAINE-ALSACE
BP 50314
4, rue des Chanoines
54006 NANCY CEDEX

AEFTI ARDENNES
6 bis, rue Alexandre
08000 CHARLEVILLE
MEZIERES

AEFTI SAVOIE
Le Bocage
339, rue Costa de Beauregard
73000 CHAMBÉRY

AEFTI PICARDIE
BP 221
80002 AMIENS
CEDEX

Ensemble pour l'égalité des droits et contre toutes les discriminations !

Bulletin d'abonnement

À retourner à

Fédération AEFTI - 16 rue de Valmy - 93100 Montreuil

Nom et prénom (M., Mme, Mlle) :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Email :

Oui, je m'abonne pour 1 an à la revue Savoirs et Formation et je reçois 4 numéros.

Je joins un chèque de **16 € à l'ordre de la Fédération AEFTI.**

Date cachet et signature

Je soutiens votre action, je souscris un abonnement soutien.

Je joins un chèque de **30 € à l'ordre de la Fédération AEFTI.**

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2007.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78 - 17 du 06/01/1978,
vous pouvez accéder aux informations vous concernant,
demander leur rectification ou leur suppression en vous adressant à La Fédération AEFTI.

Consulter le catalogue des publications sur www.aefiti.fr

Bulletin de commandes

À retourner à

Fédération AEFTI - 16 rue de Valmy - 93100 Montreuil

Nom et prénom (M., Mme, Mlle) :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Email :

Oui, je souhaite commander (indiquez le titre du numéro) :

Je joins un chèque de € à l'ordre de la Fédération AEFTI

Date cachet et signature

Je soutiens votre action, je fait un don

Je joins un chèque de € à l'ordre de la Fédération AEFTI.

Les dons permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75% des dons dans la limite de 470 euros versés et 66% au-delà dans la limite de 20% du revenu net imposable.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78 - 17 du 06/01/1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou leur suppression en vous adressant à La Fédération AEFTI.